



SOUVENIR PATRIOTIQUE

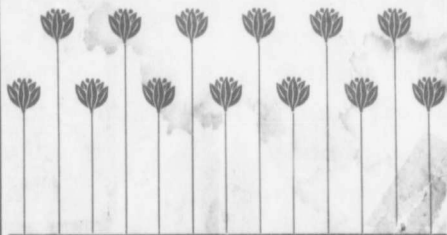
DE LA

ST. JEAN-BAPTISTE



1
9
0
3

1
9
0

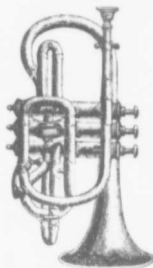


DÉDIÉ AUX FAMILLES
CANADIENNES.

PRIX DIX CENTIMS.

...avallée

IMPORTATEUR

Instruments de Musique et de
Musique en Feuille.Assortiment le
plus complet du
Canada et à
meilleur mar-
ché.Viens de rece-
voir des Mar-
chandises Euro-
péennes pouvant
être vendues à
des prix défiant
toute concurrence.Une visite est
sollicitée.

35 Côte St. Lambert

Agent des maisons suivantes :

BESSON & Cie., Londres, Angleterre.
PELISSON, GUINOT & BLANCHON,
Paris, France.**"SURPASS"**Mine Grasse,
Vernis à Chaussures,
Huile à Moulin,
Encre,
Mucilage,
Seidlitz,
Etc., Etc.En vente chez tous les épiciers et marchands
de fer, gros et détail.**SURPASS DRESSING CO.**

Manufacture: JOLIETTE.

Bureau: 1395 Notre-Dame, Montréal.

DEPT. TEL. MANS 072.

J. O. LAVOIE,
Prop.H. LAUZON,
Garant.**JAMES HA****Empaqueté
DE
Porc**

BUREAU ET ENTRE

No. 18 RUE ST-F

MONTREAL

Jambons,**Bacon,****Saindo****Saucisses au Poi**

Une Spécia

BABY'S**Le Savon
le plus
pur, le plus
agréable,
le meilleur
pour la peau —
il rend douce
la peau,
la blanche,
le Savon****BABY'S OWN SOAP**

made in the U.S.A.

Imitations "95.

J. O. Mfrs., MONTREAL

**UN RÉGAL**

pour le

LUNCH ou le SOUPERles langues cuites
COOKED**"Lunch
Tongue
de Clark"****Les Fêves au Lard** de "CLARK"En Canistres 5c. et 10c. chaque, avec ou sans
sauce aux tomates ou chili.**W. CLARK, Manufacturier, M**



MGR. IGNACE BOURGET.—*Fac simile de la statue exécutée par M. Philippe Hébert.*



MGR. BOURGET



Au lendemain des funérailles de Mgr Bourget, *La Minerve*, de Montréal, rapprochant, dans un souvenir élogieux, le nom du prélat défunt de celui de sir Georges Cartier, exprimait ce vœu : " Ceci nous amène à faire une proposition que tout le monde approuvera, nous en sommes certain, celle d'élever un monument à Mgr. Bourget. On a élevé une statue à sir Georges Cartier ; il faut que Mgr. Bourget ait un monument au plus tôt. C'est un devoir à remplir envers l'illustre et vénéré défunt. Nous émettons tout simplement l'idée, tout en laissant à qui de droit la tâche de déterminer le genre de monument qui conviendrait le mieux, et comptant sur l'empressement de notre public pour la mettre à exécution."

Le Monde, de la même ville, écrivait de son côté : " Nous ouvrirons ces jours-ci, avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique, à nos bureaux, une liste de souscription, pour élever un monument sur une de nos places publiques, à la mémoire du saint évêque et du grand patriote que l'Eglise et le Canada viennent de perdre. Nous mettrons la souscription la plus populaire possible, — un centin, — afin de permettre à tout le monde, aux riches comme aux pauvres, et surtout aux pauvres, qu'il a tant aimés pendant sa vie, de contribuer à cette œuvre éminemment religieuse et nationale."

" Soyons reconnaissants pour les services que nous avons reçus de celui qui s'est dévoué si généreusement, pendant sa vie, à la prospérité morale et matérielle de notre population."

J'ignore si cette souscription a jamais été ouverte, et pourquoi.

Mais le vœu de *La Minerve* est aujourd'hui réalisé, et Montréal tout entier acclamera, dans quelques jours, sur le parvis de la cathédrale de Saint-Jacques, la figure de bronze de son second évêque, levant sa main bénissante sur le troupeau, singulièrement accru, que sa houlette, trente-six années durant, a si fermement guidé dans la voie qui conduisit au ciel.

* *

" Saint évêque " et " grand patriote, " certes, il le fut ; et ces deux mots résumant éminemment le concert de louanges qui s'éleva autour de son cercueil et entoura ses funérailles d'un éclat et d'une grandeur qu'aucun autre deuil public, peut-être, n'a atteint dans notre pays.

Des voix étrangères à notre langue et à notre foi, se sont mêlées à ces éloges avec un accent de gravité émue et sincère. D'autres voix, parties d'un groupe où l'autorité de l'inflexible et zélé pontife avait quelquefois porté des coups vigoureux et causé des blessures qui ne semblent pas encore parfaitement cicatrisées, n'ont pas refusé à cette grande mémoire l'hommage de la justice et du respect.

Le plus sérieux des organes de l'opinion anglaise et protestante de notre province, la *Gazette* de Montréal, disait alors de lui : " Son devoir, le bien remplir, suivant l'inspiration de sa conscience, tel a été le but de sa longue et glorieuse carrière. Personne ne peut dire qu'il a failli à son devoir. Il servait d'exemple, en même temps qu'il enseignait l'exactitude de la vie et de la doctrine. ...

Militant, et aimant la lutte, il s'est fait beaucoup d'ennemis, dont un grand nombre n'accompagneront pas son corps ; mais c'est là la meilleure preuve de sa supériorité. Un homme public qui n'a pas d'ennemis n'est pas réellement grand."

Et *La Patrie*, qui représentait alors le sentiment le plus indépendant du parti libéral, disait à son tour : " Ainsi que tous les hommes de lutte, Mgr. Bourget a eu ses admirateurs enthousiastes, comme il a eu ses adversaires déterminés. Nous n'avons pas à signaler aujourd'hui ce qui, pendant sa longue carrière, a pu, aux yeux de quelques-uns, paraître plus ou moins approuvable ou plus ou moins opportun. Quelle que puisse être l'appréciation de chacun là-dessus, personne n'accusera les motifs du vaillant évêque, et nul ne refusera de reconnaître la puissance de son œuvre et l'influence considérable qu'il a exercée sur ses compatriotes."

" Jusqu'à quel degré cette influence a été bienfaisante et féconde, c'est là une question qui nous semble déjà résolue par l'opinion publique. En tout cas, en quelque sens que celle-ci se prononce jamais sur ce point, elle rendra toujours justice au dévouement, au zèle, à l'austérité et aux bonnes intentions du pasteur qui l'a si longtemps dirigée dans le diocèse de Montréal."

Aujourd'hui qu'un quart de siècle nous sépare des différends et des luttes où sa conscience de pasteur lui a imposé plus d'une fois une attitude de résistance indomptable et des paroles de blâme sévère à l'égard des hommes qui lui paraissaient mettre obstacle à l'action du bien, il est réconfortant de recueillir les témoignages d'une aussi indiscutable impartialité, rendus, au lendemain même de ces luttes, " aux bonnes intentions " et à la vertu éclatante de l'homme illustre qui y avait été si fortement engagé.

Il n'est peut-être pas non plus hors de propos de citer une réflexion qu'inspiraient à un rédacteur de la même *Gazette* certains jugements moins favorables, qu'il entendait émettre auprès de cette tombe à peine fermée. Elle pourrait être lue encore aujourd'hui avec profit par quelques esprits, trop sévères et trop absolus, auxquels l'amertume de certains souvenirs semble voiler complètement la part incontestablement belle et grande qui fut, au témoignage de tous, la très grande part de la vie et de l'œuvre de Mgr. Bourget. Voici ce passage :

" Malgré la pompe de ses funérailles, il nous semble que nos amis canadiens-français n'apprécient pas, dans toute son étendue, la perte qu'ils ont faite en Mgr. Bourget. C'est en conversant avec bon nombre d'entre eux que nous nous sommes formé cette opinion. Ils ne semblent pas comprendre qu'un grand Canadien-français vient de les quitter... Depuis Laval de Montmorency, je ne puis voir de plus grand évêque. Il avait des défauts de caractère, comme tous les grands hommes en ont ; nos hommes parfaits, comme nos femmes parfaites, sont toujours incomplets. Mais Mgr. Bourget était plein d'initiative, et il a rempli la ville d'institutions de charité."

C'est à cette bienfaisante initiative et au nombre considérable d'institutions charitables auxquelles elle a donné le jour, ou du moins un nouvel et puissant essor, que le maire de Montréal, M. Honoré Beaugrand, se plaisait à rendre hommage, lorsqu'il adressait au conseil municipal, convo-

qué en assemblée spéciale, les paroles suivantes: " Les travaux religieux de Mgr. Bourget feront époque dans l'histoire de Montréal; et, bien que ses actes, comme les actes publics de tous les grands hommes, aient parfois soulevé des discussions et des controverses, chacun s'accorde à reconnaître en lui un grand citoyen et un grand évêque.

" Tout Montréal, sans distinction de croyances religieuses ni de préférences politiques, s'associe, j'en suis convaincu, à la démarche que nous faisons, en nous réunissant spécialement, pour exprimer officiellement nos regrets et nos sympathies à l'occasion de la mort de Mgr. Bourget.

" Son nom restera intimement lié aux progrès que notre ville a faits depuis cinquante ans, et sa mémoire sera vénérée par tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître personnellement, et qui ont été témoins de son inépuisable charité.

" Montréal perd, dans la personne de Mgr. Bourget, un citoyen intelligent et entreprenant, un prélat distingué et un saint homme, dont le vie a été consacrée au soulagement des misères humaines.

" On peut dire de lui qu'il est mort après avoir bien mérité de la patrie."

Une résolution, conforme à cette allocution du maire, formula le sentiment unanime de l'assemblée, à laquelle, faisait observer *Le Monde*, " tous les membres, tant protestants que catholiques, étaient présents ".

* *

Ces citations forment l'expression la plus imposante et la plus autorisée du sentiment qui éclata spontanément, dans toutes les parties du pays, à la mort de l'illustre et saint évêque.

Les réserves mêmes qu'elles contiennent, certaines allusions à des abstentions ou à des critiques, que justifiait, dans une certaine mesure, le souvenir, cuisant encore, de luttes et de défaites toutes récentes, confirment la force et l'étendue du sentiment public.

La Patrie le constatât très justement, lorsqu'elle disait: " Jusqu'à quel degré cette influence"—celle de Mgr. Bourget—" a été bienfaisante et féconde, c'est là une question qui nous semble déjà résolue par l'opinion publique."

L'opinion publique l'a, en effet, résolue très nettement, avec une spontanéité et un ensemble qui forment le plus bel éloge d'un mort. Il faut en lire le témoignage dans tous les journaux de l'époque. L'impression qui se dégage de cette lecture est une joie religieuse et patriotique; celle qu'inspire à une âme bien née la contemplation d'un saint et d'un grand patriote. Tous les éloges et tous les hommages, je le répète, se réduisent à ces deux mots.

* *

Est-ce au saint surtout, ou au patriote, qu'est dédié le monument qui ornera demain le parvis de la cathédrale? C'est à l'un et à l'autre, sans doute, puisqu'ils furent un seul et même homme. Mais on doit dire, en toute vérité, que le premier, chez lui, a fait le second; et il n'en saurait être autrement.

Un saint, en effet, c'est un homme étroitement uni à Dieu par la vie mystérieuse et sacrée de la grâce. Sous l'influence de ce principe surnaturel, qui pénètre et transforme graduellement son âme, le saint dirige constamment vers Dieu toutes les puissances de son âme et toutes les actions de sa vie. Il ne s'appartient pas: il est à Dieu, et il lui offre sans cesse l'hommage de tout ce qu'il est, de tout ce qu'il a, de tout ce qu'il fait. Il estime toutes choses dans leur rapport avec Lui, et tout ce qu'il fait pour les

hommes, c'est pour les conduire à Lui ou les maintenir sous son règne. S'il s'intéresse aux choses du temps, c'est dans la mesure où elles favorisent les intérêts éternels; et s'il met la main aux œuvres qui assurent la force et la grandeur de la cité terrestre, c'est pour assurer à ceux qui l'habitent une vie de paix, de travail et d'honneur, qui, en développant tous les dons que Dieu a prodigués à l'homme et à la terre, permette à l'homme de faire à son Créateur un plus riche hommage de ses dons, et de multiplier, par l'emploi qu'il en fait, des mérites qui agrandissent tous les jours son héritage éternel.

Le patriotisme et les vertus civiques de Mgr. Bourget n'ont pas eu d'autre source que celle-là. Il a profondément aimé le pays où la providence de Dieu avait placé son berceau. Il était fier de sa beauté, comme de la race qui l'avait ouvert à la civilisation en y plantant la croix sous l'égide de cette épée des Francs que le Christ a toujours aimés.

Il parlait avec chaleur, en une langue noble et poétique, des beautés et des ressources naturelles de son sol, qui sollicitaient le travail et l'ardeur de nouveaux agriculteurs: " La divine Providence, écrivait-il dans une lettre pastorale restée célèbre, vous offre de vastes forêts, qu'ombragent des chênes antiques, que la hache a jusqu'ici respectés, de riches vallons qui reçoivent depuis des siècles la rosée du ciel et la graisse des montagnes, de nombreuses rivières qui promènent leurs eaux fécondes à travers des plaines immenses et de riantes collines. Ces épaisses forêts n'attendent plus que vos bras vigoureux pour s'abattre et se changer en de jolis villages et de riches cités. Ces fertiles vallons promettent de vous rendre au centuple la semence que vos mains laborieuses vont jeter dans leur sein. Ces charmantes rivières vous offrent de nombreux pouvoirs d'eau et attendent avec impatience le moment où des spéculateurs industrieux iront y déployer leur intelligence, en les couvrant de manufactures et de moulins." (Lettre pastorale du 17 juin 1847, pour encourager l'Association des établissements canadiens des townships.)

Il y a là, en raccourci, un programme de colonisation, qui n'a rien perdu de son actualité.

Le rapatriement de nos compatriotes, émigrés aux Etats-Unis, ne lui tenait pas moins au cœur. Les ramener à la terre nourricière de leur enfance et arrêter le mouvement qui précipitait leur exode, lui paraissait être un facteur essentiel du développement de notre prospérité publique. Il s'en exprime, dans la même lettre, en des termes d'une éloquence émue et pressante: " Tâchons de tirer notre pays de l'horrible crise financière qui le plonge dans une affreuse misère. Pour relever le commerce abattu, et alimenter nos villes et nos compagnes, en proie à une si grande détresse, allons exploiter les trésors cachés près de nous, et cultiver des terres qui seront pour nous des mines précieuses. Retenons chez nous ces milliers de jeunes gens qui, chaque année, nous échappent pour aller abattre les immenses forêts de nos voisins. Vous connaissez les spéculations qui enrichissent ces industrieux voisins; et comment, en nous apportant leurs produits, qui ont coûté tant de larmes et de sueurs à nos infortunés compatriotes, ils nous enlèvent nos hommes et notre argent. Pourquoi n'exploiterions-nous pas comme eux nos richesses territoriales? Pourquoi ne demeurerions-nous pas ensemble dans le sein de notre heureuse patrie" puisqu'il y a encore place pour des millions d'habitants? Pourquoi nous séparerions-nous, pour aller errer sur une terre étrangère, pendant qu'il y a pour nous des frères bien unis, et tant de

bonheur à vivre ensemble : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum.*

Il ne prétendait pas, du reste, écarter de cette œuvre patriotique le concours des colons étrangers. "Loin de nous" dit-il "la pensée de vouloir exclure de ce pays les étrangers qui nous arrivent d'outre-mer! Cette terre est assez spacieuse pour nous contenir tous. Pour notre part, nous serions prêt à favoriser nos frères de toute autre origine, qui voudraient fonder une association sur le plan de la nôtre, car enfin nous sommes tous enfants du Père qui est aux cieux; nous vivons tous sous un même gouvernement, qui n'a d'autre but que le bonheur de ses sujets, et qui doit mettre sa gloire à commander à des peuples parlant toutes les langues du monde; nous avons tous les mêmes droits; nous formons tous la grande famille du puissant Empire britannique; enfin, nous sommes tous appelés à posséder ensemble la même terre des vivants, après que nous aurons fini notre pèlerinage sur cette terre d'exil. Mettons notre association, comme toutes les autres institutions de ce diocèse, sous la protection de la glorieuse Vierge Marie, et enrôlons notre peuple tout entier sous l'étendard de saint Jean-Baptiste, le plus grand des enfants des hommes et le protecteur de ce pays qui lui est tout dévoué." (*Ibid.*)

Ces belles pages ne reflètent pas seulement une piété vive et éclairée, la sollicitude affectueuse du bonheur temporel de ses compatriotes; mais elles dénotent également un sens judicieux des conditions sociales, économique et politiques de leur état, et une largeur de vues, qu'on s'est trop aisément complu à lui reconnaître.

* *

On trouvera bien d'autres pages du même caractère, en parcourant la volumineuse série des quelque trois cents lettres pastorales, mandements et circulaires que son zèle et sa vigilance lui ont dictés au cours des trente-six années de son administration épiscopale (1840-1876).

Ils forment un monument autrement expressif et beau que la pierre et le bronze qui vont redire sa vertu et sa gloire aux générations qui défilent à leur pied. Ce monument, le saint pontife l'a pétri lui-même, au long de ses années de labeur, dans la chair de son cœur, d'une main que la nature avait formée pour les grandes et fortes œuvres, et que l'Eglise a consacrée aux œuvres de Dieu.

L'historien de sa vie—puisse-t-il en être un bientôt, et digne de sa tâche!—trouvera là, avec l'accent d'une sincérité qui sanctifie chaque parole, et une abondance qui répand dans les phrases la chaleur pénétrante d'un cœur d'apôtre et l'onction lumineuse d'un esprit nourri de la moelle de l'Écriture et des Pères, toutes les qualités et les vertus de l'homme, avec l'inspiration dominante et les grandes lignes de sa carrière épiscopale.

Il ira ensuite, pour compléter sa connaissance, interroger les témoins qui survivent à sa vie intime et publique. Les plus grands et les plus forts lui diront que sa tête atteignait à la hauteur de leur tête, lorsqu'elle ne la dépassait point; qu'il était bon de sentir son bras près du sien dans les travaux et les combats du Seigneur; que jamais il n'a frappé que pour guérir et pour sauver.

Les plus humbles lui avoueront qu'il fut meilleur et plus grand qu'eux, puisqu'il fut plus saint.

Les plus petits, les tout petits, ceux qui forment la multitude qui croit, qui prie et qui souffre, lui répéteront, en pleurant d'émotion, parfois, et de regret, qu'il se fit toujours aussi petit qu'eux-mêmes, pour éclairer leur

esprit, consoler leur cœur et vider dans leur main une bourse que son cœur remplissait toujours pour eux; ils lui conteront ces traits touchants ou sublimes, qui illustrent son humilité et sa charité, comme celles d'un François de Sales ou d'un François d'Assise.

* *

Car cet homme, si fort et si grand, qui traitait avec aisance avec les grands et les riches de la terre, s'est plu surtout, à l'exemple du divin Maître, dans la société et le service des pauvres et des humbles. Les communautés qu'il a fondées le savent, elles qui ont si fréquemment recueilli de sa bouche, durant des mois entiers, les principes et les règles de la vie intérieure, dont il venait leur apprendre la pratique dans l'exercice répété de l'oraison.

Les pauvres comptaient en lui un père qui, jamais las, jamais ennuyé de leurs sollicitations et de leurs confidences, quittait à tout instant, et sans hésiter, sa prière ou son travail, pour venir les écouter et les secourir.

Il avait certes raison, le journal qui, un lendemain de sa mort, voulait mettre à la portée des plus pauvres la souscription qu'il proposait d'ouvrir en vue d'un monument à la mémoire du grand évêque; car, s'il fut l'évêque de tout son peuple, il le fut plus tendrement des petits et des humbles.

Je ne sais si leurs oboles sont entrées en grand nombre dans la construction du monument actuel; mais personne n'ignore qu'elles ont afflué largement vers cet autre monument, plus important et plus vaste, dont sa religion et sa clairvoyance avaient jeté les fondements au centre même de notre ville.

* *

Notre cathédrale a été construite avec l'offrande du riche et l'obole du pauvre; touchant symbole de l'unité chrétienne, qui fait monter vers le ciel, en un commun et vigoureux élan, ces prières et ces poèmes de pierre que sont nos cathédrales.

La nôtre s'élève hardiment vers le ciel, en couvrant de son ombre bienfaisante la foi qui se retrempe et la piété qui se recueille sous ses voûtes. Sa coupole domine les tours et les clochers de notre ville grandissante et emporte au loin notre pensée vers le dôme majestueux que Michel-Ange donna pour pavillon au tombeau de saint Pierre. Prostrés dans sa lumière, nous murmurons pieusement ces paroles du Christ à son premier vicaire, qui déroulent leurs lettres d'azur sur la blancheur immaculée de son orbe: "Tu es Pierre, et sur la pierre que tu es je bâtirai mon église."

Puis notre pensée redescend vers la crypte, qui s'étend, sombre et vaste, au-dessous du sanctuaire,—doucement reconnaissante au grand pontife qui dort là son dernier sommeil, à côté du père et du prédécesseur qui lui transmit la foi et l'esprit de Pierre. Elle lui dit: "Tu as établi solidement ton église sur la pierre de Rome, et tu l'as gouvernée par la vertu qui, par elle, émane sans cesse en nous de Dieu et de son Christ. Dors en paix, grand et saint évêque! Ton église ne mourra point. Des mains consacrées par une onction pareille à la tienne veilleront sans cesse sur elle et sur ta tombe. Aujourd'hui, elles conviennent les prêtres et le peuple à ta gloire. Toujours, elles maintiendront tes œuvres au milieu de nous, et, par elles, ton âme vivra en nous."

J. BOURASSA, Prêtre.



ALEX. MILLER

MAISON FONDÉE EN 1889.

Entrepot: 45 rue St. Gabriel, coin Notre Dame, . . . Tel. Bell Main 4629

Bureaux et Magasins: 1795 rue Ste. Catherine, . . . Tel. Bell East 2174

MANUFACTURIER ET MARCHAND A COMMISSION

Fabricant de Voiles, d'Avuents et d'Armatures, ainsi que de Drapeaux de toutes nations.

Tentes de toutes dimensions. Couvertes de chevaux et de voitures. Couvertures imperméables, musettes, etc., etc.

Nous fabriquons des articles en canevas de toutes sortes.

Maison recommandée.

B. O. Béland

IMPORTATEUR

26 Rue Lemoine,

(Près de la)MONTREAL.
(Rue McGill)

TEL. MAIN 181.

GENIÈVRES RUSSE ET HOLLANDAIS.
GARANTIS PURS. — E. FLOURENT,
LOOS. — HERMAN JANSEN, SCHIEDAM.

SCOTCH WHISKY — MACLEARY, DUFF
& CO., GLASGOW, SCOTLAND.

Après quatre ans d'études des produits alimentaires faites sur place en Europe, les représentations suivantes ont été prises:

CHAMPAGNES, Léon Chandon, Reims. SAUMURS, (Mousseux) Alexis, Chaussée pieds, St. H., St. Florent, France.

COGNACS, Jacques Nirot & Cie. COGNAC, France.

CHOCOLAT DE L'UNIVERS, Lyon, France.

SHERRIES, PORTS, MALAGAS ET MADÈRES, Diez Hermanos Jerez, Espagne.

CLARETS, C. Labour, Paris — Bercy, France.

VINS DE BORDEAUX, J. Latrille & Fils, Bordeaux, France.

VINS DE BOURGOGNE, Bouillot Ludot, (fournisseurs de la Cie Générale Transatlantique) Gevrey-Chambertin, France.

LIQUEURS et CHARTREUSES, P. Garnier, Enghien; Hartmann & Cie., Charenton; Bonald & Fils, St. Laurent du Pont, France.

HUILE DO'LIVE ET AMANDES, Boy Père et Fils, Salon, France.

PATES ALIMENTAIRES, Buschetto Frères, Toulouse, France.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES, Parfums et Articles de Toilette, Vibert & Cie., Paris — Savonnerie de Marseille — Cie. Entreprises Chimiques — Montréal.

QUINA Excelsior, Impidité et pureté parfaite, Massardier & Granjon, St. Etienne. Vin Osonidé — Pour Malades et pour tous, comme désaltérant agréable, étendu d'eau.

DEMANDEZ LE

Thé De Bœuf Croix Rouge

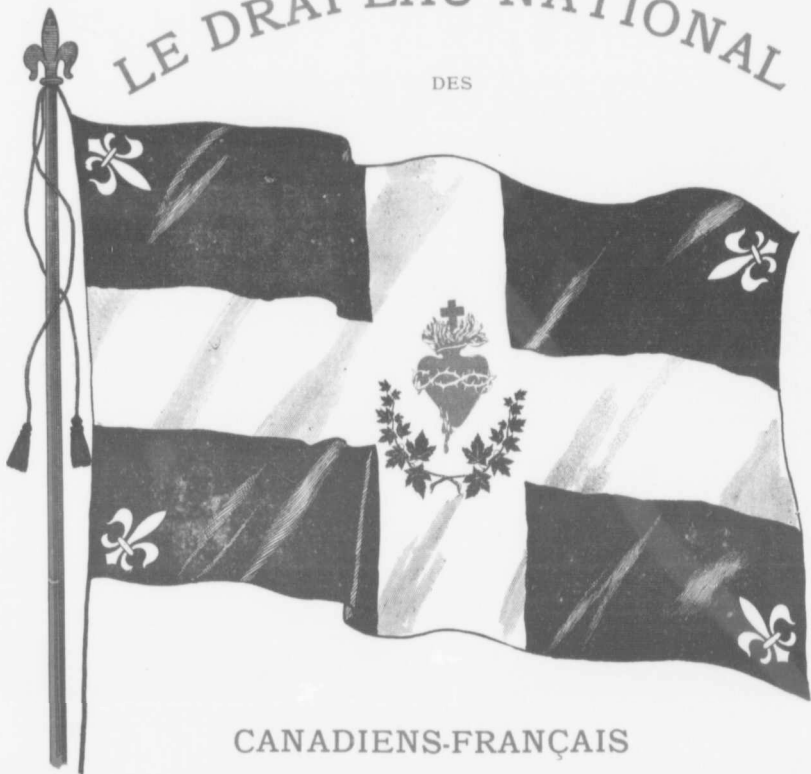
Il est fait avec le meilleur bœuf.

Il est employé dans les hôpitaux.

Il est délicieux à boire, et facile à digérer.

LE DRAPEAU NATIONAL

DES



CANADIENS-FRANÇAIS

Le 24 Juin 1903 fera époque dans les annales du Canada-Français. En ce jour, la population compacte de la Province de Québec célèbre sa fête nationale, à laquelle prennent part les groupes importants de Canadiens Français, établis dans tout le Dominion et les États-Unis.

Toutefois, le fait le plus caractéristique de ce grand jour de réjouissance sera, sans contredit, l'adoption d'un **Drapeau National**, qui rappelle Carillon avec la conquête de nos libertés, et qui symbolise nos sentiments et nos aspirations.

Peuple de croyants depuis la fondation de la colonie, les Canadiens-Français ne rougissent pas d'arborer un étendard religieux: "**Drapeau Dieu fleurdelisé, avec croix blanche et Sacré-Cœur au milieu de feuilles d'érable.**"

Cet emblème glorieux flotte aujourd'hui de l'Atlantique au Pacifique; dans les villes et jusque dans les plus humble hameaux, le drapeau de Carillon se balance, au souffle de nos brises dans l'azur de notre ciel.

Il dit au peuple qui l'acclame avec enthousiasme: "**Aime Dieu et va ton chemin.**"

NOTA.—L'idée d'un drapeau national, lancée il y a quelques mois à peine, est rapidement passée de la théorie à l'exécution; preuve qu'elle répondait à de légitimes aspirations.

Le peuple Canadien-Français n'aura donc plus besoin d'emprunter à la mère-patrie ses couleurs nationales.

Le nouveau drapeau, **croix blanche avec fond bleu fleurdelisé**, proposé par le Rev. Elph. Filiatrault, enrichi du **Sacré-Cœur et de feuilles d'érable**, à la suggestion de membres influents des Sociétés de Saint-Jean-Baptiste de Québec et de Montréal, a trouvé un infatigable vulgarisateur dans **LA CIE CADIEUX & DEROME**, qui a fait confectionner et livré des milliers de ce nouveau drapeau, en toutes dimensions et qualités.

PRIX DU DRAPEAU NATIONAL

Drapeau imprimé sur Coton 12 pouces, - 10c. ou \$1.00 la douzaine Drapeau imprimé sur Coton 30 pouces, - 25c. ou \$2.50 la douzaine

LES SUIVANTS EN SATEEN ET ETOFFE LAINE

44 pcs.	\$1.00,	\$1.50,	\$1.75	13 1/2 pieds,	\$15.00
6 1/2 pieds,		2.00 et 4.50		15 "	18.00
9 "		5.50 et 9.00		18 "	20.00
10 "		10.00			

Boutons-Isignés 5 cents l'unité, 25 cents la douz. et \$1.50 le cent. Jolis Isignés 15 cents l'unité, \$1.50 la douz. et \$11.00 le cent.

EN VENTE A LA... **CIE CADIEUX & DEROME, Montreal.**



PRECIS HISTORIQUE DE
l'Association Saint-Jean-Baptiste
DE MONTRÉAL



L'ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE, de Montréal, a été fondée le 24 Juin 1834, par M. Ludger Duvernay.

C'était alors une époque critique, qui contenait les ferments de la rébellion qui devait se manifester trois ans plus tard.

Le moment était donc bien choisi pour faire œuvre de patriotisme et grouper les Canadiens sous la bannière de leur saint patron.

Les bases de cette association nationale furent jetées, le jour précité, au cours d'un banquet qui eut lieu dans le jardin de M. John McDonall, rue Saint-Antoine, sous la présidence de l'honorable Jacques Viger, alors maire de Montréal.

Le but de l'association était :

1. D'unir entre eux tous les Canadiens ;
2. De leur fournir un motif de réunion et l'occasion de fraterniser et de se mieux connaître ;
3. De cimenter l'union qui doit régner entre les membres d'une même famille ;
4. De favoriser, par toutes les voies légitimes, les intérêts nationaux et industriels de la population canadienne du pays et des membres de l'Association en particulier ;
5. De former, au moyen de souscriptions annuelles, un fonds destiné à être employé à des œuvres de bienfaisance, à secourir les membres frappés par l'adversité ou la maladie, et à faire inhumer convenablement ceux d'entre eux qui mourraient pauvres ;
6. Enfin, d'engager tous ceux qui en feront partie à pratiquer les uns envers les autres tout ce que l'honneur et la fraternité prescrivent aux enfants d'une même patrie.

Ce programme, sage, séduisant et pratique, fut suivi avec autant de fidélité que le permirent les moyens de l'Association dès ses débuts ; mais plus tard, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, il a été très heureusement et considérablement augmenté.

Nous avons dit que la première célébration de notre fête nationale avait eu lieu le 24 Juin 1834. Cette manifestation patriotique devait avoir lieu tous les ans à la même date ; mais l'insurrection de 1837 et l'exil des patriotes qui en fut le douloureux épilogue, suspendit pendant plusieurs années cette touchante démonstration. Cela tenait à ce que le fondateur de l'Association, M. Ludger Duvernay, ainsi qu'un certain nombre d'hommes dévoués à l'œuvre, avaient été compris dans les rigoureuses lois de proscription.

En 1843, Ludger Duvernay revint d'exil. Son premier acte fut de réorganiser l'Association Saint-Jean-Baptiste. Il s'assura le concours des principaux Canadiens-français de Montréal, et le 9 juin 1843, eut lieu la première assemblée générale, dans un salon du marché Sainte-Anne, sous la présidence de l'honorable D. B. Viger, ayant Sir George-Etienne Cartier comme secrétaire.

Voici, à titre de curiosité, le procès-verbal de cette assemblée, copié sur les minutes même des registres de l'Association.

Assemblée du 9 juin 1843.

A une assemblée des citoyens de Montréal, tenue le 9 juin 1843, au salon du Marché Sainte-Anne, dans le but de réorganiser l'Association Saint-Jean-Baptiste dans la cité et la paroisse de Montréal, l'honorable D. B. Viger a été unanimement appelé au fauteuil, et G. E. Cartier, écrivain, prié d'agir comme secrétaire.

Après une allocution convenable à l'occasion et au but de la réunion, de la part du Président, les résolutions suivantes ont été proposées et unanimement acceptées :

Sur motion de Joseph Bourret, écrivain, secondé par B. H. Lemoine, écrivain.

Résolu : 1. Qu'une société de bienfaisance dans la cité et la paroisse de Montréal soit formée sous le nom d'"Association Saint-Jean-Baptiste", se mettant sous la protection du grand saint qu'elle choisit pour patron.

Sur motion de Joseph Roy, écrivain, secondé par A. M. Delisle, écrivain.

Résolu : 2. Que dans la vue d'obtenir un plus grand ordre, et une discipline plus prompte et plus efficace dans la régie des affaires de l'Association, la cité et la paroisse de Montréal soient divisées en quatre sections, sous les noms de : 1. Section de la Ville ; 2. Section Saint-Antoine ; 3. Section Saint-Laurent ; 4. Section Sainte-Marie. La section de la Ville comprendra l'étendue de la ville, dans ses limites proprement dites et reconaues ; la section Saint-Antoine comprendra les faubourgs Sainte-Anne, Saint-Joseph et Saint-Antoine de cette cité, et les côtes et établissements des paroissiens de Montréal qui avoisinent le plus prochainement ces faubourgs ; la section Saint-Laurent comprendra le faubourg Saint-Laurent de cette cité, et les côtes et établissements des paroissiens de Montréal qui avoisinent le plus prochainement ce faubourg ; et la section Sainte-Marie comprendra les faubourgs Saint-Louis et Québec de cette cité, et les côtes et établissements des paroissiens de Montréal, qui, de même, avoisinent le plus prochainement ces deux faubourgs.

Sur motion de Damase Masson, écrivain, secondé par J. L. Beaudry, écrivain.

Résolu : 3. Que les officiers de l'Association consistent en un président, quatre vice-présidents, un trésorier, quatre secrétaires, quatre percepteurs et un commissaire-ordonnateur, l'élection desquels se fera chaque année.

Sur motion de Augustin Perrault, écrivain, secondé par B. Trudeau, écrivain.

Résolu : 4. Qu'indépendamment des officiers de l'Association, chaque section aura ses officiers spéciaux aussi éligibles chaque année, dont les attributions et devoirs seront fixés et déterminés dans les statuts et règlements de l'association à être promulgués plus tard, et qui se composeront pour la section de la Ville des officiers de l'Association, et pour chaque autre section de trois vice-présidents, d'un trésorier, de deux secrétaires et de quatre percepteurs.

Sur motion de J. Jordan, écr., secondé par Frs. Tavernier, écr.

Résolu: 5. Qu'il est à propos d'élire pour la présente année les principaux officiers de l'association et de chaque section, qui seront en pouvoir et exercice jusqu'à la prochaine élection, savoir:

1.—SECTION DE LA VILLE :

Président	L'honorable D. B. Viger.
Vice-présidents	Joseph Roy.
" "	E. R. Fabre.
" "	James McGill Desrivières.
" "	Jean Bruneau.
Trésorier-général	Joseph Boulanger.
Secrétaires	Joseph Belle.
"	L. O. Lamoureux.
"	N. Martel.
"	C. Roy.
Commissaire-ordonnateur	Ludger Duvernay.

2.—SECTION SAINT-ANTOINE :

Vice-présidents	John Donegani.
" "	E. M. Leprohon.
" "	O. Fréchette.
Trésorier	Damase Masson.
Secrétaire	Agapit Morin.

3.—SECTION SAINT-LAURENT :

Vice-présidents	Augustin Perrault.
" "	Joseph Vallée.
" "	Fleury Saint-Jean.
Trésorier	Meneclier de Monochon.
Secrétaires	A. Gauthier.
"	M. Pommainville.

4.—SECTION SAINTE-MARIE :

Vice-présidents	L. M. Viger.
" "	Joseph Grenier.
" "	Pierre Damour.
Trésorier	Louis Boyer.
Secrétaires	J. C. A. Poitras.
"	C. A. Leblanc.

MEMBRES DU COMITÉ :

Joseph Bourret	O. Berthelot
C. S. Cherrier	J. G. Barthe
B. H. Lemoine	A. Laframboise
A. M. Delisle	John McDonnell
Jacques Viger	Louis Comte
P. Beaubien	J. A. Berthelot
C. S. Rodier	N. Dumas
G. E. Cartier	J. A. Labadie
J. D. Bernard	P. Jodoin
John Jordan	R. Trudeau
P. Lacombe	J. L. Beaudry
Frs. Perrin	Hubert Lepage

Sur motion de Frs. Perrin, écr., secondé par O. Fréchette, écr.

Résolu: 6. Que ces règles et règlements soient rédigés pour être soumis à une assemblée générale de l'Association.

Nous avons cru devoir donner ce premier procès-verbal de l'Association, remarquable par sa simplicité, et publier en même temps les noms des officiers de la première heure. Ce document, pensons-nous, ne manquera pas d'intéresser aujourd'hui.

Dès l'année suivante, la Société réunissait tous les Canadiens français sous son drapeau, et la fête nationale fut, depuis, célébrée tous les ans, le 24 juin, avec entrain, patriotisme et piété. La cérémonie consiste d'ordinaire en une messe solennelle célébrée à Notre-Dame, une procession imposante, et des discours patriotiques prononcés par les principaux citoyens, qui s'efforcent, avec succès d'entretenir dans l'âme du peuple l'amour de la patrie et les plus nobles sentiments de fraternité.

La Société alla toujours en prospérant et ses fondateurs eurent la consolation de voir leurs efforts et leur zèle couronnés de succès.

En 1873, M. L. O. David, un des plus populaires et des plus dévoués présidents de notre Société Nationale, et qui eut l'honneur d'être à sa tête durant sept ans, M. L. O. David, disons-nous, relevant une pensée exprimée par M. Ferdinand Gagnon et l'abbé Casgrain, demandait à l'Association d'inviter toutes les sociétés nationales du Canada et des Etats-Unis à se joindre à la Société de Saint-Jean-Baptiste de Montréal, le 24 Juin 1874, pour faire une démonstration grandiose.

L'idée fut acceptée avec enthousiasme aux Etats-Unis et au Canada. Les Canadiens français vinrent de partout par milliers, et la Saint-Jean-Baptiste de 1874 eut un succès immense, succès qui prouva d'une façon éclatante combien était intense notre vitalité nationale.

Le succès inespéré de cette démonstration fit naître une pensée heureuse dans l'esprit de tous ceux qui avaient à cœur de greffer la bienfaisance sur le patriotisme. A cet effet, on mit à l'étude divers projets en vue de tirer de l'Association des œuvres d'utilité générale.

Bien des plans furent élaborés. Tous répondaient à des besoins réels et accusaient chez leurs auteurs un patriotisme souci de notre avenir national; mais aucun ne put être mis en pratique. Ils avaient tous le défaut d'être prématurés.

Mais lorsqu'il fut question de célébrer, en 1884, le cinquantième anniversaire de la fondation de la Société, M. L. O. David eut une idée tout à fait heureuse, en ce sens surtout qu'elle permettait de réaliser la plus grande partie des anciens projets fatalement avortés. M. L. O. David profita donc de l'occasion du cinquantenaire pour proposer la fondation d'un édifice national, qui serait le foyer commun à tous les membres de la grande famille canadienne, et qui, grâce à des appropriations habilement combinées, constituerait une source de revenus pour la Société.

La proposition de M. L. O. David fut accueillie par des acclamations, et l'honorable Thomas-Jean-Jacques Loranger accepta la présidence de l'Association, dans l'intention de travailler à la réalisation de cette heureuse idée.

Peu de temps après on achetait un terrain au coin des rues Craig et Gosford, et le 24 juin 1884, la célébration de la Saint-Jean-Baptiste ajoutait à son programme ordinaire la cérémonie de la pose de la pierre angulaire de l'édifice national qu'on devait élever à cet endroit.

Si vous toussiez, prenez le - BAUME RHUMAL

Mais tout cela, par malheur, ne résu'tait que de l'enthousiasme général. L'argent manquait pour mener le projet à sa fin. A l'élan de la première heure succéda un découragement qu'expliquait les difficultés financières, et la fondation de cet édifice allait être abandonnée, en dépit des sacrifices accomplis et des dépenses déjà faites inutilement, lorsque le Dr. E. P. Lachapelle, nommé président de la Société en 1886, reprit le projet et résolut d'obtenir de la Législature les pouvoirs nécessaires pour le réaliser conformément aux vœux primitifs.

L'année suivante, M. L. O. David, qui était membre de l'Assemblée législative de Québec, obtint de la Chambre une nouvelle charte et décida le Gouvernement Mercier à donner \$10,000 pour la construction de l'édifice.

A cette somme on ajouta le produit des concerts et des bazars donnés au profit de l'œuvre, le tout augmenté des souscriptions recueillies sous forme d'actions, et l'on réunit une somme ronde de \$50,000. Avec ces ressources modiques, le bureau de direction, confiant en la Providence et comptant sur le zèle des patriotes, entreprit une construction dont le coût devait s'élever à plus de \$200,000, à part le terrain. On peut, par cette simple donnée, s'imaginer l'énergie que les membres du bureau de la Commission financière et les deux trésoriers de l'Association, MM. A. S. Hamelin et J. C. Beauchamp, durent dépenser pendant la période de construction et longtemps après.

Avec ces nouvelles ressources, et le terrain de la rue Craig étant jugé insuffisant pour l'objet qu'on avait en vue, la Société, en 1890, en acheta un autre rue Saint-Laurent. Au printemps de 1891 elle jeta les fondements de l'édifice qui fut terminé en 1893. Cet édifice est connu de tous et porte le nom de "Monument National."

Ses fondateurs auraient voulu le nommer "Académie Nationale," ce qui, en raison de sa destination, eût été plus conforme aux exigences de la linguistique; mais on avait dit si souvent dans les journaux et dans les assemblées publiques que cet édifice serait un "monument" attestant le patriotisme des Canadiens-français, que ce nom, ancré dans l'esprit populaire, lui est resté.

Nous avons cru devoir signaler ici comment s'était opéré le baptême de cet édifice, parce que son nom choque parfois l'oreille des étrangers et des lettrés délicats. Mais le peuple qui n'a pas ces raffinements et qui, de plus, est "souverain," a passé outre et l'a nommé au gré de ses sentiments. D'ailleurs, la première impression passée, il reste une appellation peu recherchée peut-être, mais qui n'en a pas moins une naïve sève: "Monument National."

Lorsque cet édifice fut érigé, il fallut l'utiliser de façon à lui faire produire des revenus suffisants pour alimenter les œuvres diverses à l'état de formation. Au nombre de ces œuvres, la plus complète, la plus utile, la plus fertile en résultats heureux, c'est incontestablement la création des cours publics et gratuits, touchant les matières suivantes:

Miner et métallurgie, professeur, M. L. Sohler, ingénieur;

Mécanique industrielle, professeur, M. Lebeau, ingénieur;

Architecture et construction, M. E. Payette, architecte;

Electricité, M. L. A. Herot, ingénieur;

Histoire universelle, M. L. J. Loranger, avocat;

Commerce, M. S. Côté, journaliste;

Elocution, M. P. Colonnier, professeur;

Agriculture et Colonisation, M. J. X. Perrault;

Grammaire parlée, M. Prad, artiste dramatique.

Ces cours, dont l'utilité pratique est manifeste, ont lieu tous les soirs, pendant les six mois d'hiver. Ils sont suivis par des centaines d'élèves, adolescents et adultes, et ont déjà produit des résultats très heureux et très efficaces. En 1896, la législature de Québec a reconnu le caractère d'utilité publique de ces cours en accordant à l'Association Saint-Jean-Baptiste une subvention annuelle de \$2,000, applicables à cette œuvre, dont la création — nous allions oublier de le dire — est due à l'inaltérable dévouement de M. J. X. Perrault, qui, du reste, n'a rencontré que du bon vouloir chez tous les officiers de l'Association.

Aux cours que nous venons de mentionner, on a ajouté un cours de sténographie et de clavigraphie, professé par M. J. C. Larochelle, directeur du *Sténographe canadien*. De plus, pour développer le goût de la langue française et pour propager, ou plutôt pour vulgariser son esprit, on a organisé une section dramatique qui, chaque semaine, interprète une des meilleures œuvres du répertoire dramatique français. Les artistes-amateurs qui s'astreignent à ce travail énorme ont à leur disposition la vaste salle des fêtes du "Monument National," et leurs représentations sont connues sous le nom de "Soirées de famille."

Comme pour toutes les autres créations, chacun a travaillé à la réussite de cette nouveauté, mais il convient d'attribuer la plus large part du succès à MM. J. J. Beauchamp et Elzéar Roy, avocats, qui se sont dévoués tout particulièrement à ces manifestations artistiques.

L'Association Saint-Jean-Baptiste a d'autres ambitions; elle voudrait fonder un conservatoire des Arts et Métiers, des écoles techniques professionnelles, une bibliothèque publique, scientifique et industrielle, organiser des concours de littérature, d'éloquence, de musique, de peinture, de sculpture, etc., et pouvoir accorder des bourses aux lauréats, afin de leur permettre d'aller dans les grandes écoles de France et d'Angleterre parachever leurs études.

Mais actuellement ces projets ne sont et ne peuvent être que des désirs, car les revenus de l'association sont absorbés en grande partie par les intérêts de sa dette, ce qui l'oblige à attendre qu'un événement imprévu, mais possible, le soulage de tout ou partie de ses charges budgétaires. Il suffirait pour cela qu'un groupe de Canadiens-français fortunés ait la bonne idée de se partager la dette, peu résistante en somme, et notre Société nationale, libre enfin d'appliquer ses revenus, modestes mais bien administrés, à des œuvres d'utilité générale, pourrait alors répandre les bienfaits qu'elle brûle de prodiguer à tous et à chacun.

Pour donner une idée des services variés que l'Association Saint-Jean-Baptiste peut rendre à la population, nous allons parler d'une de ses dernières œuvres: la Caisse Nationale d'Economie, dont le succès est dû en grande partie à M. Arthur Gagnon, trésorier de l'Association.

Depuis longtemps l'Association songeait à créer un fonds de secours pour ses membres, sans entrer en concurrence avec nos excellentes sociétés de bienfaisance. Or, toutes les places étaient prises; il y avait des sociétés pour tous les besoins, pour toutes les afflictions. Une œuvre restait à faire, c'était la création d'une Caisse Nationale d'Economie, d'un fonds de pension au profit de

ceux qui, rendus à un certain âge, deviennent incapables de gagner leur vie et de soutenir leur famille comme auparavant, et aussi des jeunes gens dont les parents et les tuteurs veulent assurer l'avenir, en leur préparant des secours pour les jours difficiles de leur établissement.

Elle existe maintenant, cette œuvre de bienfaisance et de prévoyance, et ses progrès remarquables dépassent les espérances de ses fondateurs.

Une société semblable, fondée en France en 1881, a maintenant recruté plus de 200,000 membres et accumulé un capital inaliénable de 33 millions de francs. Sans oser compter sur des résultats aussi considérables ici, il est certain qu'un fonds de plusieurs millions de dollars peut être constitué et assurer ainsi l'avenir de milliers de familles.

La Caisse Nationale d'Economie est une corporation civile absolument distincte de l'Association Saint-Jean-Baptiste. Son système est de la plus grande simplicité. Les sociétaires paient une contribution annuelle d'un dollar et des contributions mensuelles de vingt-cinq ou cinquante centins, à leur choix. La contribution annuelle appartient à l'Association Saint-Jean-Baptiste qui, en retour, supporte tous les frais d'administration, de manière que les contributions mensuelles, augmentées des intérêts qu'elles produisent, soient intégralement accumulées pendant vingt ans. Après les vingt premières années le capital social continue à s'accroître indéfiniment des contributions mensuelles payées chaque année, mais les intérêts sont annuellement payés aux sociétaires survivants qui ont acquitté leurs obligations envers la Société pendant vingt ans. D'après les statuts de la Caisse, l'avoir social est converti en valeur de tout repos, bons ou obligations du Dominion, de la Province, des Municipalités, des Fabriques et Corporations scolaires.

On ne peut douter qu'avec ce système et ces garanties, les revenus à diviser au bout de vingt ans ne soient considérables. D'ailleurs le système n'est pas nouveau; l'exemple des *Prévoyants de l'avenir*, société d'épargne fonctionnant en France, démontre qu'il est absolument sain et pratique.

Les résultats des trois premières années d'opération de la Caisse Nationale d'Economie sont assez concluants pour éloigner toute crainte d'aléas fâcheux. D'après le rapport officiel de 1901-1902, la Caisse possédait un actif de \$61,425,88, représenté par les valeurs suivantes :

Débitures Cité de Montréal.....	\$ 29,321,25
Fabrique paroisse Dorval.....	15,795,60
Corporation scolaire, Ville de la Côte Saint-Louis.....	16,000,00
Balance en banque.....	309,03

Total.....\$ 61,425,88

Ces chiffres donnent raison à ceux qui ont eu confiance en l'institution fondée par l'Association Saint-Jean-Baptiste, et ils suffisent à lui assurer la sympathie et l'adhésion de tous les gens raisonnables.

En fondant la Caisse, l'Association Saint-Jean-Baptiste a fait une œuvre philanthropique et nationale, sans arrière-pensée de spéculation. Elle offrait des garanties de désintéressement et d'honnêteté qu'on pouvait difficilement trouver ailleurs. Aussi a-t-elle le droit de de-

mander aux Canadiens-français leur concours actif, ou au moins leur appui moral. A force de sacrifices, et avec des ressources minimes, elle accomplit une œuvre éminemment utile et pratique; elle travaille patiemment et sans relâche à réaliser les patriotiques desirs de ses fondateurs. Qu'on le comprenne bien, la Caisse Nationale d'Economie n'est pas une fondation stérile; à mesure que les générations nouvelles s'empresseront de participer à son fonds toujours croissant, elle développera chez les nôtres l'habitude de l'épargne et elle assurera l'avenir d'un grand nombre d'entre eux; elle sera enfin un lien de ralliement puissant et fécond pour la famille française dans l'Amérique du Nord,

* * *

Nous venons d'exposer le fonctionnement de l'Association Saint-Jean-Baptiste pour ce qui concerne le bien-être matériel et intellectuel de ses membres. Il nous reste à faire connaître le vrai sens moral de cette institution, et nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici le prestigieux sermon prononcé en plein air, lors de la célébration si grandiose de la Saint-Jean-Baptiste, il y a deux ans, par M. l'abbé René Labelle, prêtre sulpicien, attaché à Notre-Dame. Nous choisissons ce morceau d'éloquence parmi tant d'autres qui ont été prononcés en des circonstances analogues, d'abord parce qu'il exprime admirablement la pensée saine, profonde et pieuse qui a donné naissance à notre Société nationale, et aussi parce que sa proportion réservée nous permet de le publier intégralement.

Bonum est nos hic esse.
Il nous est bon d'être ici.
S. Matt. 17, 4.

Monseigneur, mes frères,

Cette parole est celle des apôtres sur le Thabor, et je n'en puis trouver aucune autre qui rende mieux ma pensée dans cette grandiose manifestation religieuse et nationale. Il nous est bon d'être ici, sur ce plateau qu'aujourd'hui notre piété transforme en un glorieux Thabor. Voyez à droite, ces eaux couleur d'émeraude, c'est le lac de Genezareth; à gauche, ce mont qui borne la vue, c'est le Carmel; à nos pieds, cette ville qui s'étend du levant au couchant comme pour étaler sa splendeur, c'est la Jérusalem fidèle, pleine d'espérance et de promesses.

Ici, c'est la vision qui étincelle, un Pontife et des prêtres qui s'entrentiennent avec le Christ, un autel, une Victime, tout un peuple qui adore, Dieu et l'homme qui s'unissent, le ciel et la patrie qui s'embrassent.

Oui, il nous est bon d'être ici, "bonum est nos hic esse", car ici, pour le moment, nous consacrons les deux principes de notre vie nationale: la religion et le patriotisme.

Je viens de nommer le patriotisme et vos cœurs ont vibré. Qu'est-ce donc que le patriotisme? C'est l'amour dévoué, c'est l'amour passionné de la patrie.

Cette portion du globe que nos ancêtres ont occupée par la force des armes, qu'ils ont agrandie par leurs conquêtes, qu'ils ont cultivée de leurs mains et civilisée par leur génie; ce ciel bleu, ces vertes montagnes, ces fleuves majestueux, ces grasses plaines, cette ville, ce village, ce clocher, ce foyer, ce drapeau, cette langue et tout cet ensemble de principes, de traditions et de lois qui ont

formé la nation canadienne-française, c'est la patrie. Cette patrie, vous l'aimez comme une mère, vous la respectez comme un culte, vous la défendez comme un drapeau, et plutôt que de laisser la honte et l'humiliation monter à son front, vous lui donniez votre sang.

Mais qui donc a mis dans vos cœurs cet amour si fort et si tendre, si respectable et si sacré? Quelle est la source de votre patriotisme?... Mes frères, je l'affirme avec fierté: c'est la religion. Vous n'êtes pas patriotes, en effet, parce que vous faites de beaux discours sur l'amour de la patrie, parce que vous jetez au vent des oriflammes et que vous tirez le canon au jour de la fête nationale; vous êtes patriotes parce que vous avez le sentiment du devoir envers la société civile dont vous faites partie.

Or, ce sentiment du devoir ne vient pas de la terre; ni la volonté commune, ni la conscience nationale ne peuvent le produire; il vient du ciel et c'est la religion qui l'enracine dans les cœurs. C'est elle qui fait consentir aux sacrifices souvent cruels que, pour vivre et prospérer, la patrie réclame de tous ses enfants. Cherchez ailleurs des ressorts assez nerveux, des mobiles assez puissants pour vous décider à obéir, quoiqu'il en coûte, aux lois qui garantissent l'ordre et la paix de la société, vous ne trouverez rien.

Sera-ce l'intérêt personnel bien entendu? Mais l'intérêt personnel, renfermé dans les étroites limites de la vie présente, c'est la négation du devoir. Sera-ce la loi humaine? Mais la loi humaine est impuissante à saisir et à constater tous les méfaits. Sera-ce l'honneur? Mais l'honneur fait-il courber toutes les têtes devant le devoir? L'honneur séparé de la religion c'est la "dernière lampe dans un temple dévasté," a-t-on dit; et fûtes souffles qui passent, venant du dehors à travers ces ruines, ne tarde pas à l'éteindre.

Non, mes frères, toutes ces barrières, élevées de main d'homme autour du cœur pour le contenir dans le devoir, ne sont pas assez solides. C'est la religion qui fait rendre à son pays ce qui appartient à son pays; c'est la religion qui engendre le vrai patriotisme.

Supprimez la religion, vous supprimez le devoir, ce quand le devoir est supprimé, mes frères, le patriotisme n'existe plus; l'ordre, la justice, la liberté ne sont que des mots sonores et des cimabales retentissantes; le dévouement au bien public, une chimère; la patrie, une expression géographique sans rapport avec l'ordre des choses morales; la patrie, quoi? c'est l'égoïsme, c'est la discorde, c'est l'anarchie, c'est le lamentable naufrage de la nationalité.

De cette patrie, mes frères, vous n'en voulez pas, et voilà pourquoi vous conservez à la religion sa place d'honneur dans vos fêtes, dans votre congrès, dans vos délibérations publiques et dans vos assemblées nationales. La religion, c'est l'âme de la patrie, j'allais dire c'est la patrie elle-même. Car, sachez-vous bien que, sans la religion, il n'y aurait point de patrie canadienne-française? Penchez-vous sur son berceau, voyez les personnages qui l'entourent et dites si la religion n'est pas sa mère. "Au nom de Jésus-Christ, déployez les voiles!" dit Christophe Colomb debout sur la dunette de la Santa-Maria. "Vive le roi de France!" s'écrie Jacques-Cartier, quand il plante l'étendard de la croix sur les rivages de la Gaspésie. "Messieurs," dit Malouneau, "quand tous les arbres de l'île de Montréal se changeraient en Iroquois, je ferais mon devoir." Or, son devoir, c'était de faire fleurir le lis au

soleil de la foi sur les bords du Saint-Laurent. Et c'est ainsi, mes frères, depuis les origines jusqu'à la conquête. Cartier, Joliet, LaSalle, Marquette, Champlain, de Maisonneuve, de Montmorency-Laval, de Frontenac, d'Iberville, Montcalm, Lévis, toutes nos premières gloires nationales sont des gloires chrétiennes. Et à la conquête, à cette époque fatale et douloureuse où, par l'abandon de la mère-patrie, un petit peuple né d'une race illustre va sombrer dans une effroyable catastrophe, qui veille sur lui? Qui le sauve?... La religion qui relève les courages, qui concentre les ressources et qui groupe à l'entour des autels restés debout toutes les forces vives du pays. Et depuis, on a vu les chevaliers et les évêques, les hommes d'épée et les hommes de travail, les prêtres et les laïcs associer leur génie, leurs efforts et leur dévouement pour la plus grande gloire de la Nouvelle-France.

Eh bien, mes frères, un peuple comme le nôtre, qui doit tout à la religion; sa naissance, sa conservation, son développement, sa force et sa prospérité, fait bien, en un jour comme celui-ci, d'aller chercher son Dieu trop à l'étroit dans ses sanctuaires, de lui dresser, en plein air et sous le grand soleil, un autel décoré de tentures et de feuillage et de lui offrir d'éclatantes actions de grâces. Et voilà pourquoi je dis: "Bonum est nos hic esse"; Canadiens-français, mes frères, il nous est bon d'être ici pour célébrer l'indissoluble union de notre foi et de notre nationalité, pour manifester notre patriotisme et décerner à la religion, qui nous a faits ce que nous sommes, le triomphe de reconnaissance qu'elle mérite.

Mais s'il nous est bon d'être ici pour accomplir d'aussi grands devoirs, il ne nous est pas mauvais d'y être aussi pour recevoir de salutaires leçons. Puisque ce plateau nous rappelle celui qui couronne le Thabor, la similitude ne sera parfaite que lorsqu'à l'exemple des apôtres nous en descendrons non seulement éblouis, mais instruits. Or, voici l'enseignement qui découle de cette merveilleuse explosion de vie religieuse et nationale.

Aujourd'hui, mes frères, vous êtes fiers et heureux, fiers d'être Canadiens-français, heureux d'être catholiques romains. Soyez-le toujours. Que ce soir, votre patriotisme ne rentre pas au foyer comme on rentre un drapeau le soir d'une solennité; mais qu'il s'affirme tous les jours, par la parole et par la plume, dans les conseils de la famille ou de la nation, dans la presse ou dans les associations. Sans doute, appelés par un acte providentiel à partager notre sol avec des frères de croyances et de races différentes, nous devons avoir le cœur assez grand pour les aimer tous et assez noble pour vouloir agrandir avec eux le patrimoine national; mais il faut garder notre dignité.

Sans doute, nous devons reconnaître les qualités d'intelligence prompte, nette et pénétrante qui caractérisent nos compatriotes étrangers, mais nous avons le droit et le devoir d'exalter ces sentiments d'énergie, de dévouement chevaleresque et de générosité qui, sous toutes les latitudes et sur tous les rivages, mettent en relief la noble nation des Francs: "Gens Inclyta Francorum."

Sans doute, il est beau de s'éprendre d'un idéal sans tache, de l'inspirer aux autres et de rien omettre qui n'en favorise la réalisation, mais il est injuste de mépriser ce que nous avons. Des compatriotes, privilégiés de la fortune, s'en vont voyager en Europe et, devant les merveilles accumulées de tous ordres par des civilisations séculaires, se prennent de dégoût pour nos œuvres et nos institutions. Mais que veulent donc ces patriotes découragés?

Veulent-ils devancer les siècles et changer la nature du progrès ? Le progrès, mes frères, c'est la marche en avant, et Dieu sait si, depuis deux siècles, nous avons fait du chemin !... Mais ne prenons pas le vertige et dans ce mouvement qui nous emporte vers la perfection, ne soyons pas impatients ; les œuvres lentement élaborées sont les plus durables.

Du reste, nos commencements ont été trop merveilleux pour qu'ils ne soient pas soutenus par des progrès encore plus éclatants. Regrettons les lacunes, mais ne condamnons pas le tout ; travaillons plutôt à faire disparaître l'écart entre la réalité défectueuse et la perfection rêvée, nous aurons fait œuvre de patriotes prudents, sincères et dévoués. Et pour tout dire en un mot, que notre patriotisme ait des ailes plus larges et vole plus haut vers les sommets lumineux que la religion nous découvre.

Car, mes frères, ne oublions jamais, le peuple français ne peut se passer de la religion ; son sort en dépend. Quand il lui est fidèle, il est heureux ; quand il la déserte il est malheureux. Pourquoi ? Affaire de tempérament, dira-t-on, et besoin d'idéal puisque c'est pour des idées plutôt que pour des intérêts qu'il se passionne ; mais sans aucun doute, exigence de vocation, mes frères.

Au milieu des fêtes de son baptême, Clovis le proclamait l'ami préféré du Christ : " Vivat Christus, amat Francos ! " Vive le Christ qui aime les Français ! Le Christ, en effet, lui a trouvé des qualités si propres à accomplir ses desseins, qu'il l'a choisi pour porter à travers le monde, dans une civilisation faite de droit et d'idéal, la foi et le culte de Jésus-Christ.

Or, ne sommes-nous pas ce peuple français ? Avons-nous oublié nos origines ? Nos pères ont traversé les mers pour continuer en Amérique la mission de la France en Europe, et ils ont si bien fait, la sève puissante de leur race et de leur foi s'est si bien répandue, qu'aujourd'hui, sur le continent américain, cette province de Québec est le foyer le plus intense du christianisme. De toutes parts, c'est une magnifique efflorescence d'œuvres religieuses qui grandissent sans s'affaiblir, qui se rencontrent sans se nuire et qui trouvent dans notre sol un aliment presque inépuisable.

Eh bien, vous êtes les fils de vos pères et les continuateurs de leur sublime mission. Prenez garde de faire. Car s'il est permis à certains individus comme à certains peuples de faillir sans que leur déchéance n'engage rien, il en est d'autres pour lesquels tout fléchissement est une flétrissure sévèrement punie.

La douce France, notre mère-patrie le sait bien. Quand, dans un moment d'oubli, elle a déchiré la charte de son alliance avec le Christ ; quand elle a rayé de sa constitution les droits de Dieu pour ne laisser subsister que les droits de l'homme, la réponse divine ne s'est pas fait attendre, la France a fatalement reçu le salaire de son infidélité. Et il n'en sera pas autrement pour nous, français d'Amérique, si nous ne sommes pas fidèles à la foi de nos origines.

Ne nous laissons donc pas séduire par de faux prophètes qui cherchent à séparer deux choses pour nous inséparables : le patriotisme et la religion.

Ne détournons pas à notre profit les ressources et les énergies que Dieu nous a données pour sa gloire, mais

gardons au service de la foi, de la civilisation et de la charité, la puissance de notre génie et la vaillance de notre cœur.

Que les sentiments qui nous animent, que les convictions profondes qui dominent notre vie, que la soif des beaux dévouements ne soient pas seulement l'apanage des Canadiens-français, mais que tout cela se répande de plus en plus parmi les hommes.

Que nos efforts, par les sacrifices mêmes auxquels nous sommes prêts, la vérité, la justice et la charité triomphent et qu'il se fasse par nous un monde dans lequel nous puissions trouver l'image de celui que nous avons tous au cœur et dans l'esprit.

Nous aurons rempli dans le monde américain la noble mission commencée par Saint-Jean-Baptiste sur les bords du Jourdain : comme le patron, les disciples auront : bien mérité du Christ et le Canada français gardera longtemps encore la splendeur de ses beaux jours.

Ainsi soit-il.

* * *

Maintenant que nous venons d'entendre un prêtre s'exprimer sur le patriotisme, nous croyons devoir laisser la parole, sur le même sujet, à un laïque de marque, l'honorable M. Israël Tarte, alors ministre des Travaux Publics qui, le même jour, prononça le discours suivant.

" Nous célébrons cette année notre fête nationale avec plus de pompe et d'éclat que nous l'avons jamais fait dans le passé.

" Cette manifestation de notre patriotisme ne peut certes porter ombrage aux citoyens des autres nationalités qui nous entourent ; d'ailleurs nos ennemis se font de plus en plus rares. Aujourd'hui, l'assimilation des races est hors de question. Personne n'y songe plus, car l'assimilation enlèverait au pays un stimulant de première importance, un caractère intéressant. Elle ferait disparaître la rivalité bien entendue entre les deux races dans le domaine de l'étude, des arts, du commerce, de l'industrie et de tout ce qui touche à l'avancement intellectuel et matériel de notre beau pays. Je suis partisan de l'union intime des cœurs et des esprits pour le développement de la patrie canadienne. Quelque soit la langue que nous parlons, quelque soit l'autel devant lequel nous nous agenouillons pour prier et adorer Dieu, tous nous devons pratiquer le culte de la patrie. Les Anglais représentent le génie commercial, l'art de faire fortune, qui est le caractère distinctif de la race anglo-saxonne. Nous, nous représentons, sur ce continent, quelques-unes des vertus qui ont distingué de tout temps la race française : la générosité, l'amour des belles lettres et du bon goût, la gaité gauloise et l'enthousiasme qui sont l'apanage de la France, et qui ont fait accomplir tant d'actions glorieuses, inscrites dans les fastes de l'histoire. N'ayons pas honte de nous dire catholiques et français et d'affirmer notre foi nationale.

" Il n'y a plus de danger pour notre race. Nous sommes actuellement deux millions aux Canada, nos frères des Etats-Unis sont à peu près un million. Dans dix ans nous serons cinq millions, dans trente ans, nous serons dix millions. Nous nous multiplions vite, selon le commandement de l'Evangile. Le devoir du moment est de préparer l'avenir par l'éducation.

" En ce jour, je viens proclamer la large part que les études classiques ont droit d'occuper dans ce pays.

La Grippe - - BAUME RHUMAL

" Moins favorisés que leurs concitoyens anglais, les Canadiens-français n'ont pas eu de fortune à apporter avec eux quand il vinrent s'établir ici. Cependant, grâce à nos maisons d'éducation et aux fortes études classiques qui s'y font, nous avons suppléé au manque d'argent par le talent. Mais nos maisons d'éducation, avec leurs cours classiques, ne suffisent plus; je ne suis pas de ceux qui croient que tout le monde doit se livrer à l'étude des classiques; il faut répandre l'éducation dans les masses, au moyen d'écoles primaires.

" Si je puis donner un conseil à mes compatriotes, je dirai: ne nous diffamons pas nous mêmes, ne diffamons jamais nos institutions. Laissons à ceux qui nous connaissent mal cette vilaine besogne.

" Je suis fils de la foule; mes parents n'étaient que de simples fermiers, par conséquent ils n'étaient pas instruits, mais ils m'ont donné une éducation classique. Avec l'expérience que j'ai acquise, je dis aujourd'hui: comme toutes les choses humaines, notre système d'éducation n'est pas parfait, mais nous n'avons rien à détruire; tout ce que nous avons à faire, c'est de perfectionner et de conserver ce que nous avons.

" Mes chers compatriotes, soyons sobres et laborieux, ces deux qualités marchent de pair. Que d'intelligences j'ai vu sombrer dans les flots de l'alcool, au cours de ma carrière de journaliste et d'hommes publics! et puis ne l'oublions pas, nous sommes ici la minorité et les minorités ont le devoir d'être plus vertueuses que les majorités.

" Il faut aussi tirer des enseignements pratiques d'une fête comme celle-ci. Apprenons à pratiquer ces notions d'hygiène, qui sont aussi nécessaires au développement physique d'un peuple que les vertus à son avancement moral.

" Je ne connais pas de pays plus beau que le nôtre, je ne sache pas de peuple plus heureux au monde que les Canadiens-français.

" Remercions la Providence qui nous a aimés et protégés jusqu'à ce jour, et demandons-lui de nous assister encore dans les combats de demain.

" Mânes de Wolfe et de Montcalm, tombés tous deux le même jour au champ d'honneur; mânes de Lévis, dont le dernier combat sur les bords du St-Laurent, fut une suprême victoire; mânes de Montmorency Laval, qui fut le fondateur de ce vigoureux system d'éducation, dont nous récoltons aujourd'hui les résultats; mânes des martyrs de 1837-38, victimes patriotiques dont le sang répandu a fait germer nos libertés politiques; mânes de Lafontaine et de Baldwin, champions de nos droits constitutionnels; mânes de Cartier; mânes de Chapleau; mânes de Mercier, vous planez en ce moment sur nos têtes; vous êtes les témoins du spectacle de tout un peuple réuni ici pour se souvenir.

" Quand vous repartirez ce soir, pour retourner vers les régions de l'au-delà qu'on appelle le ciel, emportez avec vous l'hymne de reconnaissance, la prière de ce peuple, qui est venu s'agenouiller ce matin devant l'autel du Tout-Puissant pour le remercier et lui demander sa protection pour l'avenir.

" Monseigneur, c'était un grand spectacle que celui de cette messe en plein air où vous avez officié, ce matin. Le Premier Ministre, la magistrature, les principaux dignitaires du clergé et du pays y assistaient. Tant que le pays marchera dans cette voie, la main dans la main avec son clergé, nous n'avons rien à craindre.

" Mes chers compatriotes, je ne puis n'empêcher de vous remercier pour le grand exemple que vous avez donné. Au cours de cette immense procession de 50,000 hommes, ce matin, pas un qui ne fut sobre et digne. Ce fait parle hautement et à l'honneur du pays et à la gloire du clergé, qui ont formé un tel peuple.

" En terminant, je vous répète: Restons Canadiens; proclamons-le bien haut; car notre race vaut n'importe laquelle qui existe actuellement au soleil. C'est là mon dernier mot."

Par mille et par mille

C'est par milliers de bouteilles que le **BAUME RHUMAL** se vend chaque jour en Canada et aux Etats-Unis.





CHARTRE DE l'Association Saint Jean-Baptiste de Montreal



Constituée en corporation civile par l'Acte 12 Vict., c. 149 (Québec), refondue et amendée par l'Acte 51-52 Vict., c. 65, et amendée de nouveau par les Actes 55-56 Vict., c. 85, et 62 Vict., c. 93.

Attendu que l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal a demandé par sa pétition que la loi qui la constitue en corporation soit refondue et amendée, et qu'il convient d'accéder à cette demande : En conséquence Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Seront membres actifs de l'Association les Canadiens d'origine française de père ou de mère, ou tout citoyen d'autre origine ayant épousé une Canadienne-française catholique, qui auront été élus membres actifs et posséderont les qualifications requises par les règlements.

2. Seront membres ordinaires de l'Association tous les Canadiens d'origine française de père ou de mère, ou tout autre citoyen d'autre origine ayant épousé une Canadienne-française catholique, qui, sur proposition de deux membres de leur paroisse, auront été élus à la majorité d'une assemblée générale de leur section ou société.

2a. Seront membres fondateurs ceux qui feront un don de la valeur de cent piastres ou plus à l'Association.

3. Tous les membres du clergé catholique d'origine française seront de droit membres ordinaires de l'Association.

4. Les membres de cette corporation ne seront pas tenus personnellement responsables de ses obligations.

5. Cette corporation succède à l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, constituée en corporation en vertu de l'acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, chap. 149, et dans tous les biens, droits, pouvoirs, privilèges et obligations de la dite association ; et elle poursuivra le même but, savoir :

1. Unir entre eux tous les Canadiens ;
2. Leur fournir un lieu de réunion et l'occasion de fraterniser et de se mieux connaître ;

3. Cimentier l'union qui doit régner entre les membres d'une même famille ;

4. Favoriser, par toutes les voies légitimes, les intérêts nationaux et industriels de la population canadienne du pays et des membres de l'Association en particulier ;

5. Former, au moyen de souscriptions annuelles, un fonds qui sera employé à des œuvres de bienfaisance, à secourir les membres frappés par l'adversité ou la maladie, et à faire inhumer convenablement ceux d'entre eux qui mourraient pauvrement ;

6. Enfin, engager tous ceux qui font partie de l'Association à pratiquer les uns envers les autres tout ce que l'honneur et la fraternité prescrivent aux enfants d'une même patrie.

6. Cette corporation a tous les pouvoirs conférés aux corporations civiles par la loi du pays. Le revenu

annuel des immeubles qu'elle pourra posséder ne devra pas excéder cinquante mille piastres.

L'Association aura un sceau qu'elle pourra modifier, et dont la devise sera : " Rendre le peuple meilleur."

Le bureau de cette Association sera dans la Cité de Montréal.

7. Les officiers et employés actuellement en activité conserveront et rempliront leurs fonctions respectives jusqu'à ce qu'ils soient remplacés.

8. Les actes, résolutions, règlements passés suivant les dispositions de cet acte et en vigueur en vertu d'icelui, non incompatibles avec les dispositions de cet acte et les lois générales de la Province, sont maintenus jusqu'à ce qu'ils soient abrogés ou modifiés.

9. Les pouvoirs conférés à la corporation sont exercés par un conseil appelé Bureau de l'Association, et composé des officiers généraux de l'Association et de six membres actifs.

10. Peut voter à cette élection ainsi qu'aux assemblées, tout membre actif inscrit de la dite corporation qui a payé sa contribution annuelle et tous arrérages de contribution.

11. Les officiers généraux sont : un président, deux vice présidents, un secrétaire, un secrétaire-trésorier et un commissaire ordonnateur.

12. Le secrétaire et le secrétaire-trésorier sont élus par le bureau de l'Association, sont révocables à discrétion et peuvent recevoir un salaire.

13. Le bureau de l'Association peut faire tous règlements qui ne sont pas contraires aux dispositions de cette loi ni aux lois de la Province, et sur entre autres sujets, les suivants :

1. Le nombre, la date, le lieu et l'objet des assemblées, ainsi que la date et le mode des élections de l'Association ;

2. L'admission et l'expulsion des membres, ainsi que le montant et la date du paiement de la contribution annuelle des membres actifs ;

3. L'éligibilité des membres du bureau de direction et de la commission financière ;

4. La nomination d'officiers et de membres d'honneur avec voix consultative aux assemblées du dit bureau ;

5. La nomination d'officiers ou d'employés autres que ceux mentionnés dans la présente loi, leurs devoirs et obligations ;

6. La confiscation et la conversion des actions ;

7. La construction et l'administration d'un édifice national et autres biens ;

8. La création d'une commission financière à laquelle le bureau de direction pourra déléguer les pouvoirs nécessaires pour la construction et l'administration de l'édifice national ;

9. L'organisation d'un fonds de secours mutuel, soit en faveur de ses membres malades ou des familles de ses membres défunts, moyennant une rétribution spéciale ; la

Rhumes Obstinés

-

-

BAUME RHUMAL

formation et l'encouragement des œuvres nationales ; la gestion et l'administration des affaires de la corporation et, en général, tout ce que l'Association jugera nécessaire de faire pour atteindre ce but

14. Les règlements confirmés par une assemblée générale des membres actifs de l'Association ne pourront être amendés que par les deux-tiers des membres présents à une assemblée convoquée dans ce but.

15. Sur requête par écrit de dix membres actifs, une assemblée spéciale de l'Association sera convoquée par le président ou, à son refus, par l'un des vice-présidents ou par les signataires de la requête. La requête et l'avis de convocation devront mentionner l'objet de l'assemblée.

16. L'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal sera divisée en autant de sociétés ou sections qu'il y aura de paroisses dans le diocèse de Montréal.

Les membres d'origine française de différentes sociétés de secours mutuels, commerciales, industrielles, professionnelles et ouvrières, pourront être admis comme sections sur demande soumise à l'approbation d'une assemblée de l'Association.

17. Les officiers de chaque section seront : un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un trésorier et un commissaire ordonnateur, qui formeront le comité de régie de la section.

18. Les sections pourront faire des règlements, les amender, imposer des contributions à leurs membres, créer des fonds de secours et adopter tous moyens d'action et toutes procédures qui ne seront pas contraires aux dispositions de cet acte et des règlements de l'Association et aux lois générales de la Province.

19. Les sections devront donner une liste de leurs membres ainsi qu'un rapport de leurs délibérations au bureau de l'Association, lorsque celui-ci en fera la demande.

20. Chaque section règlera ses affaires financières et autres.

21. Le quorum des assemblées de chaque section sera de sept membres.

22. Lorsqu'il aura été décidé par le bureau de l'Association de faire une procession publique, l'organisation en sera réglée et exécutée par un conseil général composé des membres du bureau de l'Association et des présidents des sections.

23. Lors des processions et démonstrations publiques, la préséance des sections sera déterminée par le degré d'ancienneté de chaque paroisse, mais à tour de rôle, à commencer par la plus ancienne, chaque paroisse aura droit au premier rang.

24. Pour construire un édifice national, l'Association pourra créer un capital-actions.

Les actions pourront être émises en une ou plusieurs séries.

Il sera permis à l'Association d'employer son actif présent et futur à la construction et l'aménagement de l'édifice national, ainsi qu'à souscrire ou à racheter ses propres actions.

25. Il sera permis à l'Association, sur résolution de la majorité en nombre et en valeur des actionnaires présents à une assemblée spéciale, convoquée par avis public pendant huit jours dans deux journaux français de Montréal, d'emprunter par voie de débentures ou autrement, telles sommes d'argent dont elle aura besoin et de donner, comme garantie des dits emprunts, une hypothèque sur

la propriété de l'édifice national ou sur ses autres immeubles.

26. Chaque fois que l'Association sera appelée à voter comme actionnaire, elle sera représentée par un délégué porteur d'un mandat impératif donné par le bureau de direction et la commission financière réunis en assemblée spéciale.

Lors de l'élection des membres de la commission financière, le mandat impératif sera donné par le bureau de direction seul.

27. L'administration de l'édifice connu sous le nom de "Monument National" sera sous le contrôle et la direction d'une commission financière composée et élue en la manière à être déterminée par les règlements.

28. L'Association pourra faire des arrangements avec d'autres sociétés pour aider à la construction et au maintien de l'édifice national.

29. Nonobstant toute loi à ce contraire, l'Association pourra recevoir, soit par donation en la manière ordinaire, soit sous forme de promesse ou d'engagement de payer suivant la cédule A annexée à la présente loi et insérée dans un livre spécial à cet effet faisant partie des archives de l'Association, et cette promesse ou engagement sera valide et irrévocable et constituera une obligation civile en faveur de l'Association.

Le produit de ces donations sera représenté par des actions au nom de l'Association dans le capital-actions mentionné dans la section 24 de la loi 51-52 Victoria, chapitre 65, telle qu'amendée par la section 10 de la loi 55-56 Victoria, chapitre 85, et employée d'abord à éteindre la dette du Monument National.

30. Par règlement passé à cet effet, le bureau de direction de l'Association pourra créer une caisse d'épargne et de secours, dont les statuts seront conformes à la cédule B annexée au présent Acte, lesquels statuts seront censés faire partie de cet Acte.

Une copie dûment authentiquée du règlement créant cette Caisse sera déposée au bureau du Secrétaire de la Province, et un avis sous la signature du chef de ce département pourra être publié dans la *Gazette officielle* de Québec, déclarant que tel règlement a été passé et produit comme susdit, et dès lors l'Association formera, pour les fins de la dite Caisse, une corporation distincte sous le nom de "l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal (Caisse Nationale d'Economie)" ayant tous les pouvoirs conférés aux corporations civiles par la loi du pays.

31. La vente consentie par William B. Gifford, ès-qualité, à l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, suivant acte passé devant maître Hugh Brodie, N. P., le vingt-et-un mars 1891, est ratifiée ; les terrains qui y sont décrits, sont déclarés libres de toutes substitutions, et le prix de vente mentionné au dit acte tiendra lieu des dits terrains et demeure sujet à la substitution créée par le testament de feu George Wurtel, reçu devant maître H. Griffin et collègues, notaires, le 16 mai 1832.

32. Cette loi viendra en vigueur le jour de sa sanction.

CEDULE A.

Je soussigné,
désirant contribuer à l'œuvre philanthropique et patriotique de l'Association St-Jean-Baptiste de Montréal, m'engage à lui verser la somme de.....
à être payée.....

En foi de quoi j'ai signé à Montréal, ce.....jour du mois de.....mil.....

TÉMOINSIGNATURE.....

CEDULE B.

STATUTS.

Art. 1.—L'Association St-Jean-Baptiste de Montréal créée, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par sa charte, une Caisse d'épargne et de secours. Cette Caisse porte le nom de CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE. Le commencement des opérations de cette Caisse est censé remonter au premier Janvier 1899.

Sans préjudice de ses autres droits corporatifs, l'Association, pour les fins de la Caisse, forme une corporation distincte, sous le nom de "l'Association St-Jean-Baptiste de Montréal (Caisse Nationale d'Économie)," ayant tous les pouvoirs conférés aux corporations civiles par la loi du pays.

Art. 2.—La Caisse est divisée en deux classes: la classe A, et la classe B.

Art. 3.—Il peut être établi autant de sections de la Caisse, qu'il y a de sections de l'Association, et des sections de la Caisse peuvent être établies dans toute la province.

Art. 4.—La Caisse est administrée par le Bureau de l'Association ou par un comité spécial nommé par ce Bureau et choisi parmi les membres de la Caisse. Le Président-Général et le Secrétaire-Trésorier de l'Association sont, de droit, membres de ce comité.

Art. 5.—Le recrutement des membres se fait par le bureau et les sections de l'Association.

Art. 6.—La contribution annuelle est de un dollar, payable le premier janvier de chaque année; la contribution mensuelle est de 25 cents dans la classe A, et de cinquante cents dans la classe B, payable le quinze de chaque mois. Toutes les contributions seront payables à l'endroit qui sera indiqué de temps à autre par les administrateurs de la Caisse, et dont avis sera donné dans deux journaux français publiés dans la ville de Montréal.

Art. 7.—Il est loisible à tout membre de la Caisse de payer d'avance toute partie de ses contributions. Il lui sera alloué un escompte au taux qui sera fixé de temps à autre par le bureau de l'Association.

Art. 8.—Toute personne qui paie la contribution annuelle d'un dollar, devient membre de la Caisse, en en faisant la demande en la manière prescrite par le bureau de l'Association.

Art. 9.—Sur réception de la demande d'admission, le Secrétaire-Trésorier de l'Association délivre à l'aspirant un certificat d'admission en la manière aussi prescrite par le bureau de l'Association.

Art. 10.—Le paiement de la contribution annuelle qualifie le membre de la Caisse, qui fait partie de la société St-Jean-Baptiste de Montréal, comme membre actif de cette société.

Art. 11.—Tout membre en retard dans le paiement de ses contributions, paie une amende de cinq cents sur chaque contribution non payée.

Art. 12.—Tout membre en retard de douze mois dans le paiement de ses contributions, soit annuelles, soit mensuelles, peut être radié des livres de la Caisse par le bureau de l'Association ou par le comité, et il est déchu de tous ses droits comme membre de cette Caisse.

Art. 13.—Après avoir rempli ses obligations comme membre de la Caisse pendant cinq années consécutives,

le secrétaire mineur peut demander une suspension dans le paiement de ses contributions, pourvu qu'il établisse, à la satisfaction du bureau de l'Association ou du comité, qu'il a perdu la protection de la personne qui acquittait ses obligations. Le temps d'arrêt ne compte pas pour la pension.

Art. 14.—Le sociétaire, atteint la maladie, peut demander une suspension dans le paiement de ses contributions, pourvu qu'il établisse, à la satisfaction du bureau de l'Association ou du comité, son incapacité de travailler et de payer ses contributions. Le temps d'arrêt ne compte pas pour la pension, à moins que le sociétaire n'acquiesce son arriéré sans amende.

Art. 15.—Après avoir rempli ses obligations comme membre de la Caisse pendant cinq années consécutives, le sociétaire atteint d'une maladie chronique l'empêchant de travailler et le rendant incapable de payer ses contributions, peut demander à rester membre de cette Caisse aussi longtemps que dure sa maladie, et obtenir ce privilège sur preuve faite, à la satisfaction du bureau de l'Association ou du comité, mais il n'a droit, après vingt années mentionnées en l'Article 18 ci-après, qu'à une pension proportionnée aux contributions mensuelles qu'il a payées, sans égard à la date des paiements.

Art. 16.—Les contributions annuelles et les amendes appartiennent à l'Association, et cette dernière supporte les frais d'administration de la Caisse.

Art. 17.—Les fonds ou recettes de la Caisse sont placés en fonds ou débentures de la Puissance ou de la Province, ou en effets publics du Royaume-Uni ou des Etats-Unis d'Amérique, ou en fonds ou débentures de municipalités, ou en biens-fonds dans cette province, ou sur privilège ou première hypothèque sur des biens-fonds dans cette Province, évalués à un montant n'excédant pas les trois cinquièmes de l'évaluation municipale. Les placements peuvent être changés à volonté.

Art. 18.—Après vingt ans de présence comme membre de la Caisse, le sociétaire est placé sur la liste des pensionnaires, et il a droit, sa vie durant, avec les autres pensionnaires, au partage des intérêts annuels que produit, durant chaque année subséquente, l'avoïr social.

Pour les fins de cet article, le montant des intérêts à distribuer et censé accru durant l'année, sera égal à celui apparaissant dans l'inventaire au 31 décembre précédent, comme intérêt de l'année précédente.

Art. 19.—Sauf ce qui est prescrit en l'Article 14 ci-dessus, le partage des intérêts est fait entre les pensionnaires par part virile, le pensionnaire de la classe A, ne recevant cependant que la moitié du montant payé à celui de la classe B.

Art. 20.—Le pensionnaire continue à payer ses contributions annuelles et mensuelles, et ces dernières sont capitalisées chaque année. Les contributions non-payées et les amendes encourues pendant l'année sont déduites de la pension.

Art. 21.—Les pensions commencent au 1er janvier et elles sont payées par versements trimestriels, les 1er de février, mai, août et novembre.

Art. 22.—Bien que payable trimestriellement, comme dit ci-dessus, la pension est néanmoins censée acquise pour toute l'année à compter du 1er janvier, et en cas de

décès d'un pensionnaire, sa pension de l'année est versée entre les mains de ses héritiers ou des personnes qu'il a désignées.

Les parents du sociétaire décédé n'ont aucun autre recours contre la Caisse, et les sommes versées par lui restent acquises à la Caisse.

Art. 23.—Les pensionnaires devront fournir chaque année, en janvier, un certificat de vie.

Art. 24.—La société ne reconnaît pas l'aliénation de la pension, celle-ci étant inconnable et insaisissable et payée qu'à l'ayant-droit, sur quittance.

Art. 25.—Le trésorier fera tous les ans, dans la dernière semaine du mois de janvier, à une assemblée des membres de la Caisse, un rapport général et détaillé de la situation financière, lequel rapport devra être accompagné d'un certificat signé par deux auditeurs nommés à l'assemblée générale précédente. Copie de ce rapport sera transmise au Secrétaire Provincial.

Art. 26.—Le trésorier de la Province aura en tout temps accès aux livres de la Caisse.

Art. 27.—Une partie du capital qui sera versé cha-

que année dans la Caisse, après quarante années de son existence, pourra être employée pour des œuvres ou fondations nationales, ou charitables et en rapport avec le but de la Caisse, dans l'intérêt et pour le bénéfice spécial de ses membres, pourvu qu'il en soit ainsi décidé par les deux tiers des membres du bureau de l'Association et que la décision soit ratifiée par la majorité des membres de la Caisse présents ou représentés à une assemblée spéciale convoquée à cette fin.

Art. 28.—Le bureau de l'Association fera de temps à autre tels règlements pour la régie de la Caisse qu'il jugera à propos. Il pourra aussi créer des classes additionnelles et les présents statuts seront, *mutatis mutandis*, applicables aux nouvelles classes.

Tout l'univers

En Amérique, en Europe, en Chine, en Afrique, partout du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, vous trouverez le témoignage des bienfaits produits par le **BAUME RHUMAL**.

M. NAPOLEON BOURASSA

En contemplant la superbe statue du deuxième évêque de Montréal, on ne peut se défendre d'une douce émotion, religieuse et nationale à la fois. Le vénérable prélat qui fut Mgr. Bouget, a laissé dans tous les cœurs le souvenir de ses vertus d'apôtre et de citoyen. Le peuple est unanime à rêver sa mémoire, et l'artiste éminent qui a si heureusement reproduit dans le bronze cette grande figure, a droit à nos éloges émus. — C'est M. Philippe Hébert, notre sculpteur déjà célèbre, quoique relativement jeune encore qui a, une fois de plus, donné la preuve de son incontestable talent, par l'érection de ce beau monument. — Honneur à lui !

Mais, en rendant justice au mérite artistique de M. Hébert, une pensée toute naturelle s'impose à la curiosité de l'observateur : celle de savoir où et comment il a pu être initié dans l'art si délicat de la plastique et du modelage. Tout le monde ne le sait pas ; — c'est pour cela qu'il est peut-être intéressant de le dire.

M. Hébert a été l'élève et le disciple de M. Napoléon Bourassa, peintre, sculpteur, architecte, musicien, homme de lettres, poète, publiciste, romancier, historien, etc., etc., aujourd'hui plus que septuagénaire et portant allègrement ses 75 ans sans avoir fléchi sous le poids ni des travaux qu'il a accomplis, ni des couronnes qu'il a remportées au cours de sa carrière déjà longue — quoique inachevée.

Il est encore en pleine verdure et travaille actuellement à la décoration d'églises catholiques dans la Nouvelle-Angleterre. Les églises ça le connaît. Voyez la chapelle de Nazareth, la chapelle de Notre-Dame de Lourdes ici, à Montréal, et dites si le peintre qui a tracé les admirables fresques de ces sanctuaires remarquables n'a pas un pinceau magique.

Outre plusieurs autres églises qu'on ne peut énumérer ici faute d'espace, il a brossé nombre de tableaux à l'huile dont quelques-uns de grande dimension, et d'une exécution irréprochable, sans compter plusieurs portraits, etc.,

etc., enfin tout un arsenal de peintures en tous genres, très appréciées des connaisseurs.

Et cet artiste insatiable ne s'est pas contenté de peindre avec la brosse ou le pinceau ; — il a voulu, travailler infatigable, s'armer de la plume, pour tracer à ses compatriotes des tableaux d'histoire, de roman, d'esthétique, de pure fantaisie littéraire. Lisez son grand et délicieux roman " Jacques et Marie " ou " Souvenirs d'un peuple dispersé, " publié dans la *Revue Canadienne*, il y a près de 40 ans, et vous verrez ce que peut contenir de patriotisme, d'éloquence vraie et de sincérité communicative un esprit distingué comme le sien. Ce roman historique est, avec l'ouvrage de M. l'abbé H. R. Casgrain, " Pèlerinage au pays d'Évangéline, " la narration la plus exacte, la plus fidèle, en même temps que la plus entraînante et la plus émouvante, de la cruelle dispersion de nos malheureux frères, les Acadiens, en 1755, et de la lutte suprême entre Français et Anglais aux plaines d'Abraham, en 1760.

Toutes nos écoles et tous nos collèges trouveraient dans ce livre le véhicule le plus efficace et le plus attrayant pour inculquer dans le cœur des jeunes générations l'amour des nobles sentiments et du patriotisme éclairé.

A part ce grand roman historique, qui suffirait à mettre un écrivain au premier rang parmi les hommes de lettres de son pays, M. Bourassa a publié une foule d'autres travaux littéraires de moins longue haleine, — mais tous marqués au coin de la correction et de l'élégance les plus recommandables. On s'est bien souvent disputé à l'envi sa collaboration dans nos principales revues périodiques.

Il a, de plus, publié en plaquettes, de délicieuses petites conférences et de petits discours de circonstance, qui sont tout bonnement de véritables chefs-d'œuvre de goût, d'esprit et de délicatesse. Toutes ces choses-là sont à lire et à retenir, tant elles ont de charme et de sève.

En musique, notre artiste n'est peut-être pas un

maestro de première volée ; mais il est certain qu'on l'a souvent entendu chanter dans les églises, à la tribune de l'orgue, seul ou avec des partenaires, ainsi que dans son atelier, le soir, en s'accompagnant de son violoncelle. On l'écoutait toujours avec plaisir, tant il savait mettre d'âme dans sa voix, et communiquer aux auditeurs son émotion.

A toutes les qualités plus haut énumérées, M. Napoléon Bourassa joint l'inappréciable vertu de la modestie. Jamais cet homme d'élite n'a paru s'apercevoir de son talent. Simple et débonnaire, il a toujours pour autrui une politesse et une déférence qui le feraient prendre pour un homme bien au-dessous de la moyenne, si la limpidité de son regard et le rayonnement de sa figure ne trahissaient pas tout de suite la supériorité de cette belle intelligence. Et ce qu'il est dans la rue, dans les places publiques ou les bureaux d'affaires, avec tous les hommes, c'est-à-dire affable, courtois, sans prétention, il l'est encore davantage dans les salons où il fréquente. Grâce à son esprit charmant, à sa galanterie de bon aloi, il a toujours été, comme encore aujourd'hui, la coqueluche des belles dames qui l'ont toutes proclamé le plus spirituel et le plus délicat des cavaliers qu'on puisse imaginer. Enfin, ce brillant artiste est accompli. A ceux qui trouveraient que voilà beaucoup trop d'éloges décernés à un homme encore en vie, il sera bon de rappeler que *Montagne* a écrit, dans son temps, qu'il tenait peu aux louanges qu'on lui pourrait faire après sa mort. J'aime mieux en avoir dix fois moins, dit-il, mais que ce soit de mon vivant afin que j'en puisse jouir.

Cette pensée du grand philosophe a inspiré la présente notice. Il vaut mieux dire à nos grands hommes, de leur vivant, le bien qu'on pense d'eux, afin qu'ils aient la satisfaction de l'entendre eux-mêmes. Lecteurs, n'étes-vous pas de cet avis ?.....

* *

En tout cas il reste peu de chose à ajouter sur le compte de notre héros. Il fit, de bonne heure, de fortes études au Collège de Montréal, après quoi, entraîné par une irrésistible attraction, il se jeta délibérément dans la carrière des arts où il alla se perfectionner en Europe. A son retour il entra de plain-pied dans les cercles artistiques et littéraires d'alors, — les vieux d'aujourd'hui savent avec quel prestige et quel éclat. — On cite encore les jointes littéraires auxquelles il prenait part, au cabinet de lecture paroissial, lesquelles firent époque dans notre métropole.

Un jour, lassé de la jeune gloire qui s'attachait à son nom, il se trouva esculé parmi ses amis du sexe laid, et se maria pour peupler sa solitude. Il ne prit pas la première venue pour naviguer, de conserve avec elle, sur la mer du monde. C'était la fille de Louis-Joseph Papineau, l'orateur, comme on l'appelait, le libérateur de son peuple, l'homme le plus considérable et le plus remarquable du pays au siècle dernier, et dont il serait oiseux de faire l'éloge, puisqu'il est gravé dans tous les cœurs en caractères indélébiles.

Chose digne de mention, il semblerait que la Providence en ménageant cette union assortie, ait voulu greffer sur le tronc inflexible d'un vieux chêne inébranlable, un rameau plus souple et plus flexible qui, tout en restant toujours vigoureux, offrirait des ombrages plus frais et plus abondants aux voyageurs fatigués.

En effet, de cette union bénie sont nés cinq enfants — trois filles et deux garçons, encore pleins de vie. Les filles appartiennent à cette catégorie de femmes exquises qui ne veulent pas faire parler d'elles. Il faut donc se borner à penser d'elles tout le bien que l'Évangile nous apprend sur le compte de la femme forte, sans oser le dire, afin de ne pas leur déplaire.

Quant aux deux garçons, ils sont connus de tout le monde au pays, et de beaucoup de gens à l'étranger. L'un est le distingué secrétaire de l'Université Laval, à Montréal, M. l'abbé Bourassa, et l'autre le brillant et sympathique député du comté de Labelle aux Communes d'Ottawa, M. Henri Bourassa. Ce n'est ni le temps, ni le lieu d'apprécier la valeur de ces deux petits-fils du grand Papineau. D'ailleurs leurs œuvres parlent pour eux. Seulement il faut se demander ce que doit éprouver M. Napoléon Bourassa, quand, agenouillé à son prie-Dieu, à Notre-Dame de Lourdes, il entend la sainte messe si dévotieusement dite par son fils Gustave, ou qu'il l'écoute, après l'Évangile, prêcher les vérités de la Religion à un auditoire de juges, de magistrats, de médecins, de professeurs et d'étudiants si attentivement suspendus à ses lèvres d'apôtre. A ce spectacle émotionnant, comme il doit remercier le bon Dieu de lui avoir donné le talent de bâtir un si beau temple, et de lui avoir aussi donné un fils qui le remplit si bien de sa parole éloquent.

Le public, lui, qui ne sait pas, reste partagé entre l'admiration qu'il a pour le temple et celle que lui inspire le prédicateur ; mais le père, et du temple et de l'orateur sacré, ne reste pas dans la même incertitude, et l'on sait de source certaine qu'à ses yeux de père, son fils est encore un plus bel ouvrage que son église.

Quant au député de Labelle, le fils Henri, celui-ci ne prêche pas dans les églises, ni dans les chapelles, mais il fait bravement entendre sa voix courageuse partout où il le faut et quand il le juge opportun. Quoique simple laïque, il ne craint pas de proclamer bien haut ses croyances religieuses, nationales et politiques. Lui aussi a du sang de Papineau et de Bourassa dans les veines ; c'est bien le produit du rameau flexible et bienfaisant enté sur le tronc du vieux chêne inflexible. Le peuple attend beaucoup de lui et ne sera certainement pas déçu dans ses espérances.

En terminant cette notice déjà peut-être trop longue quoique incomplète, il convient de dire au lecteur que l'auteur n'a été invité ni autorisé par personne à l'écrire. Tout vient de son fond personnel, et il doit en porter seul la responsabilité. Il a cru naïvement que le meilleur moyen d'assurer à nos grands citoyens la plus douce récompense qui puisse leur convenir, c'était de porter, à la connaissance du public, et à leur insu, les secrets de leurs mérites et de leurs vertus !

ALPHONSE CHRISTIN.

A quoi bon

Courir d'un remède à l'autre sans rime ni raison, quand vous avez le **BAUME RHUMAL** qui soulage de suite et guérit en rien de temps.

LE GRAM-O-PHONE BERLINER.



La meilleure machine à parler, et la seule faite en Canada, parlant le français ou l'anglais. Elle chante dans les deux langues. Elle joue et reproduit plusieurs instruments; elle fait connaître les enseignements que le Pape lance au monde, du haut de la chaire de Saint-Pierre. Elle rend les morceaux exécutés par les plus fameux orchestres du monde entier.

Le Gram-o-phone Berliner est recommandé par les membres les plus éminents du Clergé, qui en font usage, aussi bien que par des avocats, des commerçants, des cultivateurs, etc.

Le mécanisme général du Gram-o-phone dure plusieurs années.

Prix: De \$15 à \$45, comprenant trois cylindres. Facilités de paiement au choix de l'acheteur. \$1.00 comptant et \$2.00 par mois.

LIRE LES ATTESTATIONS SUIVANTES:

- Rev. S. E. Wadell, Hospital St-Joseph, Toronto, Ont., écrit: "Je suis content de dire que le Gramophone que j'ai acheté par voie de votre agent donne une grande satisfaction."*
- Rev. J. J. Bardon, St. Augustin, P.Q., écrit: "J'ai reçu votre Gramophone en bon ordre et je suis complètement satisfait de l'instrument. Je l'ai en état et distinct. Je prend le plaisir de vous enlever mon chèque pour le montant."*
- Rev. E. H. Bessing, Kotara, Acad., écrit: "Le Gramophone est arrivé en parfaite santé sans dommage et donne satisfaction."*
- Rev. Peter Canon, Bishops des Sarrages, Embury, C.A., écrit: "Nous avons reçu le Gramophone en très bon ordre et il donne une satisfaction complète."*
- Rev. Mari, Marchand, Steville, P.Q., écrit: "Je suis très satisfait du Gramophone que j'ai reçu de vous."*
- Rev. J. F. Biron, St. Omer, comté de Beauport, P.Q., écrit: "Le Gramophone nous aide à passer beaucoup d'agréables moments."*
- Rev. F. L. French, Brudenell, Ont., dit: "Le Gramophone est excellent."*
- Rev. A. P. Bourke, Collège St-Joseph, St-Joseph, N.B., dit: "Le Gramophone a été reçu il y a quelques jours. Il est en parfait ordre. Le volume de son produit par l'instrument est une surprise pour tout ceux qui l'ont entendu. Je suis presque certain que vous avez reçu des commandes pour votre instrument de plusieurs personnes demorant dans cette partie et les pays."*

- Rev. B. Kiersey, curé de Moncton, Qué., dit: "Vos records sont bien en avant de ce qui se fait en matière de records des États-Unis. Envoiez-moi les notices catalogues, aussitôt qu'ils seront prêts s'il vous plaît. Vous soulaitez tout le succès possible à Montréal."*
- Rev. D. Mathé, Bishop St. Joseph, Lévis, Qué., dit: "J'ai acheté un Gramophone de vous il y a quelques mois. Je puis dire qu'il a toutes les bonnes qualités que vous lui attribuez. Il est très puissant et nous pouvons l'entendre d'une grande distance. Il a été grandement aimé par tout ceux qui l'ont entendu. Il n'a donné aucune satisfaction."*
- Rev. J. Vallières, Collège de Lévis, Lévis, Qué., dit: "Je vous remercie beaucoup de la gentillesse que vous avez mise à remplir mes notes et à répondre à mes questions. Je suis heureux de dire que mon Gramophone me donne toujours une entière satisfaction. Il est très difficile pour une personne d'acheter une autre machine qui représenta une sélection plus distinguée que la votre. Ce qui m'aidera spécialement dans le Gramophone, c'est la facilité avec laquelle il reproduit tous les instruments de musique, même la voix humaine. Il ne fait passer les chansons d'hommes agréables."*
- Rev. J. L. A. Savelle, évêque de St-Alban de-Peul, Montréal, dit: "Je suis parfaitement satisfait de mon Gramophone et des records que j'ai acheté de vous. Il a quelques années. Le Gramophone est plus puissant et plus distinct qu'aucun autre que j'ai pu acheter à parler que j'ai entendu. Toutes les personnes qui ont entendu le Gramophone ont à l'aise et à l'aise qu'il donne."*

Chaque GRAM-O-PHONE est garanti pour 5 ans.

Écrire pour demander le Catalogue ou toute autre information.

E. BERLINER, 2315 rue Ste-Catherine.

T. FRENETTE, rue CRAIG, No. 272,
Montréal

Voûtes de Sûreté,

Coffres-Forts,

Poèles en Acier.



Ouverture rapide et sûre des
Coffres-forts dont la
combinaison est
embrouillée.



Spécialités pour les banques,
Prix modérés,
Réparations en tous genres.

Faites Usage du ...

Savon Eclipse

Nous donnons les Meilleures Primes.
Venez et Voyez pour vous-mêmes.

414 Rue St. Paul,

MONTREAL.



Notre Devise "LE MEILLEUR"

GURD'S Ginger Ale
GURD'S Cream Soda
GURD'S Apple Nectar
GURD'S Scotch Kola

MÉDAILLE EN OR PARIS 1900
MÉDAILLE EN OR OTTAWA 1889
MÉDAILLE EN OR MONTREAL 1881
3 MÉDAILLES EN ARGENT
5 MÉDAILLES EN BRONZE
18 DIPLOMES.

Adaptés pour
QUALITÉ SUPÉRIEURE

Charles Gurd & Co.
MONTREAL

..MAGI..

Eau Caledonia

Guide toutes les
EAUX MINÉRALES
NATURELLES

Il est populaire

La popularité du **BAUME RHUMAL** est due à son action prompte et énergique contre les affections de la gorge et des poumons. Partout, 25c. la bouteille.

**PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION
SAINT-JEAN-BAPTISTE.**

Voici, selon l'ordre chronologique, la liste des présidents de notre Société nationale, qui se sont succédés depuis sa fondation :

1831—M. Jacques Viger.	1869-70—Hon. G. Ouimet.
1834—Hon. D. B. Viger.	1871—M. C. R. Rodier.
1835—Hon. M. Masson.	1872-73—Hon. Cl. Coursol.
1845-7—Hon. A. N. Morin.	1874—Sir A. A. Dorion.
1848-9—Hon. M. Bourret.	1875—M. Jacques Grenier.
1850—M. E. R. Fabre.	1876—M. Louis Archambault.
1851-2—Ludger Duvernay.	1877-8—Dr Rottot.
1853—M. C. J. Sherrier.	1879—Hon. J. B. Rolland.
1854-5—Sir G. E. Cartier.	1880—Hon. T. J. D. Loranger.
1856-7—M. J. D. Meulleur.	1881—M. N. Bourassa.
1858—M. Damase Masson.	1882—Hon. N. La. Beaulien.
1859—Dr P. Beaubien.	1883—M. Jérémie Perrault.
1860—Hon. J. A. Quesnel.	1884—Hon. T. J. J. Loranger.
1861—M. R. Trudeau.	1885-6—M. A. Ouimet.
1862—Hon. de Beaujeu.	1887—M. E. P. Lachapelle.
1863—M. Olivier Berthelot.	1888—M. L. O. David.
1864—M. T. Bouthillier.	1895-8—Hon. Loranger.
1865-6—Hon. J. O. Chauveau.	1899 à 1903—Hon. L. P. Béique.
1867-8—M. C. A. Leblanc.	

Lutte de chaque jour

Les changements subits de température sont de terribles ennemis, mais le **BAUME RHUMAL** répare leurs méfaits.

OFFICIERS

DE

L'Association Saint - Jean - Baptiste**BUREAU DE DIRECTION****Grand Aumônier :**

Sa Grandeur l'Archevêque de Montréal,
MGR. PAUL BRUCHÉSI.

Membres d'Honneur :

L'Hon. L. O. Loranger, Mons. E. P. Lachapelle, M. D.
Hon. J. D. Rolland, Mons. U. E. Archambault,
Hon. A. A. Thibault, Mons. P. H. Roy,
Mons. L. E. Beauchamp.

Officiers :

Président Général F. L. Béique, C. R.
1er Vice-Président J. X. Perrault,
2ème Vice-Président D. Parizeau, Marchand,
Secrétaire Général Philippe Demers, M. P.
Secrétaire-Trésorier Arthur Gagnon,
Commandant Général J. D. Couture, Marchand.

Directeurs :

M. M. L. O. David, M. M. Hon. R. Dandurand,
J. J. Beauchamp, A. V. Roy,
Alex. Prudhomme, L. E. Geoffrion.

Commission Financière :

J. C. Beauchamp, H. Laporte,
Thomas Gauthier, Joseph Brunet,
Pierre Desforges.

LISTE DES OFFICIERS DE SECTION**Section Notre-Dame**

Flavien Granger, Président.
L. J. Tarte, 1er Vice-Président.
Emilien Daoust, 2ème Vice-Prés.
Arthur Larameé, Sec.-Arch.
Augustin Comte, Trésorier.
J. O. Bernier, Commandant.

Section St-Jacques

L. G. A. Cressé, Président.
A. Arthur Côté, 1er Vice-Prés.
Jos. Letourneau, 2ème Vice-Prés.
L. J. A. Racine, Secrétaire.
Louis Deguise, Trésorier.
C. Robillard, Commandant.
Arthur Décar, Directeur.
Jérémie Lefebvre, "
J. C. Bétournay, "
J. B. Letendre, "
Calixte Roussin, "
U. Lafrainc, "

Section St-Pierre

J. W. Harris, Président.
Nap. Giroux, 1er Vice-Président.
C. A. Daigne, 2ème Vice-Président.
F. Bourbonnière, Secrétaire.
Méd. Martineau, Ass.-Secrétaire.
Elz. Bélanger, Trésorier.
Joseph Courtois, Commandant.

Section St-Vincent de Paul

W. E. Mount, Président.
J. Blain, 1er Vice-Président.
L. Jacob, 2ème Vice-Président.
J. H. Caillé, Secrétaire.
L. Lamarré, Trésorier.
A. A. Ranger, 1er Commandant.
Nap. Quesnel, 2ème Commandant.

Section du Sacré-Cœur

Frs. Martineau, Président.
Ulric Granger, 1er Vice-Président.
P. R. Perron, 2ème Vice-Président.
Elie Morel, Secrétaire.
F. X. Rousseau, Trésorier.
Phydimé Dubuc, 1er Commandant.
A. A. Ranger, 2ème Commandant.

Section Ste-Brigide

Rév. J. M. Demers, Chapelain.
Julien Therrien, Président.
Ovila Chaput, 1er Vice-Président.
J. Louis Béclair, 2ème V.-Président.
Joseph Rivet, Trésorier.
Honoré Dubreuil, Secrétaire.
Aristide Rivet, Commandant.
Albéric Dauna, Ass.-Commandant.

Section St-Eusébe

Nap. Séguin, Président.
D. L'Espérance, Vice-Président.
J. S. A. F'ion, Secrétaire.

Section Hochelaga

Francis Gervais, Président.
Flavien Lambert, 1er V.-Président.
Cléophas Dignard, 2ème V.-P.
Adélar Rivet, Secrétaire.
Georges Bertrand, Trésorier.
Zotique Poitras, 1er Commandant.
Candide Kingsley, 2ème Com.

Section St-Jean-Baptiste

L. Ouimet, Président.
Noé Leclair, 1er Vice-Président.
Camille Bernier, 2ème V.-Prés.
Henri Cardinal, Secrétaire.
Albert Gendron, Trésorier.
C. Desjardins, 1er Commandant.
E. Renaud, 2ème Commandant.

Section Ste-Cunégonde

J. U. Arthur Geoffrion, Président.
J. A. Naud, 1er Vice-Président.
Ludger Hamelin, 2ème Vice-Prés.
F. Monette, Secrétaire.
A. Binette, Assistant-Secrétaire.
Jos. Marcotte, Trésorier.
Geo. Martineau, Commandant.
Ep. Kochon, Ass.-Commandant.
Noël Hamelin,
E. A. Grisé,
L. Z. Mathieu,

Section Immaculée Conception

F. C. Laberge, Président.
L. J. Racicot, 1er Vice-Président.
J. B. Baby, 2ème Vice-Président.
E. N. Hébert, Secrétaire.
J. O. Déziel, Trésorier.
Michel Campeau, 1er Commandant.
Joseph Steady, 2ème Com.

Section Ste-Elizabeth du Portugal

Rev. A. Lacasse, Aumônier.
Louis Montpatit Président.
Jean-Bte. Brault, 1er Vice-Président.
M. E. Mongeau, 2ème V.-Président.
M. Lapointe, Secrétaire.
Charles Fortier, Trésorier
M. A. Bibeau, Assistant-Secrétaire.
C. Raymond, Commandant.
Léon Leduc, Asst.-Commandant.

Section St-Denis

Rév. J. A. St.-Jean, Aumonier.
David Nénard, Président.
Joseph Roch, 1er Vice-Président.
B. Thierrien, 2ème Vice-Président.
J. N. Leclerc, Secrétaire.
F. B. Beausoleil, Trésorier.
G. Marcoux, 1er Commandant.
Charles Girard, 2ème Commandant.

Section St-Louis de France

J. A. Brault, Président.
L. A. Primeau, 1er Vice-Président.
Geo. Bertrand, 2ème Vice-Président.
Ed. Mélançon, Trésorier.
N. Théoret, Sec.-Arch.
M. Boisvert, Sec.-Correspondant.
A. O. Chalifour, Commandant.

Section St-Louis du Mile End

Wilfrid Lajeunesse, Président.
J. A. Rouleau, 1er Vice-Président.
Paul Demers, 2ème Vice-Président.
Alfred Duranleau, Secrétaire.
Benjamin Benoit, Trésorier.
A. Themens, 1er Commandant.
Pierre Ducharme, 2ème Com.

Section St-Henri

M G. Larochelle, Président.
Eugène Primeau, 1er Vice-Président.
Clovis Leduc, 2ème Vice-Président.
Edmond Lague, Secrétaire.
D. Montplaisir, Trésorier.
G. Guimond, 1er Commandant.
N. Gougeon, 2ème Commandant.

Section St-Joseph

Napoléon Chartrand, Président.
Henri Leduc, 1er Vice-Président.
Th. Martin, 2ème Vice-Président.
Ed. Falaiseau, Sec.-Trésorier.
Victor Groleau, Sec.-Trésorier.
F. X. Turgeon, Commandant.

Section St-Charles

Jean-Bte Deschamps, Président.
Georges Laurendeau, 1er Vice-Prés.
M. Chauriel, 2ème Vice-Président.
Michel Bourdon, Secrétaire.
J. F. Sauriol, Trésorier.
Joseph Elie, Commandant.
O Crépeau, Ass. Com.

Section Côte St-Paul

Prosper Lemoyne, Président.
Théodore St-Germain, Vice-Prés.
Narcisse Boyer, Secrétaire.
Hector Roy, Trésorier.
Charles Bourassa, 1er Commandant.
Amédée Lecours, 2ème Com.

Section Notre-Dame de Grâce

Ler. L. Décarie, Président.
Daniel Décarie, 1er Vice-Président.
Théophile Descarie, Secrétaire.
Joseph Prudhomme, Trésorier.
A. C. St. Amour, Commandant.

Liste des Actionnaires du Monument National

5000 Association St.-J.-Bapt. \$50000	1 Bourdon, A. P. N. 20	1 Cochue, F. X., agent. 10
5 Archembaull, Amab. 50	2 Bréault, Léandre. 20	3 Contant, Joseph. 30
1 Archembaull, J. O. *	4 Beaudin, Siméon, av. 40	1 Coulombe, J. B. 10
20 Auger & Lafortune. *	1 Bertrand, George. 10	1 Corbeau, Antoine. *
10 Allard, Louis. *	2 Beauvais, Camille. 20	1 Couture, Joseph. 5
5 Auger, J. C., rég., Suc. 50	1 Béliveau, J. U., com. 10	1 Collin, Nap., épiciier. 10
5 Archembaull, Joseph. 50	10 Boivin, Guillaume. 100	2 Corbeil, Avila. 20
5 Archembaull, Franç. 50	5 Bossé, Chs. Suc. *	12 Côté, Stanislas. 100
10 Archembaull, U. E. 100	305 Brunet, Joseph. 3050	2 Choquet, F. X., avocat. *
20 Aquin, Tous, Jacques. 200	10 Briggs, Chas. A. 100	1 Comte, Augustin. 10
2 Archembaull, Gasp. 20	5 Bélanger, Elzéar. 50	2 Chartrand, J. D. 20
1 Archembaull, E. Ad. 10	5 Beauchamp, Oscar. *	10 Chagnon, Rév, F. X. *
2 Arpin, L. J., marchand. 10	10 Barré, Dame G. L. 100	2 David, L. O., avocat. 100
2 Allard, Jules, avocat. 20	5 Branchaud, A., avocat. 50	25 DeMartigny, A. L., N. P. 250
3 Arcand & Frère. 30	10 Baridon, L. R. 100	10 DeMartigny, R. L. *
150 Amiot, Aberic. 1500	10 Boismenu, Félix. 40	10 Demers, Pierre. 100
26 Barbeau, E. J., Suc. 260	5 Beaucaue, George. 50	10 DeMontigny, B. A. T., Suc. *
5 Barbeau, Henri J. 50	1 Busseau, Francis. \$	20 Desjardins, Alp., avocat. 200
10 Barsalou, Erasme. 100	3 Brosseau, Al. T. 30	5 Desjardins, André. *
10 Barsalou, Hector. 100	2 Bernier, Rémi Hilaire. 20	5 Desmarotte, Chs., fils. 50
10 Bayard, Ferdinand. *	2 Bousquet, Auguste. *	10 DeTonnancourt, L. C. 100
25 Beaubien, Hon. Louis. 250	2 Brosseau, Antoine O. 20	10 Drolet, Gustave A. 100
25 Beauchamp, Louis E. 250	2 Baril, G. E., M. D. 20	10 Dufresne & Mongenais, Suc. *
20 Beauchamp, J. C. 190	2 Brault, Jos. Azarie. 20	5 Dugas, Calixte Aimé. 10
5 Beauchemin, L. J. O. 50	3 Bisailon, Brosseau & Lajoie 30	10 Dupuis, Joseph Odilon. 100
100 Beauty, Prud., Suc. 290	10 Berthiaume, Trefflé. *	5 Durand, A. 50
25 Beausoleil, Cléophas. *	20 Brunet, J. W. D., Suc. 200	5 Durbord, Alexis. 50
5 Bédard, L. A., N. P. *	10 Bonnin, A., ingénieur. 100	10 D'Aubigny, V. T. 100
10 Béique, F. L., avocat. 100	5 Cadieux & Dérome. 50	1 Dagenais, Joseph. *
10 Bellemare, Raphael. 100	5 Chapleau, Zéphirin. 50	1 Daigle, Joseph. 10
5 Bessette, Damase Z. *	5 Charbonneau, Nap. 50	1 Deganne, J. B., barbier. 10
10 Boisseau & Frère. 80	10 Chauveau, Hon P. J. P., Sc. *	1 Delage, Octave. *
1 Barrette, J. M. *	10 Chevalier, Louis, Suc. *	1 Delorme, Ovide. *
1 Bastien, Alph., huissier. 10	5 Cherrier, Adolphe. 50	1 Delorme, Siméon. 10
1 Beaudin, Octave. 10	10 Cousineau, Ludger. 100	1 Dubral, André, épiciier. 2
2 Beauty, Jules Nap. *	5 Coutlée, Joseph L., N. P. 50	1 Dufresne, J. B. R., Suc. 10
2 Beaupré, Chs. 8	5 Charlebois, R. 50	2 Dufresne, Olivier. 20
1 Bélieis, Aug., boucher. *	50 Club Canadien. 500	1 Dumont, George A. 10
2 Béliveau, L. G. G., Suc. 20	32 Chapleau, Hon. J. A., Suc. 120	1 Dumouchel, Ls. Nap. 6
1 Bertrand, J. Henri. 6	10 Collège Saint-Laurent. 100	3 Dagenais, Joseph. *
1 Bérubé, Geo., peintre. 10	10 Cypriot, Théodule, M. D. 25	2 David, Maxime. 20
3 Beullac, R. 30	1 Caron, L. A. 20	11 Demers, Ls, Philippe. 110
1 Bonenfant, Cyprien. 6	2 Casgrain, J. P. B. 20	2 DeLormier, Stephen A. 20

578
52

600

327

1	Dubois, William.....	*	11	Hérard, Louis Jos, Suc.....	110	1	Lalunière, Eugène.....	10
1	Depocas, Chas. A.....	10	5	Hamilton, Henry.....	50	2	Lourin, Joseph.....	20
5	Daveluy, George.....	*	1	Hoofstetter, Arthur.....	*	2	Loufroy, Guillaume.....	*
5	Drouin, P. E., avocat.....	20	1	Hoofstetter, Joseph.....	10	2	Lefils, Michel.....	*
25	Didier, Pierre.....	*	1	Howison, Honoré, Suc.....	2	1	Lortie, Alfred.....	2
5	De Lorde, J. Bte.....	10	1	Huot, Zéphirin.....	8	1	Larochelle, Michel G.....	6
5	Desaulniers, L. L. I.....	50	2	Hébert, Albert.....	20	1	Lésperance, P. V.....	*
12	Desmarceau, E. B.....	120	2	Hébert, Zéphirin.....	20	3	L'Évy, Jos. Chs. E.....	30
20	Ducharme, Guillaume N.....	200	2	Hémond, J. C.....	20	1	Léfrançois, George.....	10
10	Dansereau, M. Ed.....	*	1	Héroux, J. E. G., avocat.....	10	1	Lacoste & Lacoste.....	10
1	Dufresne, Louis P.....	10	1	How, Horace.....	*	10	Laporte, Hormidas.....	100
1	Dérome, Olivier.....	*	1	Hudon, Firmin, Suc.....	10	5	Marchand, Jos. Cam, Suc.....	50
3	Désaulniers, Eug. L.....	*	3	Hamilton, Nap. E.....	30	5	Marchand, Louis W., Suc.....	50
3	Désaulniers, Avila I.....	*	1	Haines, Frs. X.....	10	5	Mackay, F. S., N. P.....	*
1	Desjardins, L. E.....	10	4	Hurtubise, A. L.....	*	5	Martineau, Edouard Alf.....	50
2	Dagenais, Ed.....	20	5	Huot, Jules.....	30	100	Martineau, François.....	100
1	Delorme, S. N.....	10	10	Itzweir, Louis Philippe.....	100	10	Mathieu, Aimé.....	100
2	Désaulniers, Chas. E.....	5	1	Jacques, Olivier Philippe.....	8	10	Mathieu, Euclide.....	100
5	Durocher, Isidore, Suc.....	50	2	Jarret, Iréné, Suc.....	20	100	Mercier, Hon. H. Suc.....	150
150	Dubuc, succession Arthur.....	1500	1	Jabin, Cyrille.....	10	120	Melançon, Joseph H. N. P.....	20
5	Ethier, I. André Jos.....	50	1	Juteau, J. O., mécanicien.....	6	10	Mesnard, Albert.....	20
2	Etienné, Edmond.....	100	1	Jabert, Nap., horloger.....	10	10	Mount, John W., M. D.....	100
10	Fréchette, Louis, avocat.....	100	1	Jacques, Louis A.....	10	10	Mousseau, F. X. M. D.....	100
5	Frigon, B.....	50	5	Labelle, J. B.....	*	5	Marsolais, Gilbert.....	30
5	Filiatrault, C., marchand.....	50	15	Labrecque, Anselme.....	100	5	Mercier, Félix, Volturien.....	50
25	Fortier, J. M.....	250	5	Lachance, Séraphin.....	50	5	Montmarquet, F. X., Suc.....	50
5	Fitzpatrick, Franc. J. E.....	*	25	Lachapelle, E. P. M. D.....	250	40	Montmarquet, Jos. Mat, Suc.....	400
15	Foisy Frères.....	150	10	Lacoste, Hon. Alex.....	80	5	McIntosh, Wm.....	50
20	Fortier, Joseph.....	35	10	Lafamme, Hon. R., Suc.....	10	1	Major, A., mouleur.....	10
10	Gagnon, Pascal.....	100	5	Lafontaine, Eug., avoca.....	50	1	Marcotte, Jos. André.....	10
10	Garon, Pierre, agent.....	100	5	Lamarque, Joseph.....	50	3	Marsan, Wilfrid.....	30
10	Gauthier, Thomas.....	100	5	Lambert, Jos.....	50	1	Marsouin, F. X.....	*
10	Généreux, E. A.....	100	5	Larreau, Edmond, Suc.....	*	1	Marcotte, J. A.....	10
10	Geoffrion, C. Alph., Suc.....	100	5	Larue, Magloire.....	50	10	Martin, J. B. A.....	20
5	Gill, Hon. Chs., Juge.....	5	5	Lavolette, Dumont.....	50	1	Mignault, D. Basile.....	10
4	Glackmeyer, Chs. fils.....	40	5	Leclair, Cléop. Ed. (Roy.).....	50	2	Mirault, Gilbert.....	*
5	Gosselin, Alph.....	50	10	Leclair, Alp.....	100	2	Marsan, Louis, marchand.....	*
10	Gravel, J. Ovide.....	100	15	Lee, John.....	100	1	Martel, Camille.....	10
25	Grenier, Jacques.....	250	10	Longpré, Arth. A., Suc.....	\$	1	Madore, David.....	*
5	Gagnon, Arthur.....	50	10	Loranger, Hon. L. O.....	100	2	Major, Joseph.....	*
5	Granger, Flavien Jos.....	50	1	Labelle, Alfred, dentiste.....	1	1	Madore, J. A. C.....	10
2	Globensky, Stephen E.....	20	1	Labrecque, J. O.....	10	2	Martel, J. P.....	20
2	Goyer, J. Frédéric.....	*	1	Labrie, Léonidas.....	10	1	Morin, Edouard.....	10
3	Gervais Honoré.....	30	1	Laforce, Aug., Luc.....	10	1	Monk, Frederick D.....	10
1	Gagnier, Alp. Michel.....	6	1	Langlois, Chs.....	10	2	McGown, J. G. W.....	20
1	Gagnon, A. L.....	10	1	Landry, Thomas.....	8	10	Morin, O., N. P., Suc.....	100
2	Gaucher, God Gamelin.....	20	1	Lapierre, Thomas.....	*	5	Miller, Henri Al.....	50
2	Gauvreau, Narcisse.....	*	1	Lapointe, Louis Audet.....	10	10	Mathieu, Nap., marchand.....	75
1	Girard, Edouard.....	10	1	Larue, J.-Bte, fils, tailleur.....	6	10	Martineau, Paul G., avocat.....	10
1	Gosselin, Octave.....	*	1	Laurin, Alp., père.....	10	20	Mathieu, Louis Zéphirin.....	30
2	Grohé, Théodore A.....	*	2	Lauzon, Esdras.....	4	8	Meloche, F. Ed.....	380
3	Glackmeyer, Dame V.....	30	1	Lavigne, Chs.....	10	2	Morin, L. E., Jr.....	20
3	Glackmeyer, Auguste.....	30	1	Lavigne, Clovis.....	10	5	Nelson, Chs. Alb.....	50
2	Geoffrion, L. E.....	20	1	Leblanc, J. B.....	10	1	Narbonne, A. J.....	2
3	Gagnon, Donat.....	10	1	Leclerc, Robert.....	*	10	Quimet, Hon. J. A.....	100
3	Gagnon & Meunier.....	30	2	Leduc, Edouard.....	20	1	Orsail, Alex.....	10
3	Grohé, T. A. & A. U.....	*	1	Legendre, Louis O.....	10	10	Parizeau, Damase.....	100
1	Gascon, Zotique.....	10	10	Laberge, Louis, M. D.....	100	5	Parizeau, Gustave.....	50
1	Gouin, P. Eugène.....	10	10	Lavolette, J. Gustave.....	100	5	Fauz, Magloire G.....	50
1	Guennette, Alfred, agent.....	*	5	Labrecque, A. Arcadius.....	50	50	Parent, G. W.....	200
1	Godin, E. H., avocat.....	10	10	Laurier, Médéric.....	*	10	Papineau, Casimir F.....	100
2	Gareau, E. R.....	20	5	Laranger, Joseph M., Suc.....	*	5	Paquette, P. E.....	50
2	Généreux, Octave.....	*	10	Lamothe, Guillaume.....	10	20	Parent, Étienne Henri.....	120
1	Gareau, Stanislas.....	*	10	Lacaille, Chs., marchand.....	100	360	Perreault, J. X.....	360
1	Gauthier, L. Edgar.....	10	5	Lemieux, Ernest.....	20	10	Perreault, Jérémie.....	100
1	Gélinas, Arthur.....	*	10	Labadie, J. A. O., M. D.....	100	10	Perreault, Louis, Suc.....	100
1	Gagnon, Evariste Jos.....	10	5	Larin, Hemi.....	*	310	Perreault, Maurice.....	3000
1	Giroux, H.....	10	5	Lefebvre, S. Ed., Avocat.....	50	5	Poulin, Pierre.....	50
25	Hamelin, Ananie S.....	250	5	Lancrot, Théotime, Suc.....	50	30	Préfontaine, Raymond.....	300
10	Hébert, Chs. P.....	100	15	Lamay, Césaire.....	150	5	Fauz, Vitalien.....	50
10	Hébert, Louis H.....	100	8	Lambert, Jos., Jr.....	80	5	Perreault, Jos. E.....	50
10	Hébert, L. Ovide, N. P.....	100	7	Lambert, Jos., Jr.....	70	5	Pratte, Louis F. Nap.....	50
10	Hudon, Joseph.....	100	5	Labrecque & Cousineau.....	50	28	Pérodeau, Narcisse.....	280
5	Hughes, George A.....	10	1	Lemire, Ernest.....	10	1	Piché, Eug. N., avocat.....	1
5	Huot, Lucien, avocat.....	*	2	Lesage, David.....	20	1	Peppin, J. A. Euo.....	10
10	Hurteau, N. Arthur, Suc.....	100	1	Letourneux, J. Thé.....	*	1	Peppin, Paul, fabricant.....	10
10	Hochelega, Section.....	100	2	Lafrance, Pierre.....	20	2	Prudhomme, Alexandre.....	20

2 Patenaude, Pierre.....	20	5 Robidoux, J. E., avocat... *	1 Salone, Emile Aug.....	10
1 Perreault, Chs.....	10	1 Rabeau, F. X., prêtre.....	3 Société St. J.-Bte de Hull.	30
1 Pigeon, Alph.....	10	2 Raymond, Ad. A. II.....	1 Sauvalle, Marc.....	10
3 Pigeon, A. P.....	30	2 Renaud, Cyrille..... *	10 Thibaudeau, Hon. Alf. A.	100
1 Pigeon, Evariste.....	6	1 Riendeau, Ferdinand.....	2 Thibaudeau, Hon. J. R.....	25
2 Poirier, Edmond.....	*	2 Rivard, P., bourgeois.....	5 Thomas, Alph.....	30
1 Poliquin, Denis.....	8	1 Robichaud, Joseph.....	2 Tourville, Hon. Louis, Suc.	100
1 Prévost, Téléphore.....	10	1 Rousseau, Joseph.....	1 Trudell, J. Boutillier.....	100
1 Poupard, Téléphore.....	2	1 Rousseau, Toussain.....	5 Turcotte, Alph.....	*
1 Prendergast, M. J. A.....	10	1 Roy, Euclide, avocat, Suc.	5 Toussaint, Nap.....	50
1 Phaneuf, P., commis.....	10	1 Rodier, J. A., M. D.....	2 Tellousse, T. W., Suc.....	20
1 Pigeon, Alf., épicier.....	10	1 Robert, Cyprien.....	1 Thibaudeau, J. A., fil.....	*
1 Plinquet, Jacq. Alex., suc.	10	1 Racicot, J. E. P.....	1 Thibaudeau, J. O. A.....	*
1 Pepin, Joseph, boucher.....	*	2 Robitaille, J. Arthur.....	1 Thériault, Joseph.....	10
150 Plante, Succession.....	1500	8 Roy, A. V.....	1 Trempe, Jos. Stanislas.....	10
1 Quevillon, Hector.....	10	2 Robitaille, Stanislas.....	1 Tourangeau, Nap.....	*
5 Racine, Alph.....	50	5 Ranger, E. Edmond.....	2 Trestler, Chs. F. F.....	12
1 Raza, Alp., architecte.....	100	10 Robert, Auguste.....	1 Tremblay, P. Ernest.....	*
10 Resther, J. B., Suc.....	*	50 Rodier, Suc. Hon. C. S.....	2 Toupin, Félix.....	20
10 Robert, Joseph C.....	100	17 Royal, Hon. Joseph.....	1 Trudel, Louis.....	10
10 Robillard, Adolphe.....	100	2 Richard, N.....	5 Union St.-J.-Bte de Nashua	50
8 Rolland, J. Damien.....	80	25 Savignac, J. Raymond.....	1 Union St.-J.-Bte de Duluth	10
5 Rolland, Octauien.....	50	5 Sénécal, Eug., père.....	5 Valiquette, Alf.....	50
10 Rousseau, Antoine.....	*	5 Surveyer, L. J. A.....	20 Villeneuve, J. O.....	200
10 Rousseau, F. X.....	100	5 St-Onge, Sérap, Suc.....	5 Vinet, J. B., marchand.....	100
10 Roy, Alf., agent.....	100	1 Sanders, Geo. A.....	5 Valiquette, Alf. A.....	50
10 Roy, Philippe Henri.....	100	1 Sénécal, Louis Henri.....	107 Venne, Joseph.....	1070
5 Robillard, Thomas H.....	10	1 Soucy, Louis M., épicier.....	5 Versailles, Joseph.....	30
5 Ricard, Arthur, M. D.....	50	2 St-Amour, Joseph A. C.....	1 Vincent, Jos. Victor.....	2
10 Riendeau, Joseph.....	100	1 St-Mars, Marcel.....	1 Villeneuve, Fred, E.....	*
5 Roy, C. S., avocat.....	5	2 Stephens, Edmond.....	1 Welhemy, Fedmie.....	10
10 Robert, Alexis.....	60	1 Saucier, Adélard.....	1 Yon, Joseph George.....	8

CAMILLIE PICHÉ



M. Camille Piché est né à Saint Gabriel de Brandon, il n'y a guère plus de 38 ans. C'est donc un homme dans toute sa force physique et dans tout son épanouissement intellectuel.

Il fit ses études, sans marquer de préférence pour une profession plutôt que pour une autre; il savait seulement qu'il lui faudrait en embrasser une, et il piocha ses matières en conséquence. Lorsqu'il eut consciencieusement absorbé toute la somme des connaissances variées qu'il pouvait puiser au collège, il choisit la carrière d'avocat.

Camille Piché devint alors étudiant universitaire et se rendit aisément sympathique à tous ses condisciples, qui l'honorèrent en le nommant président des étudiants en droit de l'Université Laval.

Comme la plupart des jeunes gens ardents, il s'intéressa aux choses de la politique, dont les luttes, les violences, les roueries et même la grandeur le séduisirent. Il se fit assez remarquer des groupes juvéniles des Facultés, pour obtenir le premier l'honneur de remplir le rôle de premier ministre au Parlement modèle, rôle beaucoup moins fictif qu'il n'en a l'air.

C'est à cette école d'application qu'il a puisé l'adresse, la souplesse, la clairvoyance et surtout le tact qui le distinguent. Mais cet entraînement n'empêchait pas Camille Piché de poursuivre ses études légales, et en 1894, il était reçu avocat avec des notes fort honorables.

Dès lors, il mena de front la pratique de sa profession et les campagnes de la politique. Il se donna tout entier au parti libéral qui eût toujours en lui un champion fidèle et éclairé. En 1897, il occupa le fauteuil présidentiel du Club national, et le gouvernement reconnut ses précieux services en le nommant substitut du procureur-général pour la perception des cautionnements forcés.

Sir Wilfrid Laurier fait grand cas de sa valeur; la preuve, c'est qu'il lui a accordé toute sa confiance en lui donnant la charge d'organisateur des élections libérales dans le district de Montréal. C'est un poste délicat, purement honorifique, qui exige à la fois de la science, de la fermeté, de la sagesse et de la santé. Or, grâce à Dieu! Camille Piché possède à un haut degré toutes ces précieuses qualités.

Au physique, Camille Piché est très sympathique, mais il l'est bien d'avantage au moral. Gai sans éclat, spirituel sans lourdeur, obligeant sans niaiserie, sensible sans sentimentalisme, obéissant à tous les mouvements généreux sans se laisser mystifier, il réunit dans leur essence les attributs de l'homme complet, qui sont : la pondération, la volonté et le discernement.

Il n'est pas douteux que Camille Piché soit appelé un jour à des fonctions officielles importantes. Ce jour-là, tous les hommes sensés, amis ou adversaires, se réjouiront de son élévation, car alors il sera en état de rendre de réels services à son pays après en avoir rendu à son parti.



VIVE LA CANADIENNE



I

Dans maint pays, la voix du peuple entonne
L'hymne national, pour fêter la couronne,
Ou la révolte, ou le sinistre airain
Qui gronde et tue en la sanglante plaine.
Plus poétique est notre gai refrain :

Vive la Canadienne !

Nous préférons chanter, sur des rythmes joyeux,
Le charme magnétique et troublant des beaux yeux
Qui caressent notre âme en lui versant le rêve,
Et, dans l'ombre morose, étincelant pour nous,
Semblent garder encore au fond de leurs prunelles,
De nos soleils couchés les splendeurs éternelles.

Vivent la Canadienne et ses jolis yeux doux !

II

Restés Français par la galanterie,
Ensemble nous fêtons la femme et la patrie.
Si la vertu n'est pas un vague mot,
Notre chanson n'est frivole ni vaine ;
Et l'avenir le prouvera bientôt.

Vive la Canadienne !

Pour saluer l'orgueil des drapeaux outragés
Qui flottent, solennels, en nos grands jours de fièvre,
Elle sait l'art des chants tragiques ou légers,
Et les fiers souvenirs frissonnent sur sa lèvre.
Nous mettons un espoir sublime à ses genoux,
Car c'est en bon français qu'elle nous dit : — je t'aime !...
Et dans ses bras divins s'écrit notre poème.

Vivent la Canadienne et ses jolis yeux doux !

III

Notre horizon moins que jamais est sombre.
Le sol natal est vaste, et nous gagnons en nombre ;
Malgré ceux-là qu'une terre d'exil
Vers la fortune aventureuse entraîne,
Le temps qui passe efface le péril.

Vive la Canadienne !

Notre sol ! le travail aux vainqueurs le reprend.
Le pionnier, soldat de la sublime guerre,
Maître de la forêt, est le vrai conquérant ;
Car il sait triompher aux dépens de la terre !
Dans ces rudes chemins l'épouse suit l'époux ;
Elle va, près de lui, simple, héroïque et pure,
Demander l'avenir à la grande nature.

Vivent la Canadienne et ses jolis yeux doux !

IV

Nos conquérants ont flétri leur histoire.
Aussi, le Justicier qui mesure la gloire
Des nations et leur iniquité,
Saura venger notre sœur Acadienne
Au tribunal de la postérité...

Vive la Canadienne !

Ils ont fait arracher, magnanimes vainqueurs,
L'amoureux à la vierge, et l'époux à la femme,
Et l'enfant à la mère ! Ils ont brisé les cœurs.
Ils ont, pour effrayer l'opprimé qui réclame,
Dressé des échafauds et forgé des verrous.
Mais ce n'est pas assez pour qu'une France tombe !...
Ils ont en vain creusé dans la nuit notre tombe.

Vivent la Canadienne et ses jolis yeux doux !

V

En supprimant notre langue à l'école,
Ils ont cru vers leur port fausser notre boussole,
Comme ils ont cru pouvoir ternir le sceau
Eblouissant de la Patrie ancienne,
Que nous portons au front dès le berceau...

Vive la Canadienne !

Qui donc empêchera, dans les roses printemps,
Les jeunesse qui vont jaser sous les érables,
D'échanger, en français, à l'aube des vingt ans,
Les éternels serments des amours périssables ?
Un culte nous domine : il nous rappelle à tous
Les mots harmonieux des tendresses premières,
Quand nous grimpons, bambins, aux jupes de nos mères !

Vivent la Canadienne et ses jolis yeux doux !

VI

Sur le sentier où vont nos destinées,
Combien de pauvres fleurs, hélas ! gisent, fanées !
Mais il en est dont les grands vents du Nord
N'ont pas terni la beauté souveraine...
Nous saurons bien les ravir à la Mort !

Vive la Canadienne !

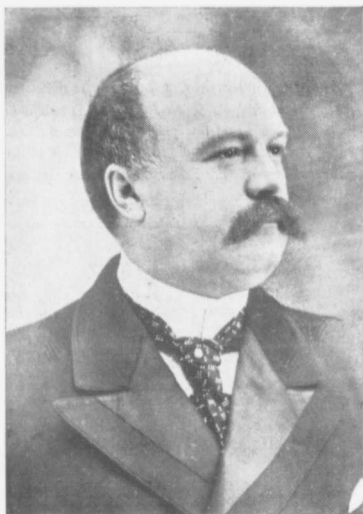
Fils d'Albion ! Dieu mit des obstacles sacrés
Devant nos cœurs français qui narguent les conquêtes :
Notre peuple, jamais vous ne l'engloutirez
Dans l'Océan vorace où grondent vos tempêtes !
Vous n'étoufferez pas, sous un jargon jaloux,
La langue maternelle, élégante et sonore !
Vous n'éteindrez jamais l'astre de notre aurore...

Vivent la Canadienne et ses jolis yeux doux !

CHARLES GILL

HONORABLE RAYMOND PREFONTAINE

MINISTRE DE LA MARINE



Ces quelques lignes sont tracées pour rendre un légitime hommage à ce très distingué citoyen, plutôt que pour le faire connaître, car l'hon. Raymond Préfontaine est le plus connu des hommes publics de la Province.

Sa carrière, si bien remplie, tient en deux mots : travail, droiture. Et, en effet, depuis près de trente ans que l'hon. Raymond Préfontaine est dans la mêlée, il a réalisé des projets gigantesques, s'est trouvé intéressé à tous les grands mouvements progressistes et n'a pas donné prise à un reproche fondé d'égoïsme, d'oubli ou d'ingratitude. Aussi ses ennemis—il en a—ne sont-ils que des dépités ou des envieux.

L'hon. Raymond Préfontaine est dans la cinquante-troisième année de son âge. Depuis 1875, il a été tour à tour député au Parlement provincial et à la Chambre des Communes, maire d'Hochelega, échevin et président du comité de la voirie de Montréal, puis enfin maire de cette grande et belle cité. Chacun sait quels services il a rendu à ses concitoyens dans ces diverses fonctions.

Au dernier remaniement ministériel, Sir Wilfred Laurier a confié le portefeuille de la Marine et des Pêcheries à l'hon. Raymond Préfontaine, et ce choix, à part les inutiles protestations de quelques jaloux, a été chaleureusement ratifié par le peuple.

L'hon. Raymond Préfontaine est dans la plénitude de son talent et de sa force. Il a des amitiés nombreuses et solides, et tout fait prévoir que son activité et son civisme trouveront dans ce poste important leur plus heureux emploi.

M. JAMES COCHRANE,

MAIRE DE MONTRÉAL.

M. James Cochrane est né à Kincardine (Ecosse) en 1852. Quoique son origine soit plus humble que brillante, cela ne l'a pas empêché de parvenir à la première magistrature d'une ville aussi importante que Montréal, qui ne réserve cet honneur qu'aux plus dignes citoyens.

M. James Cochrane fit ses études mi-partie dans une école canadienne-anglaise, mi-partie au collège de Montréal, et il montra dès lors des dispositions heureuses pour les grandes affaires. Jeune encore, il entra au télégraphe de Montréal où, tout en remplissant sa besogne, il songeait à réaliser ses projets d'entreprises vastes et lucratives. En 1880, il était au point voulu, et il se fit entrepreneur de travaux publics. Un peu plus tard il fonda une compagnie à fonds social, "The Sicily Asphalt Paving Co.", et en obtint la présidence. Il exécuta alors les travaux de pavage de plusieurs villes, et réussit à faire fortune. On voit comme cela est simple.

M. James Cochrane s'est retiré des affaires en 1900. Au cours de sa carrière, il a été vice-président de l'Union des Municipalités de la Province, et vice-président de l'Association libérale de la Puissance. Il est actuellement vice-président du Club de la Réforme de Montréal. Il est le président honoraire des athlètes amateurs. Car il faut savoir que, dans ses loisirs, M. James Cochrane s'occupe activement de sport. Il est membre du Club de Chasse et de Pêche de Québec, et fait partie de la Société des Numismates et Antiquaires de Montréal. Il est gouverneur à vie de l'Hôpital Général et de l'Hôpital Notre-Dame, directeur du Royal Victoria Hospital et de l'Hôpital Western, membre de la Commission du Hâvre, etc.

La parfaite honorabilité de M. James Cochrane et sa science des affaires le désignaient naturellement au choix de ses concitoyens, qui le placèrent à la mairie de Montréal, en février 1902.





L'EMPOIS CHINOIS

C'EST sous le drapeau canadien que l'EMPOIS CHINOIS a fait ses débuts et ses progrès toujours croissants depuis le 20 Avril 1899, et déjà il règne en maître au Canada et aussi sous le soleil tropical de l'Afrique du Sud et en plusieurs autres villes des Etats-Unis, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, Terre-neuve, l'Île du Prince Edouard, Vancouver, etc., etc.

C'est sa qualité incomparable et son paquetage irréprochable qui contribuent à sa vogue dans tout l'univers, et que tout le monde reconnaît et apprécie hautement.

Défiiez-vous des contrefaçons.

Un chinois sur la boîte est la seule et véritable marque de l'EMPOIS CHINOIS.

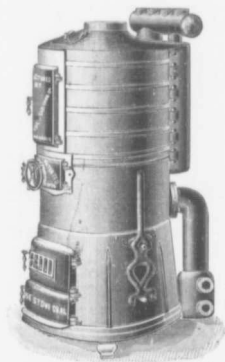
Manufacturée par le MOULIN OCEAN.

O. LEFEBVRE, Prop.

M. O. LEFEBVRE est natif des Cèlres, Comté de Soulanges. Arrivé de la campagne en 1883 sans aucune ressource, il commença à travailler comme commis. En 1888, ayant économisé quelques piastres, il se mit à manufacturer une Poudre-à-Pâte, à laquelle il donna le nom d' "OCEAN." Ce n'est qu'en 1898 qu'il imagina de manufacturer un empois auquel il donnerait le nom "CHINOIS," il manufactura d'abord cet Empois dans un hangar, rue St-André, et, après deux ans, faisait bâtir rue Mont-Royal. Comme les affaires progressaient toujours, il dut s'agrandir où il est actuellement et encore trop à l'étroit.

LA FOURNAISE

"NOUVELLE STAR" à eau chaude.



La plus perfectionnée des Fournaises sur le marché. La seule dont les **Sections sont Tubulaires.**

Nous la garantissons pour chauffer vingt pour cent de plus qu'aucune autre fournaise, tout en épargnant sur le combustible.

Nous en avons un grand nombre de posées dans les Eglises, Collèges, Couvents, etc., et elles donnent toutes pleine et entière satisfaction.

Notre compagnie est la seule dont les membres sont exclusivement Canadiens. A ce titre, nous réclamons votre patronage, étant en position de fournir une fournaise reconnue aujourd'hui supérieure à toute autre.

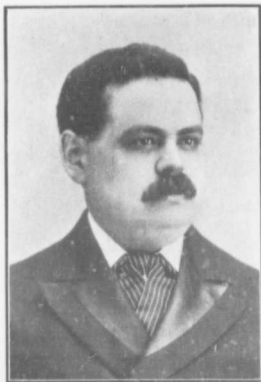


La "STAR IRON COMPANY,"

593 Rue Craig, Montréal

HONORABLE LOMER GOUIN

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.



L'hon. M. Lomer Gouin est le plus frappant exemple de ce que peuvent produire l'opiniâtreté, l'esprit de suite et la volonté aidés par le savoir et le patriotisme. M. Lomer Gouin n'a que quarante-deux ans, et depuis quatre ans il est en possession d'un portefeuille de ministre, particularité qui suffit à le classer parmi les hommes d'élite.

Retracer ici la carrière si bien remplie de M. Lomer Gouin, cela nous entraînerait trop loin; aussi nous bornerons-nous à en indiquer les étapes principales. Il fit ses études au collège de Lévis, institution qui a produit des hommes publics remarquables. Avocat, il pratiqua en société avec MM. Taillon & Pagnuelo, Raymond Préfontaine, Honoré Mercier, et, actuellement, son étude est connue sous la raison sociale Gouin, Lemieux et Brassard. En 1888, il épousa la fille de l'hon. Honoré Mercier, et ce lien l'attacha plus fortement au grand patriote qui lui a légué son patriotisme ardent et ses hautes qualités politiques. Une de ses victoires les plus remarquables, c'est celle qu'il remporta en 1897, dans la division St-Jacques, sur M. Augé, qu'il battit avec une majorité de 779.

Il fut nommé membre du Conseil de l'Instruction publique en 1899; puis appelé au ministère des travaux publics lors de la formation du cabinet Parent. Il fut alors réélu en cette qualité, sans opposition, peu de temps avant les élections générales de 1900, et, à cette dernière époque, on ajouta à son ministère l'important portefeuille de la Colonisation. Il est l'auteur de la loi provinciale d'arbitrage, loi fixant à 13 ans la limite d'âge pour l'admission des enfants dans les manufactures.

Nous empruntons aux "Contemporains" les lignes suivantes, publiées en 1889:

"Comme avocat, M. Gouin a pris part à tous les mouvements propres à relever la dignité du barreau, et surtout à rendre plus expéditive l'administration de la justice dans ce district, où l'engorgement est devenu chronique. C'est ainsi qu'à la dernière session il a demandé avec énergie que le nombre des juges soit augmenté. C'est d'intérêt public, etc."

En effet, tout est là pour lui: l'intérêt public. Quand un homme au pouvoir est animé d'un sentiment si noble, on ne peut attendre de lui que des bienfaits. Le peuple lui en doit déjà un certain nombre, mais il en espère d'autres, qui vaudront à l'honorable Lomer Gouin la gratitude populaire.

M. GEORGE BALL, M. P.

Mr. George Ball est né à Champlain, le 11 Septembre 1838, d'un père écossais et d'une mère française, et il possède les caractères nobles de cette double nationalité. Parlant très bien les deux langues, il est plus familier et fait plus volontiers usage de la langue française. Il fit de bonnes études à l'École Commerciale de Nicolet, et entra très jeune dans le commerce de bois, puis devint gérant de plusieurs grandes compagnies. En 1878, il avait acquis un assez fort capital pour exercer en grand l'industrie du bois. Il installa une scierie considérable et réalisa une jolie fortune. C'est un des grands commerçants canadiens. Pendant dix-huit ans il administra la ville de Nicolet en qualité de maire, et fit pour elle tout ce qui dépendait de lui. En 1897 ses concitoyens lui confièrent le mandat de député provincial, et en 1900, il passa en la même qualité au parlement fédéral.

Mr. George Ball prend beaucoup d'intérêt à la prospérité de la Province. Il a puissamment aidé, de son capital et de son influence, à la construction du chemin de fer de la Rive sud, qui passe à travers son comté. En 1864, M. George Ball a épousé Eliza Thurber, fille du lieutenant-colonel Thurber, de Sainte-Croix, Québec.

M. George Ball est conservateur, et il se distingue par un dévouement absolu à son parti. C'est un homme fort sympathique qui, même en politique, n'a pas d'ennemis.





LES ANCIENS CANADIENS

Ont peut-être bu, comme le font
leurs descendants, les Brandies.

PH. RICHARD, COGNAC

vu que cette marque est une des plus anciennes de la France
où elle est connue pour sa qualité tout à fait SUPÉRIEURE.

L'Écossais au Canada

L'Écossais a joué jadis un grand rôle dans l'histoire
du Canada, mais aujourd'hui nous le connaissons
peut-être mieux pour son "HEATHER DEW"

...Scotch Whisky de Mitchell...

Ce Scotch délicieux est la marque la plus
estimée par les Canadiens-français, et ce
fait indique assez que la qualité en est
bonne, car (soit dit entre-nous) le Cana-
dien s'y connaît en fait de "Scotch."



LAPORTE, MARTIN & CIE., Epiciers en Gros, Montreal

Assurance Mont Royale

Ce n'est pas en affirmant que notre Province a d'abondantes ressources que l'on
travaille à sa prospérité; c'est en donnant toujours la préférence à nos institutions locales,
plutôt qu'à des compagnies étrangères qui exportent nos capitaux, au grand préjudice de
l'intérêt général.

Garder chez soi un capital circulant sans cesse, tel est le secret de la richesse
d'un pays.

ASSURANCE MONT-ROYAL
(INCENDIE)
Compagnie Indépendante - Taux modérés.
Capital autorisé \$1,000,000.
BUREAU CENTRAL 1720 RUE NOTRE-DAME.
MONTREAL.

RODOLPHE FORGET, . . .	Président.
HON. H. B. RAINVILLE, . . .	Vice-Président.
J. E. CLÉMENT, . . .	Gérant Général.

*** Demander nos Tarifs ***

Les Poêles a Gaz "Oxford"

SONT LES PLUS DEMANDÉS.



Ce sont les appareils les plus commodes; ils font réaliser une notable économie de gaz par suite de la perfection de leur construction. Ils sont exécutés dans tous les modèles et de toutes grandeurs. Ce sont très certainement les meilleurs poêles à gaz qui soient dans le commerce.

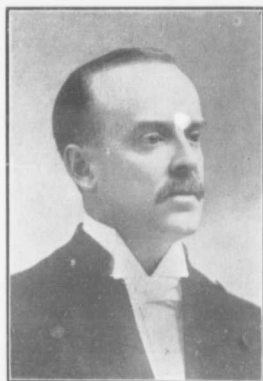
Pour connaître les prix et autres informations, s'adresser à

The Gurney Massey Co. Ltd

385 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

HONORABLE HORACE ARCHAMBAULT

PROCUREUR-GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.



L'honorable Horace Archambault est un des avocats les plus réputés de la Province. Il doit sa prédominance à ses fortes études et à l'entraînement de son éloquence. M. Horace Archambault est né à l'Assomption, le 6 mars 1857. Il fit ses études au célèbre collège de sa ville natale, où il se distingua par ses aptitudes diverses et son acharnement au travail. Il fit son droit à l'Université Laval et, en 1878, il était admis au barreau après avoir enlevé aisément et avec grande distinction son diplôme. En 1881, l'Université Laval lui confiait la chaire de droit commercial et maritime.

En 1886, il embrassait avec enthousiasme la cause du parti national, dont l'hon. Honoré Mercier était le chef, et il seconda celui-ci de tous ses efforts et de tout son talent. Appelé au Conseil législatif en 1888, il devint rapidement le "leader" du parti libéral. Deux ans après il entra au Conseil de l'Instruction publique, puis était fait conseiller de la Reine par le comte Derby.

Lorsque l'hon. Marchand devint premier ministre, M. Horace Archambault prit le portefeuille de procureur-général et la présidence du Conseil législatif. Voilà plus de six ans qu'il a la direction des affaires de la Justice, et il est à remarquer qu'aucun de ses prédécesseurs n'a tenu si longtemps cet important portefeuille.

L'influence de cet homme, remarquable à tant de titres, est considérable, tant dans le cabinet que dans les diverses fonctions officielles qu'il occupe. C'est un travailleur érudit que rien ne lasse ni ne décourage. Homme du monde, répandu et honoré dans les classes dirigeantes, il jouit dans les sphères moins élevées d'une popularité de bon aloi, prix de son patriotisme, de son dévouement à la chose publique, de son esprit de justice et de sa foncière probité.

F. D. MONK, C. R. M. P.

M. Frédéric Debartzch Monk est né à Halifax. Il est le fils de Samuel Monk, qui fut juge à la Cour d'Appel du Bas-Canada, et de Rosalie-Caroline Debartzch, descendante d'une des plus anciennes familles du Canada.

M. F. D. Monk fut reçu avocat en 1878. Deux ans après il épousait Mlle Marie-Louise, fille de M. D. H. Sénécal, avocat, et petite-fille de Côme-Séraphin Cherrier, une des gloires du barreau canadien, M. F. D. Monk exerçait sa profession avec talent, et trouvait que cela, joint aux soins attentifs qu'il donnait à l'éducation de ses enfants, suffisait à sa satisfaction : aussi se tenait-il éloigné des luttes décevantes de la politique. Mais on n'est pas impunément un avocat de haute réputation. Aussi M. Monk ne put-il résister aux sollicitations pressantes d'un groupe d'électeurs qui le portèrent à la députation, en lui confiant la représentation du comté Jacques-Cartier, en 1896. Ses débuts oratoires à la Chambre des Communes furent éclatants, et il se plaça du coup à la tête de son parti, dont il devint tout naturellement le "leader" pour la province de Québec.

Transporté presque malgré lui dans la carrière politique, il l'a embrassé avec l'ardeur qu'il met à tout ce qu'il entreprend, et, aujourd'hui, il est l'un des plus fermes remparts du parti conservateur.

C'est un homme d'une courtoisie parfaite, dévoué à ses amis et indulgent à ses adversaires. Son avenir politique est brillant, et il est incontestablement appelé à jouer un rôle supérieur sur la scène parlementaire.

En 1889, il fut nommé conseiller de la Reine, puis professeur à l'Université Laval, et membre de la commission scolaire de Montréal. Il occupa cette charge pendant douze ans et prouva tout l'intérêt qu'il portait à la grave question de l'Instruction publique.

Tout au service de son parti, M. Monk ne se sert cependant pas en aveugle ou en esclave. Il a des vues très larges, un esprit prévoyant et ferme, qui le pousse à travailler avant tout pour le bien du pays. Aussi est-il l'objet de l'estime de tous les gens de bien.



Banque Provinciale du Canada

Bureau Principal,

Montréal

Bureau d'Administration :

Monsieur G. N. DUCHARME,	Capitaliste de Montréal,	Président
Monsieur G. B. BURLAND,		Vice-Président
	Président de Lachine Rapids Hydraulic & Land Company, Ltd.	
Monsieur H. LAPORTE,		Directeur
	de l'Épicerie en gros Laporte, Martin & Co., Montréal, Échevin et Président du Comité des Finances de la Cité.	
L'HON. L. S. BEAUBEN,		Directeur
	Ex-Ministre de l'Agriculture.	
Monsieur S. CARSLY, Sr.,		Directeur
	Propriétaire de la grande maison "Carsley," Montréal	
Monsieur TANCRÈDE BIENVENU,		Gérant-Général
Monsieur A. S. HAMELIN,		Auditeur

SUCCURSALES :

MONTREAL: 316 Rachel, (coin St. Hubert) ; 271 Roy, (St. Louis de France) ; 1138 Ontario, (coin Panet) ;
 Berthierville, P. Q. ; Valleyfield, P. Q. ; Terrebonne, P. Q. ; D'Ismail, P. Q. ; St. Anselme, P. Q. ; St. Guillaume d'Upton, P. Q. ;
 Pierreville, P. Q. ; Hull, P. Q.

BUREAU DES COMMISSAIRES-CENSEURS—Département d'Épargne

SIR ALEXANDRE LACOSTE, Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi,	Président
L'HON. J. G. LAVIOLETTE, Ex-Conseiller Législatif,	Vice-Président
Monsieur A. S. HAMELIN, Auditeur et Com. Censeur, Ancien associé de la Maison Hudon, Hébert & Co. de Montréal.	
Honorable Sénateur ALFRED THIBAUDEAU,	
Honorable LOMER GOIN, Ministre des Travaux Publics de la Province de Québec,	
Monsieur le Dr. E. P. LACHAPPELLE, Commissaire Censeur, rue Sherbrooke, Montréal.	
Docteur A. A. BERNARD, St. Henri de Montréal.	

Intérêts payé sur dépôts. Prêts sur Stocks et Débitures. Grande attention et conditions faciles aux clients désirables.



La...
'New Williams'
 TOUJOURS EN AVANT !

LA "NEW WILLIAMS" munie de toutes les dernières améliorations.

tel que : Cousins à Billes, Nouveau Faiseur de Bordures, Ebéniseries, etc., qui en fait une machine de première classe.

N'achetez pas d'autres machines avant d'avoir vu

La "New Williams"

Bureau Central et Magasins : No. 246 Rue ST. LAURENT

"THE EMPIRE"

Machine à écrire.
 Alignement parfait.
 Caractère d'acier.
 Puissant reproducteur.
 Simple, forte et durable.
 Sans égale à n'importe quel prix.



Voyez la Machine **"EMPIRE"**

Au No. 61 Rue St. François-Xavier, Montréal.

The Williams Mfg. Co., Ltd.

P. O. Box 2424

BEAUMIER

Spécialiste

Médecin

A

ET

L'Institut

Opticien

d'Optique

Gradué

Américain

Aux E. U. A.



1854 RUE STE-CATHERINE, coin Cadieux, 3me porte Est, 1854

Est le meilleur de Montréal comme Fabricant de Verres Optiques et Ajusteur de Lunettes, Lorgnons et Yeux Artificiels, Etc.

"A ORDRE" : Garantit pour bien VOIR de LOIN et de PRÈS et guérison d'YEUX.



EXAMEN **GRATIS** D'YEUX



Les cas difficiles et même abandonnés sont sollicités.
 20 années d'expérience comme expert en réfraction.

Hor. AVIS.—Ouvert jour et nuit ; le dimanche, de 1 à 4 p.m.

Echange de Verres et réparations à Bas Prix.

Méitez-vous des agents sollicités à domicile en mon nom, pour Lunettes, Lorgnons, etc., et pour notre Maison Établi et responsable.

L'Institut d'Optique Américain

M. SIMEON BEAUDIN, C. R.



M. Siméon Beaudin est né à Saint-Isidore, Québec, le 12 septembre 1855. Il fit ses études complète, d'une façon fort brillante, au Collège de Montréal. Reçu avocat en 1878, il se livra avec passion à la pratique de sa profession et entra en société avec MM. Loranger & Lorange, qui avaient une étude fort réputée et fort achalandée. M. Siméon Beaudin passa à la tête de cette étude lorsque l'un de ses associés devint juge et que l'autre eut terminé par la mort une carrière honorable. Actuellement, la raison sociale de cet important bureau, situé 1608 rue Notre-Dame, est Beaudin, Cardinal, Lorange et Saint-Germain. Il est peu de procès sérieux où le cabinet Beaudin et Cie ne soit intéressé à un titre quelconque.

M. Siméon Beaudin a été membre conseil du barreau pendant plusieurs années. Il a été nommé conseil du Roi par le comte Derby, et promu à la dignité de Lieutenant de l'Ordre en 1902-1903. On lui a offert un siège de juge, mais il a décliné cet honneur, estimant ses services plus efficaces dans la magistrature debout. Il a de même refusé la députation, ce qui ne l'empêche pas d'être dévoué et utile à son parti.

En 1883, il a épousé Mlle Mary, fille de John Norris, de Montréal. C'est un homme du monde, aux allures de grand seigneur, et l'étant réellement. Le barreau de Montréal s'honore de le posséder, et tous ceux qui le connaissent le tiennent en la plus haute estime.

M. E. N. HEBERT, MANUFACTURIER,

ECHEVIN DE LA VILLE DE MONTREAL.

M. E. N. Hébert est né le 10 mars 1874, de J. N. Hébert, professeur de la "bande" des "Frères" en 1860, aujourd'hui professeur de la Fanfare de la Cité, qui jouera pour les fêtes de cette année au Parc Lafontaine. Sa mère était demoiselle Fulalie Bebeau, de St. Eustache. C'est dire qu'il appartient à deux familles de patriotes.

M. E. N. Hébert a épousé, le 7 juillet 1891, Mlle Cécilia Drolet, de qui il a eu cinq enfants, trois filles et deux garçons.

C'est un organiste de renom, qui tient les orgues à l'Immaculée Conception depuis 1890, en remplacement de son père. Ses études musicales ont été faites sous la direction de MM. Alexis Contant, R. Pelletier et Edouard Clark, et son cours d'études a été suivi à l'École Montcalm. C'est dire aussi qu'à tous les points de vue il a été admirablement dressé. Il a composé la musique du poème de Fréchette : "Nous sommes enfants de la France," morceau qui doit être chanté cette année aux fêtes de Saint-Jean-Baptiste.

M. E. N. Hébert appartient à toutes les sociétés de secours mutuels, où il occupe des charges importantes.

Il est président de la section Saint-Jean-Baptiste de l'Immaculée Conception ; président général de la division nord ; président du comité d'organisation des fêtes champêtres. Depuis 1893, il est mêlé intimement à toutes les organisations patriotiques.

En dehors de ces multiples occupations, toutes de dévouement, M. E. N. Hébert dirige la manufacture de boîtes que son oncle lui a léguée et qui est établie depuis plus d'un demi-siècle. Tous les loisirs qu'il peut avoir sont employés par lui à des occupations littéraires ou musicales, et il excelle dans ces travaux de l'esprit.

Porté au Conseil municipal par ses concitoyens, il y a deux ans, c'est le plus jeune échevin (27 ans) qui ait été depuis bien longtemps. Benjamin du Conseil, il est fort écouté, et ses avis, toujours mûris, ne sont jamais dédaignés.

Il est le fondateur, le père en quelque sorte du quartier Duvernay, qui sera certainement le plus beau quartier de la ville dans dix ou douze ans. C'est là l'œuvre patriotique de sa vie. Il en est fier, et il a bien raison.



La Farine Préparée

La PLUS PURE et celle qui donne les
MEILLEURS RÉSULTATS.

La PLUS DEMANDÉE à la ville comme
à la campagne, est celle de

BRODIE & HARVIE,

10 et 12 rue Bleury,

MONTREAL.

BUVEZ-LE

Le printemps comme tonique, pour vous donner
la vitalité et la vigueur. Buvez-le matin, midi et soir,
—en tout temps, et tout ce que vous avez
besoin. C'est bon pour tous les
membres de la famille.

Un Paquet fait
CINQ
Gallons



Vendu partout,
ou par la poste
pour . . .

25cts.

Attention aux imitations.

CHARLES E. HIRE & CO., MALVERN, Pa., U.S.A.

W. P. DOWNEY, Seul Agent,

29 RUE ST. PIERRE,

Montréal, Canada.



La Vieilleuse en Nickel "Montreal Beauty"

Employée de préférence à la lumière électrique et au
gaz, pour chambres de bains, pour passage,
pour chambres à coucher, etc.

Elle donne une lumière douce, ne fatigue pas la vue, ne jette ni
odeur ni fumée, brûle le pétrole ordinaire et ne coûte qu'un quart de
cent par nuit. Hautement recommandé par des médecins éminents
pour chambre de malade. **PRIX 75 Cts.**

EN GROS ET EN DETAIL CHEZ

L. J. A. SURVEYER,

Par la Halle, 10 cts extra. 6 Rue St-Lanrent.



Montreal

Carpet

Beating Co.

618 RUE. LAGAUCHETIERE,

coin Chenneville,
MONTREAL

L'établissement le plus grand et le mieux équipé de la ville.

TÉLÉPHONE MAIN 716

Maison de Confiance

FONDÉE EN 1882

A. FLEURY

1497 à 1501 Rue Notre-Dame

.Magasin Départemental.

Manteaux, Robes,
Costumes, Pelletteries, etc.

TELEPHONE BELL MAIN 2460.

GARAND, TERROUX & CIE.

Banquiers et Agents de Change

No. 116 Rue ST. JACQUES, MONTREAL

EN FACE DE L'HOTEL DES POSTES

Traites et Chèques d'Europe et des États-Unis vendus et achetés.
Monnaies et Billets de Banque de tous les pays.

JAMBONS

Demandez à votre épicier les jambons
Brunswick et les jambons pressés,
cuits, toujours prêts pour les lunch.
Ces jambons sont préparés avec les
meilleures viandes fumées. Cuits
avec les œufs sont délicieux. . . .

Préparés par

V. C. CASTONGUAY,

Montréal.

N. H. LANGLOIS

Grand Vatel Restaurant

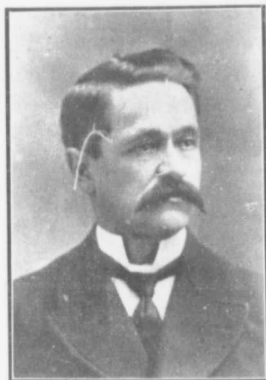
Table d'hôte à 25 cts.

50 RUE ST. JACQUES

MONTREAL

M. LOUIS PAYETTE,

CONSEILLER MUNICIPAL DE MONTRÉAL.



M. Louis Payette est né à Montréal, le 25 décembre 1854. Il fit ses études à l'École commerciale des Frères des Ecoles Chrétiennes de cette ville. Lorsqu'il eut complété son instruction, il enta à son service de son père, entrepreneur, et apprit là son métier à bonne école. Après sept ans de pratique, il passa aux États-Unis et s'occupa de construction de ponts, de tunnels, etc. De retour au Canada, il occupa pendant douze ans le poste de contremaître dans une maison considérable de Montréal. Il s'associa ensuite avec M. Labelle, et, de concert, ils construisirent des édifices tels que la gare Viger, le château Frontenac, les annexes de la gare Windour, les bureaux du télégraphe de la Compagnie du Pacifique Canadien, le collège St. Laurent, l'édifice de "La Presse", l'école des commissaires de St. Louis, l'extension Morgan, etc., etc.

Après la dissolution de la société, M. Louis Payette continua seul ses travaux de construction et vint de terminer entre autres, la Banque Union, dans la Province d'Ontario, et la Banque d'Hochelega, à Québec.

M. Louis Payette est gouverneur à vie de l'hôpital Notre-Dame, juge de paix, membre de la société des Artisans Canadiens-Français et de la société Saint-Joseph, membre de la Chambre de Commerce et d'autres associations nationales.

Il fut élu marguillier par les franc tenanciers de la paroisse Saint-Louis lors de l'érection canonique de cette paroisse.

Aux élections municipales de février 1902, les électeurs du quartier Saint-Louis le choisirent pour occuper au Conseil le siège No. 1.

Dans ses fonctions d'échevin, M. Louis Payette ne fait pas beaucoup de bruit, mais il fait beaucoup de besogne. Il fait partie des principales commissions de l'Hôtel de Ville: finances, annexion, bibliothèque.

C'est un homme généralement estimé. Chacun apprécie la droiture de son caractère, son bon sens affiné, sa courtoisie impeccable, sa générosité et sa fidélité envers ses amis. A une grande expérience de toutes les choses de la vie, M. Louis Payette jouit une instruction solide qui ne se manifeste pas par du verbiage mais par une conception juste et rapide, par des exposés clairs et précis. Il a la parole facile mais ne s'égare jamais dans des périodes ampoulées, défaut détestable propre aux bavards qui ne discutent que pour s'entendre parler. Il parle pour être écouté et surtout pour être compris. Ce à quoi il réussit toujours. Il a pris son rôle d'échevin au sérieux et s'occupe des affaires municipales avec la même attention que des siennes propres. Calme, doux, pacifique, il s'est fait preuve quand il est nécessaire d'une inébranlable fermeté. Indépendant de toutes les coteries par sa volonté et par sa fortune, il est le prototype de l'homme public digne de représenter dignement ses mandants partout où ceux-ci seraient bien avisés pour l'envoyer siéger.

M. ROCH MONTBRIANT

ARCHITECTE.

M. Roch Montbriant est un de ces hommes sympathiques qui ont le secret d'absorber l'amitié de leurs concitoyens. Ces hommes, réellement privilégiés, ignorent totalement la haine, n'en ayant jamais provoqué et n'en ayant jamais ressentie.

M. Roch Montbriant est né le 1er Mars 1860, de Louis Montbriant et de Flavie Malo. En décembre 1886, il a épousé Fortunat Blanchard, qui lui a donné trois filles et un fils.

Mr. Roch Montbriant est un travailleur assidu, qui aime son art avec passion. Il est l'auteur d'une quantité d'édifices qui, tous, portent sa marque c'est-à-dire un caractère d'élégance et de bon goût, allié à la pureté du style.

Dès son jeune âge, M. Roch Montbriant s'est entraîné aux exercices sportifs; aussi est-il devenu un athlète. Ce qui ne l'empêche pas d'être aussi doux qu'un agneau, et en même temps, en matière sportive, un arbitre dont les décisions font loi.

Dans l'exercice de sa profession d'architecte, M. Roch Montbriant se distingue par une conception originale, pleine de grâce et de légèreté. Il a un talent spécial pour les décorations intérieures, soit en bois sculpté, soit en fer forgé, qui font de lui un spécialiste remarquable.

Au physique, c'est ce qu'on est convenu d'appeler un bel homme. D'une haute stature, bien pris, sans épaisseur, le corps souple, la démarche aisée, on sent, en le voyant, qu'on est en présence d'un homme admirablement doué d'un côté des avantages physiques, et qui pourrait, d'une étreinte un peu brusque, vous broyer sans cérémonie, alors qu'il vous tend une main amie et qu'il presse la vôtre avec la douceur affectueuse d'un jeune clerc timide et doux.

Mr. Roch Montbriant est un citoyen digne, à tous les égards, des amitiés solides qu'il a inspirées.



La Maison L. J. Forget & Cie.

F
o
n
d
é
e
n
1
8
7
4

A la tête des Maisons Canadiennes-Françaises qui, par leur réputation, leur solidité financière et leur notoire probité jettent sur notre race un lustre brillant, la maison Forget tient, sans conteste le premier rang.

L'histoire de cette maison, qui se distingue plus encore par sa loyauté que par sa fortune, est très courte et montre d'une façon frappante ce que peuvent le savoir, la persévérance et la droiture unis au travail intelligent et opiniâtre.

La Maison Forget a été fondée en 1874 par l'honorable L. J. Forget, qui, aujourd'hui, synthétise l'honorabilité alliée à la puissance.

M. L. J. Forget est né à Terrebonne le 10 Mars 1853. Animé d'une louable ambition dirigée par un esprit pratique qui excluait de toutes ses opérations l'intrigue et les combinaisons hasardeuses, il se lança dans la carrière, bien déterminé à vaincre tous les obstacles à l'aide des multiples moyens que ne réprouvent ni la morale ni le sens intime d'un honnête homme.

À l'âge de 21 ans il était admis en qualité de membre actif au Stock Exchange, particularité qui était de nature à faire prévoir ses succès futurs.

En 1886, il s'adjoignit comme associé son neveu, M. Rodolphe Forget, qui avait gravi rapidement les emplois subalternes d'assistant, de comptable et de gérant, pour faire enfin partie de la raison sociale de cette maison si essentiellement canadienne-française.

Le succès fut rapide et très justement proportionné aux efforts mis en œuvre. Quand une entreprise est tentée et poursuivie selon un programme qui ne confie que ces deux mots : Travail, Honnêteté, la Providence est nécessairement favorable aux laborieux qui l'entreprennent. Aussi le succès éclatant de M.M. Forget semble-t-il, dans ces conditions, tout naturel.

Pour donner une idée de la considération dont jouit le fondateur de cette maison, il nous suffira d'énumérer ses titres et qualités.

L'honorable L. J. Forget est sénateur depuis 1896. Il est président de la Montreal Street Railway Co. et de la Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario ; vice-président de la Dominion Iron & Steel ; du Dominion Coal ; de la Royal Victoria Life Insurance Co. ; de la Dominion Cotton ; directeur du Montreal Light Heat and Power Co. ; gouverneur à vie de l'Université Laval, qu'il a dotée, conjointement avec son neveu et associé, M. Rodolphe Forget, d'une bibliothèque précieuse à tous les titres. Ajoutons que M. Rodolphe Forget est également gouverneur de notre université canadienne-française. Tous les deux sont gouverneurs à vie de l'hôpital Notre-Dame, institution à laquelle M. Rodolphe Forget s'intéresse tout particulièrement. La marque la plus sensible qu'il a donné de cet intérêt, c'est l'achat d'un terrain, rue Sherbrooke, sur lequel doit être érigé le nouvel hôpital Notre-Dame, dans un temps encore indéterminé, mais prochain. Ces messieurs sont aussi gouverneurs de l'Hôpital Général et du Western Hospital.

M. Rodolphe Forget est vice-président de la Montreal Light Heat and Power Co. ; président de la Compagnie d'Assurance Mont-Royal ; directeur de la Crown Life Insurance Co. ; de la Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario et de la General Electric Co.

La recherche de ces deux hommes par nos institutions et nos compagnies locales les plus puissantes, atteste surabondamment de leur valeur.

Ces dignes citoyens, si bien doués, ont fait leurs études au collège Masson, à Terrebonne, et cet établissement justement réputé peut, à bon droit, s'enorgueillir d'avoir donné au pays deux cerveaux et deux cœurs.

Dans une publication spéciale destinée à commémorer une association nationale, chère à tous les Canadiens-français, il était impossible de ne pas associer à cette fondation patriotique les noms de deux citoyens qui font honneur à notre race par leur intelligence, et à l'humanité par leur discrète et féconde générosité.

M. U. H. Dandurand, Agent d'Immeubles.



M. U. H. DANDURAND est né à Montréal. Il est âgé de trente-six ans. Il a fait ses études dans sa ville natale, partie chez les Jésuites et partie sous la direction de maîtres particuliers. A dix-huit ans il entra dans les affaires, à son compte personnel, et se livra à la spéculation immobilière avec un rare bonheur. L'importance de ses opérations et leur habituelle réussite lui ont valu une réputation d'habileté justifiée par des succès sans cesse répétés, et le surnom de "Créateur de villes." C'est, en effet, une spécialité chez lui. Il achète des terrains arides, et peu de temps après ces terrains ont produit une ville, avec son église, son école, etc. C'est ainsi qu'il a créé Queen's Park, à Verdun, et bien d'autres, et que la partie Est de la ville est sous son contrôle. M. U. H. Dandurand a fait la plus forte transaction immobilière qui ait jamais été faite ici. Cette transaction consiste en l'achat et la vente des terrains destinés aux ateliers du Pacifique et à la construction de la ville qui, nécessairement, les contiendra. Cette opération fondamentale a roulé sur un demi-million.

M. U. H. Dandurand est d'un commerce agréable et sûr. Il a la qualité d'être très expéditif en affaires, tout en restant aimable. Les nouveautés qui constituent un progrès lui plaisent beaucoup et les innovations ne lui font pas peur. C'est lui qui a introduit à Montréal la première automobile, en novembre 1899. Depuis, il se sert de ce véhicule, autant que la saison le permet. Il possède plusieurs automobiles de différentes marques, françaises et américaines, que l'on voit filer, légères, silencieuses, et rapides à travers les rues de Montréal. En outre de l'agrément que ces voyages en automobile procurent à ses clients, M. U. H. Dandurand prêche d'exemple et travaille ainsi à l'introduction chez nous d'un nouveau moyen de locomotion.

M. U. H. Dandurand est un homme très répandu et très estimé dans le monde des affaires, où il tient un des premiers rangs.

M. CHARLES F. MOORE

NEGOCIANT.

L'intelligent citoyen qui fait l'objet de cette courte notice, est le fils de l'homme si bien connu de tous les gens d'affaires, M. Terence F. Moore.

M. Charles F. Moore est né le 26 décembre 1878 et a fait d'excellentes études au Mont Saint-Louis. C'est, on le voit, un tout jeune homme qui a cependant, grâce aux bons exemples de son père et aux bienfaits de son éducation, l'expérience des affaires. Il n'y a pas bien longtemps, il eut la douleur de perdre ses parents, de sorte qu'il se trouva seul à la tête d'une des plus importantes maisons de Montréal, pour la vente de bois et charbons.

Très actif, industrieux, courtis, il est considéré par tous ceux qui le connaissent comme un parfait gentleman. A ces qualités, qualités qui désignent un homme à ses concitoyens pour les représenter dans les assemblées délibérantes.



Il joint une honnêteté parfaite, ce qui est encore ce qu'il y a de plus appréciable chez un homme d'affaires. Sa maison de commerce est située au No. 1099 rue DeMontigny. Lors de son récent mariage, il fut l'objet d'une manifestation éclatante de la part de ses nombreux amis, sincèrement heureux de pouvoir lui témoigner leur solide affection dans une pareille circonstance.

M. Charles F. Moore est juge de paix, membre du Board of Trade et de la Chambre de Commerce; membre de Knight of Columbus, de C. M. B. A. et de P. A. O. U. W. Tout fait prévoir que M. Charles F. Moore possèdera, dans un temps prochain, un siège au Conseil Municipal et que, plus tard, les citoyens seront assez bien avisés pour l'envoyer siéger au Parlement, car il a toutes les

Maison de Finance Robert

EDIFICE DE LA BANQUE D'EPARGNE

180 Rue Saint-Jacques, Montréal



M. Antoine Robert, Banquier

M. ANTOINE ROBERT est né à Watertown, N.Y., de parents canadiens, le 31 Août 1851. Amené au Canada alors qu'il était encore en bas âge, il est tout-à-fait des nôtres, de par la loi, la foi, la langue, les tendances et le patriotisme.

M. Antoine Robert a commencé ses études à l'école des Frères des écoles chrétiennes de la rue Côté, et il les a terminées au Collège de Montréal.

La carrière financière de M. Antoine Robert a été admirablement remplie. Il a d'abord été agent de placement des enfants catholiques d'Angleterre, orphelins ou enfants abandonnés, que la métropole nous envoie périodiquement afin de les soustraire au vice ou à la misère hideuse qui rongé ses classes inférieures dans les grands centres anglais. Au cours de ces fonctions d'agent de placement, M. Antoine Robert a eu la consolation de placer un grand nombre d'enfants dans de bonnes familles canadiennes catholiques, et, ainsi, de les soustraire aux vicissitudes d'une existence tourmentée et pleine de périls. Rappelons que cette société, si éminemment philanthropique, était sous le patronage du Cardinal Manning, puis passa sous celui du Cardinal Vaughan, du Duc de Norfolk et du Marquis de Ripon, etc., etc.

Le nombre des enfants placés par M. Antoine Robert est de près de deux mille.

M. Antoine Robert a été l'homme de confiance de l'Archevêché. Pendant près de quinze ans il s'est employé à régler toutes les affaires financières ou litigieuses, et il y est toujours parvenu à la satisfaction des divers intéressés. Il a puissamment aidé à l'érection de la cathédrale, de concert avec les autorités religieuses, et, aidé par Mgr Racicot, dont il se fait honneur d'être l'ami, il a assuré le succès du grand bazar de 1886.

Mais c'est surtout lors des difficultés financières de l'archevêché que M. Antoine Robert déploya toutes ses qualités de financier adroit et probe, dans ses fonctions de comptable du comité spécial, composé de prêtres et de laïques, chargé de mettre fin à une situation embarrassante. Ce qui fut fait avec bonheur.

M. Antoine Robert est en relations suivies avec le clergé des Etats-Unis et d'Angleterre, et il a été appelé à Rome en 1900. C'est au cours d'un voyage en Europe qu'il a fondé la puissante maison financière qu'il dirige avec tant de succès et d'autorité.

La spécialité de cette maison est d'équilibrer les affaires financières des communautés religieuses, et, le cas échéant, de leur faire des prêts en rapports avec les besoins de leurs œuvres. Son action s'étend aux communautés établis sur tous les points du globe. La maison Antoine Robert s'occupe d'affaires financières générales, mais s'est toujours sévèrement interdit les spéculations aléatoires.

Malgré ses multiples occupations, M. Antoine Robert s'est livré à l'étude de la musique. Pendant une dizaine d'années il a pris des leçons de violon du professeur belge, Jules Hone, fixé depuis longtemps à Montréal. Cette particularité indique suffisamment la douceur du caractère et la simplicité des goûts de M. Antoine Robert.

Riche, bienfaisant et bienveillant, hautement apprécié dans les milieux distingués et paisibles où il s'est prodigué, M. Antoine Robert n'est pas "populaire" dans le sens absolu du mot. Cela tient à sa modestie ; c'est en même temps un témoignage de son caractère réservé et sérieux. Dans sa position, il aurait pu, comme tant d'autres, briguer les suffrages de ses concitoyens et occuper des fonctions publiques où son amour-propre aurait sans doute trouvé quelques satisfactions ; il a préféré une vie simple et un labeur utile aux agitations si souvent stériles des luttes journalières de la politique.

C'est la réserve d'un sage.

M. Antoine Robert appartient à l'élite des hommes de bien qui font honneur à notre race. C'est peut-être le Canadien qui a le plus voyagé dans toutes les parties du monde ; mais c'est sûrement un des hommes les plus connus du clergé catholique sur tous les points du globe.



M. J. G. H. BERGERON



M. Joseph-Gédéon-Horace Bergeron est un des hommes politiques les plus en vue parmi les Canadiens-français. Il est né à Rigaud, le 13 octobre, 1854. Il fit une partie de ses études au collège des Jésuites, puis il entra au collège McGill, où il prit ses grades en 1877. Entre temps, il avait fréquenté l'école militaire de Montréal, et obtenu un certificat de seconde classe.

Ses débuts dans la politique datent de 1879. Il a représenté le comté de Beauharnois aux Communes pendant plus de vingt années consécutives, particularité éloquente à son honneur. De 1896 à 1900, il devint le chef conservateur de la Province de Québec.

Il fut battu aux élections de 1900 par M. Loy, dont l'élection fut plus tard contestée et annulée : une scandaleuse corruption ayant été prouvée. En 1902, il se présenta dans la division Saint-Jacques, de Montréal, contre M. Jos. Brunet qui remporta l'élection à l'aide de manœuvres frauduleuses, qui donnèrent lieu à un procès célèbre. En raison de ces faits, deux hommes qui avaient participé activement à ces manœuvres illicites furent condamnés à un long terme d'emprisonnement, et M. Jos. Brunet, judiciairement disqualifié.

Ces faits, qui sont de notoriété publique, établissent que M. Bergeron était redouté de ses adversaires au point qu'il leur fallait recourir à la déloyauté

pour le vaincre. Les deux défaites successives de M. Bergeron ne l'ont donc pas amoindri aux yeux du corps électoral, et il n'est pas douteux que cet homme énergique et indispensable à son parti, ne prenne sous peu une revanche éclatante.

M. J. G. H. Bergeron est doué de toutes les qualités qui constituent l'homme politique puissant. Il a la parole facile, élégante, persuasive, et est versé dans toutes les questions de la politique contemporaine, même les plus abstraites. Implacable à ses adversaires lorsqu'il combat pour son drapeau, il leur tend une main amie lorsque l'heure de la bataille est passée, et ceux-ci lui serrent avec sympathie et respect.

Abstraction faite des opinions politiques contraires, tout le monde désire le retour de ce brillant citoyen aux affaires publiques, car de tels hommes augmentent le prestige des assemblées législatives et font honneur à leur race.



M. F. G. BEARSELL.

M. F. G. Beardsell tient, au No. 650 rue Rivard, à Montréal, une pâtisserie des mieux achalandées. Il est né le 7 juin 1865, rue Pullum, en cette ville. Son père, William Francis Beardsell, était le plus grand manufacturier de colle : il a tenu son établissement pendant 35 ans. M. F. G. Beardsell est dans les affaires depuis 12 ans. Marié depuis 13 ans, il a six enfants, quatre garçons et deux filles. Sa femme est une demoiselle Moore, fille de Johnny Moore, dont le père est depuis un demi-siècle dans la maison Warlen, King & Son.

M. F. G. Beardsell a beaucoup voyagé aux États-Unis et dans Ontario, en qualité de gérant de plusieurs grands établissements. C'est le fournisseur de la Montréal Street Railway pour les cadeaux de Noël à son personnel.

M. F. G. Beardsell emploie à l'année une douzaine d'employés, tous Canadiens-français, car il est l'ami des Canadiens.

À tous les titres, c'est un excellent citoyen, et un honnête homme qui mérite amplement les encouragements qu'il reçoit.



M. D. H. WELSH.

M. D. H. Welsh est le propriétaire d'une très importante maison de pâtisserie dont le siège principal est à Montréal, 126 rue St-Pierre, avec trois succursales dans la même ville, aux numéros 1875, 2103 et 2243 rue St-Catherine.

M. D. H. Welsh est né à Montréal en 1865. Il fit ses études à l'école modèle McGill. Depuis treize ans qu'il est établi, il n'a cessé de prospérer et il fait des affaires considérables. Dans sa maison de la rue St-Pierre, il existe une salle pour banquet contenant 175 convives. Cette salle est très jolie, fort bien décorée et fréquentée par la meilleure société. On peut se faire servir là des repas à prix modérés et jusqu'à \$2.50. C'est M. D. H. Welsh qui a la fourniture du banquet de 3,000 convives, qui doit avoir lieu le 25 juin, à Saint-Jean-Baptiste.

1^{er} Petit Windsor

101 RUE ST. LAURENT

Tel. Bell Est 1851. A. CLOUTIER, *Gérant*

JOS. POITRAS, Prop.

Restaurant . . .
 . . . à la Mode

OUVERT NUIT ET JOUR

DINERS à 25 cents. REPAS à LA CARTE

Maison réputée pour L'EXCELLENCE de SA CUISINE

L'établissement est fréquenté par tous les soupers à la sortie des théâtres.

En avant! Marchons!!

Allons voir le plus beau stock de

Ferrergeries,

Huiles, Peintures,

Outils pour tous

genres d'ouvrages,

ARTICLES POUR

Menuisiers,

Plombiers,

Peintres,

Manufacturiers

et Entrepreneurs,

Chez

Eclairage Co
 (COR NOTRE DAME & SEIGNEURS STS)

2543-2552
NOTRE-DAME292-300
SEIGNEURS

MONTRÉAL

PELADEAU & DAVID

386a RUE CRAIG

Près de la rue St. Denis.

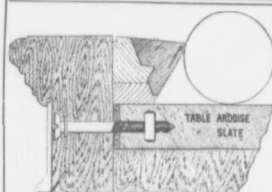
Peintres
 Décorateurs,
 Peintures Générales
 Décoratives.

Expérience de 20 ans dans les Décorations d'Églises, Chapelles, Statues, Résidences Privées, etc.

IMITATIONS,
 DORURES,
 VITRERIES SIMPLES
 OU EN COULEURS.

Bell Tel. Est 2024

Billard



Nouvelles
 Bandes
 de Billard
 XX^e Siècle
 1903

Succursale : 457 rue Guy, - La Corona Hotel

E.-L. ETHER & C^{ie}

Manufacturiers de Billards

88 RUE ST-DENIS - MONTRÉAL

C. ROBILLARD & C^{ie}.

FABRICANTS DE . . .

GINGER ALE,
 SODA, CIDER,
 GINGER BEER,
 MEXICAN CREAM SODA,
 Etc., Etc.

DEPOT DE

L'Eau Caledonia

TELEPHONES:

Marchands 280.

Bell Est 1602.

MONTRÉAL.

Confiseur

GATEAUX et BONBONS

GATEAUX
 Pour NOCES

UNE SPÉCIALITÉ

Alouette

Pourvoyeur,

Déjeuners pour Noces

ET

Soupers pour Amis

SALLE A MANGER

Ouvert de 7 a.m. à 7 p.m.

CHAS. M. ALEXANDER,
Prop.219 Rue St. Jacques,
Montréal.

.....Établie en 1842



LA FONCIERE

Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu

Incorporé d'après les lois de la Province de Québec,
.....et opère sous le contrôle du Gouvernement.....

BUREAU PRINCIPAL : 68 RUE ST. JACQUES, MONTREAL

DIRECTEURS :

L. O. GAREAU, Marchand de Nouveautés, Montréal, *Président*
T. J. CHARBONNEAU, Ingénieur Civil, St-François de Sales, *Vice-Président*
ALMÉ BOUFRASS, Manufacturier, Terrebonne.
J. E. LEONARD, Commerçant, Ste-Rose.
JOSEPH CHEVALIER, Avocat, M.P., Longue-Pointe.
CYPRIEN DORRIS, Cultivateur, M.P.P., St-Michel.
N. E. CLÉMENT, de la Maison St-Armand & C^{ie}, Montréal.
LEANDRE OUMET, Entrepreneur, Bechevin, Montréal.
J. L. H. MARCIL, Secrétaire-Gérant.

Le système mis en œuvre par cette compagnie est un des plus avantageux.

Quoique de fondation récente, **La Foncière** est en pleine prospérité, grâce à l'encouragement que lui donnent les Canadiens, qui comprennent enfin que nos compagnies locales valent bien les compagnies étrangères.

Les taux de cette compagnie sont de 20 à 30% moins élevés que ceux des compagnies combinées.



NOS COLLABORATEURS



NOUS nous faisons un devoir de remercier ici toutes les personnes qui, à un titre quelconque, ont collaboré à la confection du Numéro Souvenir de la Saint Jean-Baptiste de 1903. Ces personnes sont assez nombreuses, et quoique leur concours ne se manifeste pas par des signes particuliers, il n'en est pas moins réel ni moins précieux. Parmi ces collaborateurs, il en est trois auxquels nous devons plus qu'un remerciement banal, car leur collaboration est plus qu'une assistance utile: elle est, pour nous un honneur.

Merci! donc, à M. l'abbé Bourrassa le prêtre distingué, le savant professeur, qui a bien voulu écrire pour nous une apologie de Mgr Bourget. C'est un morceau littéraire remarquable par le fonds et par la forme. Ce n'est ni un discours ni un sermon, ni une biographie. C'est une étude serrée, exacte dont l'exiguité du cadre faisait une difficulté de plus à l'auteur qui, d'ailleurs, l'a surmontée avec aisance.

Merci! à M. Alphonse Christin le lettré disert et bari nous, qui prenant et prétextant de la statue poétique par Philippe

Hébert a rattaché l'artiste par un lien sacré à celui qui faisait l'éloge de son modèle. Puis, avec un charmant à propos, il a profité de cette parenté idéale pour rendre un juste hommage d'admiration sincère et de respect ému à l'une de nos gloires nationales, M. Napoléon Bourrassa.

Merci! à M. Charles Gill, le poète impeccable qui a bien voulu nous laisser prendre sa pièce éclatante, "Vive la Canadienne," et la donner à nos nombreux lecteurs. En un jour d'allégresse nationale, cette poésie touchera tous les coeurs et inspirera peut-être un musicien. En effet, si ces stances passaient à travers les portées d'une composition musicale digne d'elles, nous serions peut-être enfin en possession d'un chant national, capable de rivaliser avec les hymnes patriotiques les plus réputés.

Merci! à M. Gabriel Fortin, chef d'atelier de l'imprimerie Perrault, qui a su dans un temps très court, établir notre publication avec le bon goût qui la caractérise; et merci à ses ouvriers qui l'ont si intelligemment secondé.



M. T. LEFEBVRE

Finances Finance
Immeubles Real Estate

17 Rue St-Jacques
17 St. James St.

MONTREAL.



M. J. E. DROLET

Finances Finance
Immeubles Real Estate

17 Rue St-Jacques
17 St. James St.

MONTREAL.



Exigez cette Marque de Commerce.

LA FARINE PRÉPARÉE

..MANITOBA..

est la seule qui donne aux gâteaux et aux pâtisseries la saveur si prisée des gourmets: Elle n'a pas son égale sur le marché.

CHAQUE PAQUET CONTIENT UN MAGNIFIQUE CADEAU.

En achetant de préférence cette marque vous obtenez des cadeaux que vous pouvez échanger si vous le désirez pour un très **JOLI SET A DINER.**

Cette farine est supérieure et les cadeaux sont plus riches que ceux des autres marques.

H. A. SIROIS, Propriétaire,
89 & 91 St-Thomàs,
Montréal.

En vente chez tous les épiciers.

Téléphone Bell, Est 1283

Téléphone des Marchands 843

Laprès & Lavergne

PHOTOGRAPHES

No. 360 Rue St. Denis,
Coin de la rue Ontario.

....MONTREAL.

NOTE.—La plus grande partie des photographies reproduites dans le présent ouvrage, ont été exécutées par MM. Laprès & Lavergne.

M. J. T. CARDINAL, Avocat.



M. J. T. Cardinal appartient, à titre d'associé, à l'importante étude Beaudin Cardinal, Loranger et Saint-Germain.

Il est né à Saint-Rémi, comté de Napierreville, en 1864, de Raphaël Cardinal et de Dame Eulalie Tourneur.

Après avoir fait de fortes études chez les Jésuites, au collège Sainte-Marie, il s'adonna à l'étude du droit, et il fut reçu avocat en janvier 1889. Puis il épousa Melle Suzanne Duverger.

Sa carrière d'avocat a été admirablement remplie. C'est un travailleur infatigable que rien n'arrête, et qui joint à sa science juridique une droiture et une opiniâtreté qui lui ont valu de nombreux et glorieux succès professionnels. Parmi ceux-ci, il convient de signaler celui qu'il a remporté dans le *test case* de Thibaudeau contre M. McDonald. Il s'agissait, on s'en souvient, de la réclamation d'une famille au sujet de l'incendie de la manufacture de tabacs de M. McDonald, où une jeune fille avait perdu la vie. Cette cause est remarquable

non seulement parce que M. Cardinal a fait triompher le bon droit d'un modeste demandeur contre un défendeur très puissant, mais encore à raison d'une quantité de difficultés techniques qu'il a su anéantir.

En 1900, on lui a offert la députation pour la division Saint-Jacques de Montréal; mais, ainsi que son associé, M. S. Beaudin, il a refusé cet honneur.

Espérons toutefois que, dans l'intérêt général, les électeurs renouvelleront leur offre, et que M. J. T. Cardinal se laissera cette fois convaincre que le parlement a besoin d'hommes de sa valeur.

M. ALPHONSE MARCOTTE

COMMISSAIRE-PRISEUR

Mr. Alphonse Marcotte est un des citoyens des plus honorablement connus dans le monde des affaires. Complètement étranger aux luttes politiques et aux chicanes municipales, (bien qu'il ait des préférences pour un parti et qu'il fasse son devoir aux époques électorales), il a, par cette réserve, évité les petites inimitiés qui s'abattent sur ceux qui se jettent dans la mêlée, fussent-ils les plus honnêtes gens du monde. L'histoire de M. Alphonse Marcotte est donc fort courte, quoiqu'il ait dépassé la soixantaine. C'est un homme laborieux, qui a toujours travaillé et qui a vu ses efforts couronnés de succès. Depuis 1876 il est commissaire-priseur, et sa maison a prospéré graduellement pour arriver au point culminant où elle est aujourd'hui. Avec M. Alphonse Marcotte on peut s'abandonner en toute confiance, la réputation de sa maison étant basée sur sa haute probité. Il nous fournit un nouvel exemple de ce que produisent le travail et l'honnêteté. Nous le saluons ici très amicalement, et nous sommes heureux de le placer au nombre des bons citoyens que l'on peut proposer en exemple à tous les travailleurs.





DONNE GRATIS
Aux personnes qui cassent leurs **BUSCS**, nous donnons un acier-protecteur avec nos corsets.

Demandez-le.

Corsets BUSC
"POIRE"
Bijoux de vent.

C. P. à la Sirène
Corsets français **Gousses en Elastique** sur les hanches et le dos, du bras. Très léger pour l'été.

Corsets d'été
En soie à 25 cts. et plus.
En lawn à 75 cts. et plus.

Pour Dames
Gants de Dentelle - Très chic. Blanc et noir, soie, etc. et plus.

Gants de Fil, blanc, gris et noir. Très élégants. Deux Boutons-fermes, soie, etc. et plus.

Gants de Kid - bleu, blanc, noir, soie, etc. et plus.

Timbres de Commerce Remplacés

Conservez nos **FACTURES** ou **ENVELOPPES**, à dixième, nous vous donnerons 10 p. c. sur l'achat que vous **FEREZ** cette **JOURNÉE-LÀ** et il ne vous en **COUTE RIEN**.

Corsets et Gants réparés à peu de frais.

J. B. A. LANCOT

Fabricant de Gants

Telephone
Main 3187 152 rue St-Laurent
Spécialités - Corsets de 2 à 30 pcs. pour personnes fortes. \$10.00 en montant. Lacés sur les côtés, \$1.25 et plus.



Prof. J. R. VIAU, Inventeur.

PERFECTIONNÉE 1903

La plus merveilleuse invention du 20ème Siècle pour la Coupe Tailleur pour Dames. Ce système est reconnu par "L'Union des Tailleurs" comme étant le meilleur en existence, le plus moderne, le plus rapide, le plus simple et le plus facile à apprendre. Le Système Viau promet l'exécution de toute mode que les faiseurs Français, Anglais et Américains peuvent inventer.

ACADÉMIE VIAU

1745 rue STE. CATHERINE, MONTREAL

Heures de Bureau : 1 à 2 et 7 à 9 p.m.

(Excepté Samedi.)

CHANTS DES PATRIOTES

Recueil noté des chansons patriotiques canadiennes-françaises

Expédié franco sur réception 50 cents. d'un mandat-poste de

J. G. YON

Éditeur et Importateur

d'Instruments et de Musique

1782

RUE STE. CATHERINE

Tel. Bell, Est. 1710

Montréal

Un assortiment considérable de musique en feuilles et en recueils, ainsi qu'un assortiment complet de l'édition de **Schirmer, Peters et Litoff**.

Musique pour Piano Orgue, Violon, Violoncelle, Guitare, Mandoline, Banjo, Cornet, Flûte, Clarinette, Fanfare et Orchestre. Musique religieuse. Romances et Chansonnettes.

Aussi un assortiment de Violons, Violoncelles, Guitares et Mandolines, etc. Cordes pour tout instrument et accessoires.

Fournisseur des Collèges et Convents du Canada et des États-Unis.

EDMOND HARDY

Éditeur et Importateur de

Musique et d'Instruments.

Seul agent au Canada des célèbres maisons

MAHILLON

de Londres et Bruxelles.

Jerome Thibouville-Lamy & Cie., de Paris.

COUESNON & CIE., de Paris.

Reparations d'instruments de tous genres.

Musique religieuse, romances, Chansonnettes, etc. Méthodes pour tous les instruments.

CORDES de qualité supérieure pour violons à 10c, 15c, 20c, 25c et 30c. chacune.

CORDES italiennes, françaises et allemandes garanties pour la justesse et la qualité du son.

Demandez le Nouveau Catalogue de Musique Vocale et Instrumentale.

1686, rue Notre-Dame.

Telephone Bell Main 2466

FUMEZ...

Les CIGARES D'UNION

EL MIRA - 10c.

EL RENO - 5c.

GOLD DUST 5c.

MANUFACTURÉS PAR

LA COMPAGNIE de CIGARES de MONTREAL.

Tel. Bell Est 635

Tel. Marchands 26

Maison Fondée en 1853

FILIATRAULT & LESAGE

Marchands de Nouveautés

Importations directes des Meilleures Manufactures Européennes, vendues en Gros et en Détail

285 à 289

RUE ST-LAURENT

MONTREAL

SPECIALITÉS :

Tapis, Prélarts, Rideaux, Etouffés à Robes, Soies, Toiles, Tweeds, Draps, Serges à Habits, &c., &c.

Tailleurs et Modistes de Première Classe

Nous sollicitons respectueusement votre patronage.

La plus importante
publication Quoti-
dienne de la Puis-
sance du Canada.

LE JOURNAL

71 ET 71A RUE ST-JACQUES

La plus grande cir-
culation de tous les
journaux du matin
de la Province.

TÉLÉPHONE BELL :

Rédaction, Main 3934 ; Administration, Main 613.

Publié à quatre heures du matin, LE JOURNAL vous apporte la nouvelle du monde entier, au moins 10 heures avant les journaux du soir. Notre édition quotidienne est reçue le même jour par toute la Province.

Prix de l'abonnement : édition quotidienne, A Montreal, \$3.00 par an, livré à domicile,
Hors Montreal, \$2.00 par an, par la poste, livré le même jour.
Edition Hebdomadaire, \$1.00 par an.

Conditions spéciales pour annonces et abonnements en faveur des membres du clergé
et des maisons d'éducation.

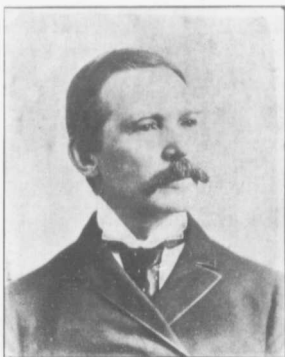
A cause du milieu où
se recrute sa clien-
tèle de lecteurs,
"LE JOURNAL"
est un médium d'an-
nonce de premier
ordre.

Adressez toute correspondance :

LE JOURNAL

MONTREAL, Canada

Votre annonce dans
"LE JOURNAL"
sera lue par plus de
18,000
familles d'acheteurs.



M. WILLIAM FAHEY, N.P.

M. William Fahey, professeur pendant trente-cinq ans à l'École Normale Jacques-Cartier, notaire public et commissaire, est né à Québec en juillet 1846. Il a reçu une brillante instruction à l'École Normale Laval de Québec, ainsi qu'au séminaire de cette ville, tout en ayant recours à la science de professeurs privés. En 1863 il se livra à l'étude du notariat, qu'il compléta en quatre ans. Le gouvernement consacra son mérite en lui confiant une chaire de professeur à l'École Normale Jacques-Cartier. Il exerça ces fonctions, conjointement avec sa profession, et sut réunir une clientèle nombreuse et choisie. Il est également gradué de l'École militaire de Québec. C'est lui qui organisa la première école militaire de Rimouski, où il acquit une connaissance parfaite de la langue française. M. William Fahey est membre du comité catholique des examinateurs de Montréal. Il a abandonné le professorat depuis quelques mois et se livre entièrement à sa profession. Son frère était le révérend Fahey, de l'église Saint Patrice, de Montréal.



PAPETERIE,
PARFUMERIE,
ARTICLES DE
FANTAISIE
ET DE
PIÉTÉ.

PLANTES
ARTIFICIELLES,
ARTICLES
SOUVENIRS.

SPÉCIALITÉ DE
PEIGNES POUR LES DAMES

Tel. Bell
Main 3257

Beaudoin
270 ST-LAURENT

...La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal...

En 1870, le nombre des déposants était de 9,362 et les dépôts étaient de \$2,880,760. Au 31 décembre 1902, l'actif de cet important établissement se chiffrait par \$15,782,866.29. Le nombre de comptes ouverts était de 62,843, et le montant des dépôts de \$14,085,806.91. Son capital-action souscrit est de \$2,000,000, dont \$600,000 payés, avec un fonds de réserve de \$700,000.

La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal est le seul établissement de ce genre incorporé sous l'Acte des Banques d'Épargne, c'est-à-dire dont les opérations sont garanties par le Gouvernement.

Le Conseil de Direction est composé de la façon suivante :

HON. SIR W. H. HINGSTON, M.D., <i>Président</i>	H. MARLAND-MOLSON
R. BELLEMARE, <i>Vice-Président</i>	CHS. P. HEBERT
HON. JAMES O'BRIEN	RICHARD BOLTON
HON. JUGE J. A. OCIMET	G. N. MONCEL
MICHAEL BURKE	
HON. R. MACKAY	

GÉRANT :

A. P. L'ESPERANCE

BUREAU PRINCIPAL :

176 Rue St. Jacques, Montréal

SUCCURSALES :

1522 Rue Ste. Catherine,	Montréal
2512 Rue Notre-Dame,	"
Coin des Rues Centre, Comté et Grand Tronc,	"
655 Rue Notre-Dame,	"
945 Rue St. Denis, coin de la Rue Rachel,	"

CORRESPONDANTS AU CANADA :

Banque de Montréal, Banque des Marchands du Canada

AGENTS À L'ÉTRANGER :

New-York,	La Banque de Montréal
Londres, Angleterre,	Do
Paris, France,	Crédit Lyonnais
"	La Banque de Paris et des Pays-Bas



Fondée en 1846

Il suffit, pensons-nous, de mettre ces chiffres et ses noms sous les yeux des lecteurs pour leur persuader aisément que cet établissement est digne de toute la confiance du public et de l'encouragement général.

POUR VOS ACHATS

Vous avez tout à
gagner à visiter



LA MAISON
BRUNO
CHARBONNEAU

Grand Magasin . .
. . Départemental

Nos. 1513 et 1515

RUE NOTRE-DAME
MONTREAL

PHARMACIE NATIONALE

EDMOND GIROUX,
Propriétaire.

Edifice du Monument National

216 RUE ST. LAURENT


TEL. Main 2628

Cette maison tient à la disposition du public toutes les spécialités pharmaceutiques; elle prépare également et avec soin les prescriptions médicales.

FOURNITURES pour les COUVENTS.

Pharmacies portatives, indispensables aux familles qui vont passer les vacances dans des localités où le médecin est éloigné.

Boîtes de pansements, etc.

Maison 
Recommandée



Tél. Bell Est 2683

VILLENEUVE FRERES

Pianos
ET
Orgues

1814 RUE STE-CATHERINE

MONTREAL

Accords et Réparations

Une Spécialité.

FOISY FRÈRES

Pianos, Orgues et Machines à Coudre des
Célèbres Manufactures.

PIANOS HARDMAN, NEW-YORK.

Ce piano a obtenu des milliers de certificats, médailles et diplômes pour sa solidarité dans la construction, sa durabilité, sa qualité dans les matériaux, la pureté du son et la souplesse de la touche ainsi que dans la richesse de la caisse et du fini.
C'est le seul piano sur lequel le clavier et l'action reposent sur un lit en métal et le seul qui s'améliore en vieillissant.
60 ans d'existence et au delà de 60,000 en usage.

PHONOGRAPHE COLUMBIA—Cylindres Plats.

Cet instrument mérite l'attention du public par sa puissance merveilleuse et la reproduction aussi pure de la musique vocale et instrumentale qu'il reproduit.

C'est un nouveau modèle que tout le monde devrait voir et entendre.



ORGUES DOHERTY, Clinton, Ont.

Cet instrument n'a pas son égal dans la construction et dans la qualité du son.

Des milliers de certificats, diplômes et médailles sont une preuve de sa juste valeur.

PIANO MENDELSSOHN, Toronto.

Ce piano est reconnu comme étant le meilleur piano canadien, il possède une force puissante, le son est pur, brillant et chantant, la touche est très facile, douce et élastique. La caisse est d'une grande beauté et le fini des plus artistiques.

Des milliers de certificats sont une preuve de la qualité et de la valeur de ce piano.

LA MACHINE RAYMOND.

Inutile de faire des commentaires sur la valeur et les qualités de cette machine, elle est universellement connue et appréciée. Elle est fabriquée avec les meilleurs matériaux et possède les améliorations les plus modernes. Il y en a au delà de 500,000 en usage dans toutes les parties du monde et il s'en vend au delà de 3,000 par année dans la province de Québec.

**En Gros et en Détail
A Crédit et au Comptant.**

Musique en feuilles et Instruments à Vent
et à Cordes de tous genres.



SEULS REPRESENTANTS DES PIANOS HARDMAN, MENDELSSOHN, EDISON, DE LA MACHINE À COUDRE RAYMOND ET DU NOUVEAU PHONOGRAPHE COLUMBIA, POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Nous avons constamment en mains de bons PIANOS (neufs) que nous pouvons vendre depuis \$148 en montant, des ORGUES (neuves) depuis \$38.00 en montant et des MACHINES (neuves) depuis \$13.00. Nous avons toujours en mains des Pianos et Machines d'occasion. Hâtez-vous de venir nous voir et venez constater de près l'excellence de notre marchandise. Nous sommes la seule maison purement Canadienne-française et nous comptons sur nos compatriotes pour le succès du commerce que nous exerçons. Remerciant notre clientèle et le public en général de l'encouragement du passé et comptant sur une bonne part de patronage dans l'avenir, nous demeurons vos etc.

Réductions spéciales pour les Communautés Religieuses.

FOISY FRÈRES, 1767 et 1766 rue Ste-Catherine,
(Coin Sanguinet), Montréal.

VIN SAINT-LÉHON



Le Reconstituant
Souverain du....

Vingtième Siècle

Très nourrissant, Tonique et Stimulant.
Il produit un retour rapide à la santé.
Répandu dans tout l'Univers.

EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS ET
ÉPICIERS.

CHS. KINLOCK, & CO., Agents, Angleterre.
GROSSMAN & CO., Agents, Calcutta.
LUDWIK ENGELBERG, Agent en Russie.
HECTOR FALCON, Propriétaire.
Valence, France.



AGENTS GÉNÉRAUX POUR LE CANADA

F. X. ST CHARLES & C^{IE}

264
8517, 2 257 RUE ST. LAURENT MONTREAL

